la météo
Ensoleillé, neige possible en soirée, froid. Maximum: 20. Demain: Nuageux, risque de neige, froid.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Les pages les plus sombres du rapport de Keith Spicer
— page 5

Annonciation du Seigneur | Vol. LXV - No 69 | Montréal, lundi 25 mars 1974 | 15 CENTS (Côte-Nord, Bas-du-Fleuve et Gaspésie: 20 CENTS)

Le NPD est prêt à lâcher Trudeau

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le Nouveau parti démocratique de David Lewis est maintenant résolu à défaire le gouvernement Trudeau aux Communes et à précipiter des élections générales, parce qu'il ne lui paraît pas possible de cautionner plus longtemps la politique anti-inflationniste "vacillante et timorée", soutient son chef, des libéraux minoritaires sans s'aliéner une partie de l'électorat néo-démocrate.

C'est ce qu'indiquent des sondages récents du DEVOIR au sein du caucus et auprès du leader de ce parti, dont l'appui parlementaire plus ou moins constant a permis au gouvernement de M. Trudeau de se maintenir au pouvoir depuis 15 mois, même si ses 109 députés libéraux ne lui donnent pas la majorité absolue qui est ordinairement requise. Et l'occasion qu'attendent désormais les néo-démocrates pour défaire les ministériels pourrait se présenter dès demain, lorsque les progressistes-conservateurs de Robert Stanfield présenteront une autre motion de non-confiance.

Rappelons qu'il y a depuis plusieurs mois d'importantes divergences de vues, au sein du caucus du NPD, quant à l'opportunité et à la sagesse politiques pour le parti de continuer "à faire son lit avec Trudeau", comme disent en se moquant les conservateurs. Mais depuis peu, ces divergences se sont aplanies et l'unanimité s'est faite sur la nécessité de durcir les positions ayant trait à un des dossiers politiques les plus controversés de l'heure; l'inflation.

"S'il reste des "colombes" au caucus pour favoriser le maintien de notre appui aux libéraux sur cette question, elles se cachent bien", de confier le député David Orlikow.

"J'étais moi-même un chaud partisan, jusqu'à ces derniers temps, de notre stratégie parlementaire, de poursuivre M. Orlikow. Je ne croyais pas qu'il nous fallait défaire le gouvernement à tout prix pour préserver notre pureté socialiste; j'étais convaincu que la population comprendrait et approuverait l'attitude que nous avons adoptée pour faire fonctionner le Parlement aussi longtemps que possible. Et pourtant, ma circonscription de Winnipeg-Nord est un des rares "comtés sûrs du NPD."

"Mais je me range maintenant du côté de mes collègues les plus rétifs, parce que j'ai nettement l'impression que la population ne comprendra plus à l'avenir comment nous pourrions rester coi devant l'incurie des libéraux au sujet de l'inflation".

Bien sûr, les 31 députés néo-démocrates préféreraient défaire les libéraux de leur propre initiative, plutôt qu'à la remorque de l'opposition conservatrice; et c'est lors du débat qui suivrait l'exposé budgétaire de John Turner, dans un mois environ, après que le gouvernement Trudeau aurait confirmé l'orientation générale de sa politique anti-inflationniste (le NPD ne s'attend guère à ce qu'elle soit modifiée suffisamment pour lui être acceptable) que M. Lewis et ses troupes jugent qu'il serait le plus con-

Voir page 2: Le NPD

Un dossier sur la baie James

La CSN accuse formellement un agent d'affaire de la FTQ

par Gilles Francoeur

Dans un dossier relatant le film des incidents violents qui ont abouti à la fermeture du chantier LG-2, à la baie James, la CSN affirme que Yvon Duhamel, "l'agent d'affaires de l'Union des opérateurs de machinerie lourde, section 791, (affilié à la FTQ), a, à lui seul, cause la plus grande partie des dommages". La CSN n'accuse pas d'autre part la FTQ ou le président du Conseil provincial des métiers de la construction, M. André Desjardins, d'avoir téléguidé les incidents.

Le document dévoilé par la CSN et "dont chaque ligne peut être défendue devant un tribunal par son auteur", l'avocat Clément Richard, a affirmé M. Marcel Pépin, vise d'abord à corriger l'impression créée dans le public qu'il s'agissait d'une bataille intersyndicale.

"Il n'y a jamais eu là deux adversaires en présence, de préciser le président de la CSN. Il n'y en a eu qu'un, le local 791, qui a voulu éliminer l'autre partie syndicale et qui a pris les moyens pour le faire". M. Pépin a ensuite précisé que copie du dossier de la CSN parviendrait ce matin à tous les députés de l'Assemblée nationale. Ses éléments constitutifs seront présentés en preuve, mercredi, lors de la présentation par la CSN d'une requête d'injonction interlocutoire qui doit prolonger celle obtenue à titre intérimaire la semaine dernière contre certains syndicats de la FTQ-construction.

Dans son document, la CSN présente le cas de la baie James comme un cas type des méthodes utilisées par les "unions" américaines affiliées à la FTQ pour "aboutir le plus rapidement possible au monopole de l'embauchage sur tous les chantiers de construction". La violence et "les méfaits d'envergure commis par des représentants des unions américaines à la baie James poursuit la CSN, s'inscrivent dans le cadre d'une politique de terrorisme visant à éliminer la CSN du secteur de la construction". Les problèmes du même

Voir page 6: La CSN

Une touche de sentiment dans un voyage austère: Kissinger est arrivé en compagnie de sa fille Elizabeth et de son fils David à l'escale allemande. Et son collègue Walter Scheel a amené à l'accueil sa femme, Mildred, et sa fille Cornelia... Voir page 7, nos informations sur le voyage de M. Kissinger à Moscou. (Téléphoto AP)

Bourassa préside un "sommet" sur LG-2

par Pierre O'Neill

M. Robert Bourassa présidera aujourd'hui une rencontre au sommet sur le saccage du campement LG/2 à la baie James.

A ses bureaux de l'édifice de l'Hydro-Québec à Montréal, le premier ministre recevra des dirigeants de la Société d'Energie de la baie James, des officiers de la Sûreté du Québec, des conseillers du ministère de la Justice ainsi que le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

C'est à l'issue de ces entretiens, a-t-il précisé hier au DEVOIR, que le gouvernement sera en mesure de prendre une décision dans les heures qui suivront. Il s'agit non seulement d'étudier le dossier des actes de violence qui ont obligé l'évacuation de 900 ouvriers mais davantage de planifier la reprise du travail d'aménagement du puissant barrage LG/2.

De son côté, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, sans prendre la défense de la FTQ, a rappelé que la Société de Développement de la baie James (SDBJ) doit prendre ses responsabilités d'employeur à l'endroit des travailleurs de la baie James. M. Cournoyer souligne que les actes de sabotage commis la semaine dernière à la baie James sont condamnables, mais peuvent être partiellement expliqués. Il estime essentiel que la SDBJ tienne compte que les conditions difficiles de travail rendent parfois le climat psychologique insupportable. A cet égard, M. Cournoyer voit des handicaps majeurs dans l'éloignement, les tensions que créent la promiscuité des travailleurs et le climat hostile du grand nord.

Dans un premier temps, la rencontre au sommet dans les bureaux du premier ministre vise à établir avec le plus de précision l'étendue des dégâts matériels du soulèvement des ouvriers du chantier LG/2. Les informations recueillies hier indiquent néanmoins que le gouvernement, après avoir décidé des poursuites judiciaires, n'entend pas s'éterniser sur cet aspect du dossier. Selon un haut fonctionnaire du ministère de la Justice, il est probable que soit retenue l'hypothèse selon laquelle des éléments de la pègre exerceraient un certain contrôle sur l'embauchage à la baie James et seraient responsables du saccage du campement LG/2.

Les premiers rapports policiers tendent à confirmer qu'une poignée d'hommes seraient responsables du saccage et de la mise à feu du campement. Un porte-parole de la Sûreté du Québec a déclaré que des photos permettent d'identifier certains des responsables, au moment même où ils exécutaient leurs méfaits.

C'est mercredi dernier que les

Voir page 6: Bourassa

Miron serait la principale source de pollution de l'air par les poussières

par Gilles Provost

La principale source de pollution de l'air par les poussières sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal semble être la gigantesque carrière de la compagnie Miron, le long du Boulevard Métropolitain, entre Papineau et le boulevard Saint-Michel.

En effet, les données rassemblées pendant l'année 1973 révèlent que l'on a mesuré une moyenne géométrique annuelle de 267 microgrammes de poussière par mètre cube d'air au coin de la rue Jarry et du boulevard Saint-Michel. Cette moyenne géométrique annuelle est supérieure au maximum prescrit par les normes de la CUM, soit 250 microgrammes.

Ce résultat est d'autant plus révélateur qu'aucun autre poste d'échantillonnage de la CUM n'a enregistré une moyenne annuelle supérieure à 100 microgrammes. A l'exception du poste Drummond, dans le centre-ville, tous sont même en dessous de 80 microgrammes.

Et encore, les chiffres cités ici seraient bien plus spectaculaires s'il s'agissait de moyennes arithmétiques avec lesquelles la population est plus familière et qui fournissent des chiffres plus élevés (la moyenne géométrique des résultats est le nombre qui, multiplié par lui-même autant de fois qu'on a de résultats, produit le même total que la multiplication de tous les résultats les uns par les autres.)

Malgré tout, les moyennes géométriques mensuelles restent quand même fort inquiétantes puisqu'on a mesuré 460 microgrammes de poussières par mètre cube pour les deux mois de juillet et août dernier. Ces moyennes sont plus de deux fois supérieures au maximum permis par les règlements de la CUM. On peut facilement imaginer l'état de la situation pendant les pires journées de ces mois!

Encore la semaine dernière, pendant les quelques journées chaudes et venteuses, les voitures devaient ralentir sur le boulevard métropolitain en passant près des carrières: la poussière nuisait trop à la visibilité...

Les résultats d'échantillonnages des 8 et 9 mars dernier indiquent d'ailleurs qu'il y avait alors, à l'intersection de Saint-Michel et Jarry, 424 microgrammes de poussières par mètre cube, c'est-à-dire 70% de plus que ce que permettent les normes de la CUM.

Cette journée était d'ailleurs particulièrement empoussiérée puisque l'on a mesuré 204 microgrammes de poussière dans le centre-ville et 219 à ville Mont-Royal. Malgré tout, on ne dépassait les normes à aucun autre endroit du territoire de la CUM.

Le Devoir a d'ailleurs appris hier que la CUM a intenté des poursuites contre Miron en 1971 pour avoir émis trop de poussières. Le jugement n'a pas encore été rendu. A cause du "subjudice", il est impossible de donner plus de détails ici. Quoi qu'il en soit, l'amende maximale prévue pour une "première offense" est de $500.

Il ne semble pas que la CUM ait l'intention de loger d'autres poursuites pour l'instant parce que la compagnie Miron aurait mis en marche un programme d'améliorations pour diminuer la quantité de poussières émises. Plus d'une centaine de milliers de dollars seraient consacrés à ce programme de lutte à la poussière qui ne semble pas avoir encore rencontré tous ses objectifs.

Selon les données recueillies en 1973, le mois le plus empoussiéré de l'année est le mois de mars. C'est à ce moment que la neige fond et que les rues sont pleines de sable. Ce scénario se répète d'année en année avec quelques variations causées par les chutes de neige (la chute d'hier, par exemple, diminue grandement la quantité de poussière dans l'air pendant les prochains jours...) L'an dernier a aussi été plus empoussiéré que la normale en raison de l'été très sec que Montréal a connu.

Il est intéressant de noter que le poste d'échantillonnage situé à proximité des carrières ne suit pas une évolution comparable à celle des autres postes, que ce soit à l'échelle de la semaine ou de l'année. Il semble en effet que la circulation automobile soit la principale cause de poussière ailleurs dans la ville mais qu'un facteur plus important la supplante

Voir page 2: Miron

Selon le juge Gosselin

Pour rendre permanente la CECO, il faut une loi

par Jean-Pierre Charbonneau

Une nouvelle loi serait nécessaire si, éventuellement, les autorités gouvernementales décidaient de rendre permanente la Commission d'enquête sur le crime organisé, a déclaré en fin de semaine le président de la Commission de police du Québec, le juge Roger Gosselin.

Interrogé par le DEVOIR, le juge Gosselin a indiqué d'autre part que seul le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire le cabinet provincial, peut enlever à la Commission de police sa juridiction sur l'enquête sur le crime organisé.

Cela, parce que c'est le cabinet provincial qui, le 27 septembre 1972, a ordonné à la Commission de police du Québec d'enquêter sur une vingtaine de secteurs d'activité du monde interlope au Québec.

Ces commentaires trouvent leur raison d'être dans le fait qu'actuellement, au sein de la Commission d'enquête et de son service des enquêtes sur le crime organisé, on s'interroge sérieusement sur l'avenir de l'enquête et sur l'efficacité des structures actuelles.

Dernièrement, les responsables du SECO ont soumis aux commissaires-enquêteurs un mémoire dans lequel, après l'analyse de la situation actuelle, ils recommandent que la Commission d'enquête sur le crime organisé devienne un organisme permanent, indépendant de la Commission de police et opérationnel sur le plan des enquêtes et des recherches policières.

Les auteurs du rapport qui, selon les informations obtenues, ont recueilli la quasi unanimité des membres du SECO et de la Commission d'enquête, fondent leurs recommandations sur le fait d'abord que les autorités de la Commission de police semblent de plus en plus incapables de consacrer le temps et l'énergie nécessaires au bon fonctionnement de l'enquête publique.

Il ne s'agit pas d'une question de mauvaise volonté de la part de la Commission de police mais plutôt d'une question de surcharge de travail et de responsabilités.

Voir page 6: La CECO

Haldeman n'ira pas en Cour suprême

Nixon aurait voulu étouffer le scandale

WASHINGTON (d'après AP, AFP et Reuter) — Au moment où le président Nixon semble disposé à trouver un compromis avec la commission judiciaire de la Chambre à propos des documents supplémentaires que celle-ci réclame à la Maison-Blanche, de nouvelles précisions sur le contenu de l'enregistrement d'une conversation entre M. Nixon et son conseiller John Dean laissent entendre que le président a autorisé l'achat du silence des cambrioleurs du Watergate.

C'est le Los Angeles Times qui a publié ces deux informations dans son édition de samedi, affirmant les détenir de sources parlementaires sûres, qui ont eu connaissance de la bande enregistrée le 21 mars 1973. Cet enregistrement, dans lequel MM. Nixon et John Dean parlent du versement d'une somme de $1 million pour acheter le silence des cambrioleurs du Watergate, est "explosif et sans ambiguïtés", écrit le Los Angeles Times.

Le journal ajoute qu'on ne peut y donner qu'une interprétation logique, à savoir que le président Nixon n'a pas désapprouvé les versements que John Dean venait de lui révéler. Une des sources du Los Angeles Times aurait notamment déclaré: "Quand vous écoutez la bande, vous avez beaucoup plus de respect pour l'intégrité de Dean et pour ce qu'il a dit devant la commission sénatoriale chargée de l'enquête sur le Watergate."

Cette bande, capitale pour l'enquête, semble avoir été déterminante déjà pour l'inculpation par le grand jury de l'ancien collaborateur de la Maison-Blanche, Bob Haldeman, qui était également présent lors de l'entretien du 21 mars 1973.

Le grand jury a en effet estimé que Haldeman avait été coupable de parjure devant la commission Ervin en déclarant que le président avait répondu à John Dean que les versements en question étaient "une mauvaise chose".

D'autre part, les avocats de Bob Haldeman et Gordon Strachan ont décidé hier de ne pas interjeter appel devant la Cour suprême de la décision du juge Sirica de remettre à la commission judiciaire de la Chambre des représentants le rapport secret du grand jury sur les implications du président Nixon dans l'affaire du Watergate.

Ils avaient déjà interjeté appel vendredi devant la Cour de Washington mais la Cour avait confirmé la décision du juge Sirica, arguant que le principal intéressé, le président Nixon, ne s'était pas opposé à ce que le rapport secret soit remis à la Chambre. Les avocats de Haldeman et Strachan ont précisé qu'ils estimaient avoir été aussi loin que possible dans les procédures, et avoir exprimé avec assez de force leurs avertissements. Mais puisque le gouvernement a décidé de prendre le risque, ils ne pouvaient que s'incliner.

Le rapport secret sera donc aujourd'hui même remis par le juge Sirica au chef de la commission juridique de la Chambre des représentants, M. Peter Rodino.

Quant aux révélations de Los Angeles Times, le président Nixon a déjà à plu-

Voir page 6: Nixon

Après "Le matin des magiciens" et "Lettre ouverte aux gens heureux" voici...
louis pauwels
ce que je crois...
ÉDITIONS LA PRESSE
EN VENTE PARTOUT

Chez Vito
Pour un dîner d'hommes d'affaires ou un souper romantique
Tél. 735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Le français langue officielle: une loi n'inquiète pas Spicer

OTTAWA (d'après CP) — Le commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, dit que la loi que le Québec se propose de présenter sur le français langue officielle ne l'inquiète pas. Invité à l'émission "Question Period", au réseau CTV, hier, M. Spicer a souligné qu'il n'a pas vu le texte que l'on doit soumettre à l'Assemblée nationale du Québec — depuis une allusion du discours inaugural — mais qu'il pense que les droits des Anglo-Canadiens vivant au Québec seront protégés.

Une telle législation ne porte pas ombrage au commissaire Spicer, qui a rappelé que la Loi sur les langues officielles désigne huit provinces comme anglophones.

Le Québec a toujours traité généreusement sa minorité de langue anglaise, a dit l'invité: "Lorsque les provinces de langue anglaise auront fait pour leurs minorités francophones ce que le Québec a fait... alors peut-être pourrons-nous avoir une discussion sérieuse à ce sujet".

M. Spicer répète sa conviction que les droits des anglophones seront protégés. Il a de plus commenté certains passages de son troisième rapport annuel, soulignant que le climat relatif au bilinguisme avait changé: "Je pense que les gens acceptent maintenant que les deux langues officielles devraient avoir un statut d'égalité".

Même si parfois le rapport est sévère pour quelques aspects des gestes gouvernementaux en matière de bilinguisme, M. Spicer félicite tout de même l'ensemble de la bureaucratie fédérale pour, au moins, faire montre de courage en voulant accroître le bilinguisme.

Nous sommes le seul pays au monde qui ait pris le taureau par les cornes là-dessus en tentant de rendre bilingues plusieurs milliers de fonctionnaires. Les défections furent nombreuses parmi les inscrits mais au moins il y eut ce courage de tenter d'obtenir les deux langues officielles.

La seule solution à long terme — aux résultats attendus dans 10 ans environ — réside dans les cours d'immersion des l'école primaire.

John Harney, député de Scarborough-ouest

L'urgence de protéger les consommateurs motive l'appui du NPD au gouvernement

Même si la rhétorique de M. Trudeau le porte, ces temps-ci, à attaquer le Nouveau Parti Démocratique (NPD), ce dernier parti souhaite que le gouvernement continue de siéger, en raison surtout de l'urgence qu'il y a de protéger les intérêts des consommateurs dans nombre de domaines.

Invité hier à la télémission d'André Payette, à Radio-Canada, le député néo-démocrate de Scarborough-Ouest, John Harney, crédite le gouvernement actuel d'un geste "à gauche": celui de l'imposition d'une taxe sur l'exportation du pétrole, attitude qui constitue un "bouleversement complet de la pensée canadienne". Il faudra toutefois que l'on en vienne, selon le NPD, à établir un prix pancanadien pour des produits comme le pétrole, l'acier, le bois, le papier, etc. M. Harney, qui représente une circonscription ontarienne, a dit que ses commettants admettaient la nécessité d'un certain contrôle sur des secteurs de production et qu'ils ne se rebifferaient pas, par exemple, à l'idée que l'Alberta se dote d'une industrie pétrochimique.. ce qui équilibrerait davantage une économie trop centralisée en Ontario pour l'instant.

Croissance n'est pas nécessairement synonyme de progrès, soutient le député. Il n'y a qu'à se rappeler que depuis 20 ans, le Québec a connu une croissance économique indéniable mais que dans ce même laps de temps le taux de chômage n'a guère varié. Pourquoi? Parce que le système actuel ne tient pas tellement compte des théories sur la répartition équitable du produit des richesses nationales.

Au nombre des sujets effleurés ou traités au cours de l'entrevue, l'on note:

— une certaine influence réciproque entre les régimes provinciaux dominés par les néo-démocrates (gouvernement Blakeney de Saskatchewan, par exemple) et l'équipe NPD siégeant à Ottawa. M. Harney se dit influencé par le plan à long terme exposé par Blakeney sur les richesses naturelles;

— le Canada devra faire en sorte de diminuer sa dépendance vis-à-vis des Etats-Unis et faire bloc avec des pays sous-développés;

— en déclarant que les provinces en seraient peut-être réduites aux questions d'éducation et de culture, le premier ministre manitobain Schreyer faisait un "rêve" que ne partage pas le député Harney. Pour le représentant de Scarborough-Ouest aux Communes, une centralisation de décisions est nécessaire mais il entend laisser aux partenaires de la fédération canadienne un rôle actif dans les prises de décision visant au bien de l'ensemble des Canadiens;

— M. Harney juge démodé le régime parlementaire à-la-britannique et souhaite une représentation proportionnelle au Parlement. Par la suite, avec l'évolution des mentalités, il pourrait se produire une "coalition" entre libéraux et néo-démocrates, dans le genre de ce que vivent des pays comme la République Fédérale Allemande (RFA) sans que l'on parle d'une alliance illogique.

L'invité a dit qu'un développement non contrôlé ressemblerait à une automobile lancée de plus en plus vite et dont on perdrait le contrôle.

Sur le contrôle des prix, M. Harney estime que le gouvernement Trudeau vient de comprendre qu'il y a moyen d'isoler le prix canadien des aléas du prix mondial d'un produit. Si les gouvernements créent des régies pour réglementer le commerce de l'alcool, pourquoi n'en irait-il pas de même pour des denrées essentielles comme le lait, le pain... mais sur ce point "le gouvernement canadien ne s'est pas encore donné les pouvoirs" d'intervenir et il suffira de quelque trouvaille de la commission Plumptree pour l'inciter à s'en mêler.

suites de la première page

MIRON

à proximité des carrières.

Pendant les mois de juillet à décembre, par exemple, le taux de poussières était relativement faible ailleurs en ville mais il était véritablement astronomique à l'intersection de Jarry et du boulevard Saint-Michel. Pendant cette période, en effet, toutes les moyennes mensuelles dérogent aux normes de la CUM, à l'exception du mois de novembre.

LE NPD

vénable de porter le dossier de l'inflation devant le peuple".

"Mais il devient de plus en plus difficile et embarrassant pour nous de nous solidariser avec les ministériels, lorsque les conservateurs présentent une de leurs motions "piégées" de non-confiance, avec laquelle l'opinion peut croire à bon droit que nous devrions être d'accord, même quand il ne nous apparaît pas que, dans l'ensemble, le parti de M. Stanfield agirait d'une manière plus acceptable pour nous", confiait la semaine dernière un vieux routier du NPD.

"Nous avons pu nous en tirer il y a quelques jours, lors du débat sur l'octroi de terrains aux vétérans, parce que les libéraux se sont décidés à point nommé de faire volte-face, de reprendre le parlementaire néo-démocrate; mais nous ne pouvons malheureusement pas nous attendre à une piroutette assez convaincante de John Turner au sujet de l'inflation."

M. David Lewis lui-même confiait récemment au DEVOIR que la politique anti-inflationniste du gouvernement Trudeau avait perdu ces derniers temps ce qui lui restait de crédibilité aux yeux de son parti et, croyait-il, aux yeux de l'opinion canadienne.

"Nous sommes pourtant d'accord avec les libéraux sur plusieurs questions fondamentales, de rappeler le leader néo-démocrate. Nous nous opposons, comme eux, à la réglementation générale des prix et des revenus; nous constatons, comme eux, que les pressions inflationnistes au Canada sont imputables en grande partie à des phénomènes internationaux qui échappent au contrôle du gouvernement fédéral; et nous sommes partisans, comme eux — du moins le disent-ils — d'interventions sélectives sur les "points chauds" du front anti-inflationniste."

"Mais encore, si l'on opte pour des intervantions sélectives, faut-il s'y résoudre chaque fois qu'elles sont nécessaires et faut-il intervenir d'une manière efficace et énergique. C'est ce que les libéraux refusent obstinément de faire; et voilà pourquoi nous, du NPD, ne pourrons plus les appuyer encore bien longtemps", de poursuivre M. Lewis.

"Le public canadien n'est point sot, de dire encore le leader néo-démocrate; il se rend bien compte qu'Ottawa n'a pas les moyens d'enrayer complètement une inflation qui sévit partout dans le monde. Mais en même temps, la population sent confusément que le gouvernement Trudeau pourrait faire davantage, s'il avait un peu d'échine et s'il avait vraiment à coeur les intérêts des consommateurs. Or, il constate qu'il ne fait rien".

Deux facteurs, en particulier, incitent le NPD à désespérer de pouvoir infléchir suffisamment la politique économique des libéraux minoritaires pour leur permettre de poursuivre pendant quelques mois encore avec eux l'alliance parlementaire "de facto" qui s'est forgée depuis janvier 1973:

● La satisfaction béate qu'affichent les ministériels devant l'énorme gonflement des profits des compagnies: de 59 pour cent pour toutes les compagnies pendant les derniers trois mois de 1973 (comparativement à la période correspondante de 1972) et de 81 pour cent pour les seules sociétés du secteur de l'alimentation, le "point chaud", pourtant, de l'escalade des prix;

● le caractère de plus en plus dérisoire des "pourparlers" que mène la commission Plumptre, lorsque surviennent des hausses de prix inquiétantes dans le secteur de l'alimentation, et la vigueur avec laquelle le gouvernement Trudeau se porte régulièrement à la défense de cette commission, dont le NPD dénonce l'impuissance depuis sa création.

M. Lewis, qui subit des pressions de plus en plus fortes de son caucus en faveur d'un durcissement des positions du parti concernant l'inflation, a d'ailleurs lancé mercredi dernier un "coup de sonde" du côté des ministériels pour jauger dans quel sens évoluaient leurs délibérations pré-budgétaires.

"Le gouvernement a-t-il l'intention d'agir face aux profits démesurés des sociétés industrielles au Canada, d'autant plus que le premier ministre a déclaré qu'il ne leur permettrait pas de s'engraisser en exploitant les consommateurs?" a demandé M. Lewis au ministre des Finances.

"La situation des profits est bon signe, de répliquer M. Turner. Nous en sommes maintenant à un point où je peux dire au monde des affaires que toutes les augmentations de frais n'ont pas besoin de se répercuter par une augmentation des prix... Ce qui m'intéresse le plus, c'est de voir une bonne partie de la situation des profits se traduire et se confirmer par des immobilisations accrues au chapitre des usines et de l'outillage, ce qui entraînera alors la création de nouveaux emplois surtout dans les industries de fabrication et de transformation. Lorsque les profits se traduisent par de nouveaux investissements, je trouve cet état de chose positif. Mais si ces profits ne devaient se traduire que par de mécréants (sic) paiements de dividendes, ni moi ni la Chambre n'accepterons cela. Le premier ministre et moi nous avons tous deux dit que si ces profits sont le reflet d'une exploitation sans scrupules d'une pénurie d'approvisionnements ou de la situation économique, le gouvernement prendra des mesures."

M. Lewis de relancer: "Je n'ai pas demandé au ministre des Finances de me donner la réponse que j'aurais obtenue d'un porte-parole des compagnies. J'ai demandé ce que le gouvernement comptait faire pour mettre fin à cette exploitation. Quelles autres preuves exige-t-il de cette exploitation, étant donnée l'ampleur de la hausse des profits?"

Et M. Turner de répliquer: "J'ai à l'esprit l'objectif ultime de l'économie et des profits, c'est-à-dire l'expansion de la base industrielle du Canada. C'est ce qui se produit et l'objectif ultime est la création d'emplois."

Dans le camp néo-démocrate, on a déduit de cet échange que le gouvernement était à ce point obnubilé par la "stratégie fiscale" lancée l'an dernier pour développer le secteur manufacturier qu'il prendrait prétexte de l'expansion des investissements industriels pour ne proposer aucune mesure efficace afin de contenir et de réduire les marges bénéficiaires des entreprises et inciter celles-ci à refiler aux consommateurs une partie de leur prospérité et de leur efficacité nouvelles. C'est pourtant en intervenant en ce sens que le gouvernement pourrait stabiliser et même réduire les prix à la consommation.

Le NPD s'attend donc à un autre budget d'affaires de la part de M. Turner; et le parti s'est résolu d'autant plus facilement à s'y opposer — et même, si possible, à se liguer avec les progressistes-conservateurs pour défaire les libéraux minoritaires — que, pour la première fois depuis les élections de 1972, des éléments importants de la base néo-démocrate commencent à rechigner contre l'appui donné aux libéraux, justement à cause de la politique anti-inflationniste de ces derniers, qui ne fait décidément plus le poids aux yeux de ces éléments. C'est ce qu'indique depuis peu le courrier abondant que reçoivent les députés néo-démocrates; c'est aussi l'impression qu'ils ont retirée de leurs récents weekends dans leurs comtés et des autres contacts qu'ils ont eus avec la population canadienne.

Ajoutons à cela que les néo-démocrates en ont un peu "marre" d'être pris pour acquis par les libéraux.

"Les porte-parole gouvernementaux se comportent à notre endroit comme si nous nous étions engagés à les appuyer advienne que pourra et quoi qu'ils fassent", de protester un de leurs stratèges. Même les conservateurs nous prennent pour acquis: ils ont été les plus surpris du monde, récemment, lorsque nous avons menacé de les appuyer dans l'affaire des vétérans, à moins que le gouvernement ne se ravise."

"Notre position est pourtant claire, de poursuivre ce député néo-démocrate: nous les appuyerons lorsque leurs politiques nous sont acceptables, mais nous voterons contre eux dans les cas contraires. Nous l'avons déjà fait, notamment lors du budget de 1973; et nous le ferons chaque fois que nous le jugerons nécessaire, même si cela risque de déclencher des élections qui, du reste, ne nous font pas peur."

Chose certaine, nous ne laisserons sûrement pas passer le prochain budget à moins qu'il soit résolument anti-inflationniste (ce qui ne veut pas dire qu'il doit être anti-social comme ceux de 68 à 72) et à moins qu'il mette la bride aux profits des compagnies."

Disons enfin que les néo-démocrates craignent que, à moins qu'ils ne renaclent suffisamment et ne commencent bientôt à ruer dans les brancarts, les libéraux ne leur "volent" suffisamment de leurs positions traditionnelles pour les "tourner" sur leur gauche et permettre à M. Trudeau de ramener vers lui l'électorat le plus progressiste du centre de l'éventail politique. C'est notamment le cas dans le domaine des Transports, depuis que M. Jean Marchand a entrepris de dénoncer publiquement les grandes sociétés ferroviaires et de "récupérer" à son profit le capital politique que le NPD a accumulé depuis un demi siècle en s'attaquant au CPR. La motion présentée jeudi dernier par M. David Lewis n'avait d'autre but que de rappeler à point nommé au grand public que le ministre des Transports, ce faisant, marchait sur les brisées de son parti.

GOLDBLOOM

Suite de la page 3

"presque antisociale" au maire Lamontagne, en comparaison de ce qu'obtient le provincial en imposant le revenu des contribuables.

Le président de l'Union des municipalités, M. Paradis, s'est dit assuré que son organisme obtiendra de discuter d'une telle redistribution des ressources.

M. Goldbloom a répondu au président de l'Union des conseils de comtés, M. J.-M. Moreau, que la province n'avait pas tellement le choix en soustrayant certains biens-fonds comme l'équipement industriel à l'évaluation. Il fallait alors pallier les inconvénients d'une Ontario plus compétitive sur ce plan des industries, mais Québec entend toutefois compenser les administrations locales de certaines pertes subies.

Si la fusion de municipalités et la création de communautés urbaines n'ont pas mené aux économies que l'on entendait réaliser, a-t-on dit, c'est qu'il a fallu la plupart du temps s'attaquer à de nouveaux types de services, telle la protection de l'environnement et une certaine intégration du transport en commun, la même où parfois l'industrie privée du transport jugeait non rentables certains trajets.

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

en bref

Séminaire sur l'énergie

La Société des ingénieurs civils de France, section canadienne, et l'Institut canadien des ingénieurs, section de Montréal, présentera demain un séminaire d'un jour sur "L'énergie et ses problèmes". Ce séminaire se tiendra à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal et commencera à 09 heures. Le ministre des Richesses naturelles du Québec, M. Gilles Massé, sera le conférencier au déjeuner. Sa conférence aura pour titre: "Le Québec face à la crise de l'énergie". Le séminaire se terminera par une table ronde, à 16h30.

Internes parlementaires

Une nouvelle équipe d'internes parlementaires a été choisie pour le programme d'internat de 1974-75. Il s'agit de diplômés d'université choisis par voie de concours pour apprendre les rouages du gouvernement, tout en aidant les députés dans leurs fonctions routinières au Parlement. Parmi les nouveaux internes, signalons Beth Atcheson, de Fredericton, N.-B., Michael Caplan, de Montréal, Jean Chouinard, de Sainte-Thérèse, Gérard Finn, de Pokesmouche, N.-B., et François Gauthier, de Montréal. En vertu de ce programme, chaque interne travaille cinq mois avec un député libéral, et cinq autres mois avec un membre de l'Opposition.

À PARAÎTRE:

MULTIMATH (Secondaire I et II)
Deux volumes 9½ x 7¾
400 pages abondamment illustrées en 4 couleurs dont l'objectif est de rendre tous les élèves capables de réussir en mathématiques, même si les résultats antérieurs étaient mitigés.

LES MATHÉMATIQUES DU CONSOMMATEUR
(Secondaire V)
par R. Dugré en collaboration avec R. Béland et Y. Gaudreau
Un volume de 9 x 7¾ - 470 pages
Le cours 211-512 pourra désormais figurer à la grille-horaire sans créer de problème.
L'outil qui manquait sera disponible pour la rentrée de septembre '74.

ÉDITIONS DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE
8955, Boul. Saint-Laurent, Montréal H2N 1M6

3IÈME ET DERNIÈRE SEMAINE DE LA VENTE DE SOLDES
LES PRIX BAISSENT...

IL RESTE ENCORE 15,000 VOLUMES À SOLDER

LES RÉDUCTIONS VONT MAINTENANT DE 70% à 90%
VENTES AU COMPTANT

JUSQU'AU SAMEDI 30 MARS 5H. P.M.

LUNDI, MARDI, MERCREDI: DE 9H. À 5H.30
JEUDI ET VENDREDI: DE 9H. À 9H.
SAMEDI: DE 9H. À 5H.

LIBRAIRIE DUSSAULT
8955 SAINT-LAURENT
métro: crémazie
autobus: 53, 55, 98, 100

Opération ressources (1974)

Le Parti Québécois repart en grande

Le Parti Québécois tire uniquement ses revenus des dons libres et spontanés des citoyens ordinaires. Sans votre appui, il deviendrait en peu de temps un parti dépourvu, inefficace, marginal.

L'Opération Ressources '74 vise à réunir des fonds qui nous permettront de repartir en grande.

Contribuez concrètement aux efforts du Parti Québécois en recevant bien les militants qui viendront vous solliciter à la maison.

On repart en grande!

Parti Québécois

Montréal-Toronto
Horaire complet et réservations: 931-2233
Service d'abord
CP Air

Un "Blue Bird" en Pennsylvanie

Huit personnes ont trouvé la mort et douze autres ont été blessées samedi dans un bar d'Allentown, Pennsylvanie, à la suite d'un incendie criminel provoqué par un client mécontent. Selon la police, l'incendiaire, Earnest Burton, 24 ans, furieux d'avoir été expulsé de l'établissement, est revenu quelques instants plus tard avec un bidon d'essence enflammée qu'il a lancé parmi la vingtaine de clients présents. Ceux-ci, pris de panique, se sont précipités vers une issue de secours pour échapper aux flammes qui se propageaient rapidement. Mais la porte était fermée à clé. Six des blessés sont dans un état grave. Earnest Burton, qui a été arrêté, a été inculpé de huit meurtres.

Mgr Grégoire procède à "l'appel décisif" de sept catéchumènes

par Jean-Pierre Proulx

L'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, a procédé hier matin à l'église de Sainte-Rose, à Laval, à "l'appel décisif" de sept catéchumènes qui, le soir de Pâques, recevront les sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie.

Il s'agit de Mmes Inès Alstream, Valérie Bigras, Sagette Montreuil, de Mlle Lina Pietracupa et MM. Jean-Louis Faustino, et Michel Joseph. Mme Coleen Miron est, quant à elle, déjà baptisée. Elle recevra la confirmation et l'eucharistie.

Ce rite "de l'appel décisif" constitue une des étapes du rituel du baptême des adultes. Son sens est clair: il signifie que l'évêque, et la communauté chrétienne avec lui, reconnaissent qu'ils sont prêts à accéder au baptême.

L'appel décisif est célébré, comme le veut la tradition, au début ou pendant le carême après une préparation de plusieurs mois (le catéchuménat) et au cours desquels, les candidats tant individuellement qu'en groupe, s'initient (ou approfondissent), avec l'aide de catéchètes, à la foi chrétienne.

La célébration de l'appel s'est déroulée ainsi: le responsable du catéchuménat l'abbé Jacques Fournier a d'abord présenté les candidats à l'évêque chacun par leur nom.

Mgr Grégoire a alors entrepris un dialogue avec les parrains des candidats, représentant toute la communauté chrétienne. Il leur a demandé s'ils avaient été fidèles à écouter la Parole de Dieu, s'ils avaient commencé à vivre conformément à cette Parole et s'ils "étaient déjà entrées en communion avec les chrétiens dans l'amour fraternel et la prière".

Suite aux réponses positives des parrains à chacune de ces questions, un co-animateur de la communauté catéchuménale, l'abbé Paul Delorme, est venu attester qu'il en était bien ainsi.

L'évêque s'est alors tourné vers les candidats et leur a demandé si effectivement, ils voulaient recevoir le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Ceux-ci ayant répondu affirmativement, il a invité l'un ou l'autre d'entre eux à s'adresser à l'assemblée pour lui faire part des raisons les amenant à demander ces sacrements.

Comme personne ne s'est avancé, Mgr Grégoire a simplement ajouté: "Nous comprenons fort bien votre malaise; et tous les baptisés qui sont ici présents savent d'expérience combien il est difficile de verbaliser sa foi, surtout devant un grand groupe". Il les a alors invités à inscrire leur nom dans le registre des catéchumènes comme signe de leur réponse. Mgr Grégoire a alors prononcé solennellement leur appel aux sacrements pour la prochaine veillée pascale. Après une dernière prière, il les a congédiés en leur donnant rendez-vous à Pâques.

aujourd'hui

A 11 heures, au 85 est, rue Notre-Dame, 2e étage, séance d'information du comité tripartite de la promotion olympique en milieu scolaire. Conférenciers: MM. Roger Rousseau, François Cloutier et Fernand Landry.

●

A 11:30, au collège Ahuntsic, ouverture officielle de cours sur l'histoire, les coutumes, la littérature, les sciences politiques du Canada, avec accentuation sur le Québec.

●

A midi, dans le hall de réception de Sogides, 955 Amherst, lancement du Prix de l'Actuelle 1974.

●

De 13 à 20 heures, à la sacristie de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, clinique de sang de l'archevêque de Montréal. Autres cliniques au centre administratif de la CECM de 09:30 à midi et de 13:30 à 16:30; à Brossard, polyvalente, 3055 boul. Rome, de 14:00 à 17:30 et de 19:00 à 21:30; à Saint-Rémi de Napierville, école Clotilde Raymond, de 14:30 à 17 heures et de 18:30 à 21:30.

●

A 17 heures, centre communautaire de l'U. de M., 2332 Edouard-Montpetit, salon B-2419, lancement de deux tomes du "Théâtre du nouveau langage" de Gilbert Tarrab.

●

A 17 heures, lancement par les Éditions du Jour d'un ouvrage des Drs Bernard et Guy Blanchard, M.D., intitulé "La greffe des cheveux vivants".

●

A 18 heures, à l'hôtel de ville de Pincourt, 944 boul. Duhamel, le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, rendra public un rapport concernant l'aqueduc de l'île Perrot.

●

A 19:30, salle 24 du collège Ahuntsic, panel-discussion sur l'enseignement des techniques de cinéma.

●

A 20 heures, salle de bal du Student Union building de McGill, 3480 McTavish, Clyde Bellecourt, leader du mouvement indien américain et défenseur de Wounded Knee, parlera des procès intentés à 180 membres de ce mouvement.

●

A 20 heures, au sous-sol Saint-Alphonse, 8550 rue Saint-Gérard, rencontre "Chantiers '74" sur la consommation.

●

A 20 heures, au Centre Saidye Bronfman, 1590 McGregor, inauguration de l'exposition des oeuvres de Boris Penson.

●

A 20:30, au pavillon Leacock, salle 132, université McGill, M. Robert Bellah donnera les deuxième et troisième conférences Beatty intitulées "The historic religions" et "The contemporary relevance".

●

De 19 à 22 heures, au centre culturel de Longueuil, 50 ouest, rue Saint-Laurent à Longueuil, exposition de l'Association longueuilloise de photographes amateurs.

D'accord sur la lutte à l'inflation, les centrales ne sont pas unanimes pour une grève le 1er mai

par Gilles Francoeur

QUEBEC — Laissant planer la menace d'une grève générale dans la province, le 1er mai prochain, pour indiquer leur détermination aux gouvernements, les 450 délégués des trois centrales CSN, FTQ et CEQ, réunis au cours de la fin de semaine en coloque à Québec, ont défini les grandes lignes de leur stratégie dans la lutte sans merci qu'ils ont décidé d'entreprendre l'inflation.

Les militants des trois centrales, surmontant les tensions créées par les flambées de violence de la baie James, ont décidé d'aborder de front le problème du maraudage au cours d'un autre colloque intersyndical, qui aura lieu l'automne prochain. Le groupe de délégués des trois centrales, qui préconisaient la tenue d'un débat sur cette question en fin de semaine — Michel Chartrand en tête — se sont finalement ralliés à cette suggestion.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, devait se féliciter de ce que le mouvement syndical québécois ait été assez "noble et grand" pour oublier ses divergences au profit des intérêts supérieurs du monde ordinaire. Son collègue de la FTQ, M. Louis Laberge, a abondé dans le même sens.

Les trois centrales ont été unanimes: le seul moyen pour les travailleurs de rattraper leur pouvoir d'achat amputé par l'inflation consiste à faire rouvrir dans les plus brefs délais toutes les conventions collectives afin d'y inclure une clause indexant les salaires au coût croissant de la vie. Les centrales ont par ailleurs affirmé leur volonté d'appuyer tous les syndicats qui entreprendront une action en ce sens, même s'ils ont recours à la grève, ce qu'interdit le code du travail pendant la durée d'une convention collective.

Cette bataille qui s'amorcera par un regroupement des forces syndicales au niveau régional, donnera, à la suggestion de la CSN, la priorité au relèvement du salaire minimum et des prestations d'aide gouvernementale de toutes sortes. La CEQ pour sa part a fait savoir au colloque qu'elle préférerait revendiquer un relèvement général des salaires et des prestations par voie de législation.

L'hypothèse d'une grève générale, le 1er mai prochain, n'a toutefois été appuyée formellement que par la CSN. La FTQ de son côté n'a pas osé engager ses syndicats affiliés sur cette question puisqu'ils demeurent juridiquement maîtres de leur stratégie. M. Louis Laberge devait toutefois préciser qu'en décidant "d'appuyer les actions de tous les syndicats", la FTQ pouvait en vertu de cette résolution des trois centrales, envisager elle aussi la possibilité d'une grève générale.

Suivant la suggestion des centrales, le salaire minimum devrait être immédiatement relevé à $2.50 immédiatement; les pensions de vieillesse seraient portées à $200 par mois.

En plus de réclamer le rajustement des allocations et des rentes gouvernementales, le colloque a insisté pour que le gouvernement redonne aux 21,000 bénéficiaires de l'aide sociale, les prestations perdues lors de la mise en place de la nouvelle politique québécoise, au début de janvier.

Les représentants syndicaux n'ont toutefois pas réussi à se mettre d'accord sur une formule de révision des prix. La CSN a proposé de son côté le rétablissement de certains liens avec les organismes gouvernementaux et a exigé la nomination de syndiqués à la commission Plumptre, sur la surveillance des prix alimentaires, et à la Régie québécoise des marchés agricoles. La présence syndicale aurait pour but d'obtenir une information qui ferait actuellement défaut aux consommateurs.

Alors que la FTQ préconise l'établissement d'un comité indépendant de révision des prix, doté d'un pouvoir d'ordonnance, la CEQ rejette cette hypothèse et propose un comité d'information strictement syndical sur cette question. Elle veut aussi favoriser la création de coopératives en marge du réseau de production traditionnel.

La dernière réunion conjointe des trois plus hautes instances de chacune des centrales remonte à la crise d'octobre 1970, alors que les syndicats québécois avaient décidé de s'opposer à la promulgation de la loi des mesures de guerre. Le colloque de la fin de semaine constitue, d'autre part, de l'avis des participants, une relance du Front commun de 1972, créé à l'occasion des négociations dans les secteurs public et para-public.

Goldbloom est en faveur d'une redistribution des ressources de la communauté

Le ministre québécois des affaires municipales et quatre autres invités au "Choc des idées", hier à Télé-Métropole, se sont dits d'accord sur la nécessité d'une "redistribution des ressources de la communauté" pour permettre aux municipalités de mieux assumer leurs responsabilités. M. Goldbloom attribue à l'inflation, principalement, les hausses successives des budgets municipaux, sans que pour autant diminuent les exigences des citoyens pour des services autrefois inexistants, ou peu ressentis comme une nécessité.

Le maire de Québec, Gilles Lamontagne, s'est plaint d'un certain paternalisme du provincial qui force en quelque sorte les administrateurs municipaux à quémander chaque fois que plafonne le revenu fourni par la propriété foncière — l'imposition foncière apparaît

Voir page 2: Goldbloom

La FPJQ n'admet pas que la presse devienne collabo

QUEBEC (PC) — Le président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a blâmé très sévèrement la direction d'un quotidien de la vieille capitale pour avoir remis aux autorités policières des photographies qui ont mené à la condamnation d'un individu qui s'était exhibé nu sur la patinoire du Colisée de Québec vendredi dernier.

M. René Maillot a déclaré qu'il était inadmissible que les journalistes se fassent les collaborateurs volontaires de la police, même dans des cas aussi bénins que celui-ci.

"Comment pourrions-nous refuser une collaboration avec la police dans des cas beaucoup plus sérieux de chasse aux sorcières ou de répression politique" a poursuivi le président de la FPJQ.

Selon lui, un tel geste mine toutes les revendications des journalistes concernant le secret professionnel et leur liberté d'action, ainsi que celle des entreprises de presse.

Le "nuvite" comparaissait en cour municipale mercredi et a plaidé coupable. Une amende de $50 lui a été infligée.

Selon le quotidien impliqué, la police s'est présentée dans ses bureaux cette semaine pour réclamer la pellicule photographique représentant le "streaker" en pleine action. Cette pellicule a été remise aux policiers "dans un plein esprit de coopération avec la justice", selon le quotidien.

Selon la CSN et la FTQ

La définition des services essentiels appartient aux parties et non au tribunal

La CSN et la FTQ sont d'avis qu'il revient aux parties concernées et non à un tribunal judiciaire de déterminer la nature des services jugés essentiels en cas de grève ou de lock-out.

Telle est en effet la position exprimée par les deux centrales au niveau du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Cette proposition a été entérinée, vendredi, par le Conseil confédéral d'une emprise des services essentiels.

"Chaque négociation constitue une occasion pour les syndicats de se faire fourrer", selon M. Chartrand, qui refuse en conséquence une négociation supplémentaire sur les services essentiels.

Après avoir constaté le consensus établi sur la nécessité d'assurer les services jugés essentiels, la proposition souligne la difficulté d'application de ce principe.

Faut-il laisser cette responsabilité à un tiers (généralement un tribunal judiciaire) comme cela se fait de plus en plus ou la confier aux parties concernées, l'employeur et le syndicat?

La proposition suggère une solution mitoyenne: obligation légale pour les parties de négocier, à l'intérieur de période déterminée avant la grève ou le lock-out, les services essentiels et entrée en scène, advenant un constat d'échec, d'un médiateur nommé à l'avance selon les précisions incluses dans la loi.

Soulignons enfin que la proposition syndicale s'oppose à ce que le secteur de l'enseignement soit considéré comme un service essentiel.

La désaffiliation des pompiers : une opposition 'muselée'?

M. André Plante, vice-président du district 15 de l'Association internationale des pompiers et directeur technique de la Fédération des pompiers professionnels du Québec, se dit "très déçu mais non surpris" de la désaffiliation des pompiers de Montréal.

"Les membres, dans cette affaire, ont été manipulés, et l'opposition a été muselée, le tout au mépris de la plus élémentaire démocratie syndicale, déclare M. Plante.

"La défection des pompiers de Montréal va créer inévitablement une scission chez les pompiers du Québec et un affaiblissement des structures syndicales des pompiers de tout le Canada. Les seuls gagnants sont les employeurs. Les pompiers de Montréal se retrouvent tels qu'ils étaient en 1942, soit avec une union indépendante et isolée du monde syndical."

La Chambre de commerce de Montréal

DÉJEUNER-CAUSERIE HEBDOMADAIRE

MARDI, 26 MARS

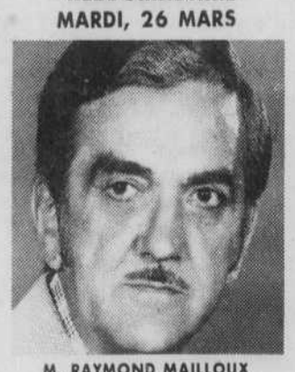

M. RAYMOND MAILLOUX
Ministre des Transports des Travaux publics de l'Approvisionnement du Québec

Sujet: "L'implantation d'un système de transport collectif rapide, entre Montréal et Mirabel"

Hôtel Sheraton Mont-Royal
12h30

Le public est admis
Billets à l'entrée $5.

Pour les membres des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

Renseignements: 866-2861

CAMP DE-LA-SALLE

- Camp de vacances pour garçons de 7 à 16 ans
- Direction: les Frères des Écoles Chrétiennes
- Moniteurs: moyenne d'âge de 28 ans
- Campeurs: regroupés selon l'âge et la capacité physique
  une expérience de vie d'équipe sous la tente pour les 15-16 ans
- Activités: plus d'une douzaine d'activités organisées
  une gamme d'activités sportives
- Logement: chalets chauffés
- Accrédité par l'Association des Camps du Québec

CAMP ÉCOLE DE-LA-SALLE

- Cours de formation pour monitorat
- Garçons et filles de 17-18 ans
- Accrédité par l'Association des Camps du Québec
- Reconnu par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

RENSEIGNEMENT
(514) 674-3151

VIENT DE PARAÎTRE . . . . . AUX ÉDITIONS DU JOUR

LA TRUITE ET LA PÊCHE À LA MOUCHE

Jeannot Ruel

Collection Québec, chasse et pêche

- Cet ouvrage se veut une aide pour le pêcheur qui recherche une méthode plus raffinée de se mesurer avec son adversaire. L'auteur vous prouve qu'il y a autant de plaisir à ruser avec le poisson qu'à en capturer de grandes quantités par un moyen moins sportif.
- Abondamment illustré.

En vente partout au prix de $4.95 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

EDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Les hauts et les bas du bilinguisme

Avec une bonne humeur et une liberté qui ne se démentent pas, le commissaire fédéral aux langues officielles, M. Keith Spicer, poursuit dans son troisième rapport annuel déposé au Parlement la semaine dernière l'oeuvre herculéenne qu'il a entreprise pour la promotion du bilinguisme au sein de l'appareil gouvernemental.

On se représente volontiers l'ombudsman linguistique sous les traits ennuyeux d'un redresseur de torts à l'allure bureaucratique, attendant passivement de recevoir les plaintes des justiciables pour ensuite conclure, au terme d'une longue enquête, qu'il n'y peut rien faire si ce n'est de transmettre ses observations aux autorités compétentes. Telle n'est pas du tout l'idée que M. Spicer se fait de son rôle.

Il reçoit chaque année un certain nombre de plaintes — 943 en 1973, dont les deux tiers en provenance de francophones — et la loi lui fait un devoir d'y donner suite. Mais le traitement des plaintes individuelles demeure, tout compte fait, un aspect limité du travail de M. Spicer. Ou plus exactement, les plaintes lui servent de point de départ, voire de prétexte, à des études plus approfondies. Parallèlement aux plaintes dont il est saisi — et souvent en prolongement de celles-ci — M. Spicer poursuit en effet chaque année un certain nombre "d'études spéciales" embrassant des pans entiers de l'administration fédérale. Cela lui donne une vue générale de la situation qui déborde de beaucoup celle du simple redresseur de torts. D'où l'acuité de ses diagnostics et la précision non moins redoutable de ses recommandations.

•

On a de nouveau fait dire cette année à M. Spicer que la situation du bilinguisme dans les institutions fédérales demeure catastrophique, voire irrémédiable. Telle n'est pas l'impression qui se dégage d'une lecture attentive de son rapport.

L'appareil fédéral demeure, à n'en pas douter, très en deçà de la norme législative voulant que le français et l'anglais aient "un statut, des droits et des privilèges égaux dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada". Les ministères et services qui se traînent les pieds, les organismes où l'on fait seulement semblant d'instaurer le bilinguisme, les mandarins qui se livrent habilement à un sabotage pratique de la loi, sont encore nombreux. "Souvent, écrit avec raison M. Spicer, il y a bien loin de la parole à l'acte".

On a de même la preuve du caractère peu fondé des craintes qu'on a voulu, dans certains milieux, cultiver chez les fonctionnaires anglophones. Tant au plan du recrutement qu'à celui des promotions, ces derniers ont continué en 1973 de récolter plus que leur juste part. S'il y a motif de frustration, c'est encore le plus souvent — là-dessus, les chiffres que cite M. Spicer sont éloquents — du côté des francophones.

Dans l'ensemble, toutefois, les 400 pages que le commissaire consacre à l'action des quelque 185 institutions fédérales révèlent, dans la grande majorité des cas, une bonne volonté réelle et des progrès encourageants.

Des organismes comme le ministère des Transports (nonobstant la bonne volonté exprimée par M. Marchand), les Chemins de fer nationaux, Air Canada, Statistique Canada, le ministère de la Justice encaissent des reproches mérités. Beaucoup plus nombreux, cependant, sont les organismes et ministères qui se voient attribuer une bonne volonté agissante et souvent des progrès substantiels.

L'instrument créé par le Parlement en 1969 donne lieu chaque année à des centaines d'interventions. Grâce aux études spéciales que le commissaire institue en marge des plaintes individuelles dont il est saisi, on accède, pour un nombre croissant de services fédéraux, à cette problématique linguistique précise, à cette connaissance fonctionnelle des situations, sans lesquelles la volonté du législateur risquerait de rester lettre morte. Là réside probablement, pour l'instant, la contribution la plus importante de M. Spicer. Cet apport est d'autant plus valable qu'il est fait sans la moindre flagornerie à l'endroit des organismes étudiés et procède même d'un doute méthodique tout à fait sain en l'occurrence.

M. Spicer ne collige toutefois pas les faits pour le seul plaisir de se complaire dans des jeux de mots dont il va parfois jusqu'à abuser. Derrière cet ombudsman au style recherché, se cache un homme d'action fortement résolu à promouvoir des changements nécessaires. Ceux qu'il propose cette année sont empreints du réalisme le plus solide.

Pour M. Spicer, un bilinguisme authentique "implique la coexistence de deux langues fortes et dynamiques, sans que l'une nuise à l'épanouissement de l'autre". Ce postulat l'amène à deux conclusions qui doivent constituer le pivot de toute action à venir. Chacune se situe bien au-delà de la simple action individuelle.

Tout au long de son rapport, M. Spicer n'a cessé — c'est là l'un de ses thèmes dominants — de constater que l'une des deux langues officielles est, dans les faits, moins égale que l'autre et d'observer qu'on ne saurait parler sérieusement d'égalité sans accepter que soient prises en sa faveur des "mesures spéciales". Or, poursuit M. Spicer, "pour que le français soit une langue de travail de l'administration fédérale, il est indispensable que son assise soit solide et inébranlable, c'est-à-dire qu'en un endroit, sa prédominance soit telle qu'elle ne laisse aucun doute quant à sa force. Cet endroit, c'est le Québec".

•

La Commission des districts bilingues avait naguère recommandé que tout le Québec soit considéré comme "un district bilingue". C'est à une conclusion toute différente, et beaucoup plus réaliste, qu'aboutit M. Spicer. D'ici 1975, la très grande majorité des fonctionnaires fédéraux oeuvrant au Québec devraient, selon lui, travailler en français, ce qui permettrait de considérer le Québec tout entier "comme une grande unité de langue française" faisant pendant à "la vaste unité de langue anglaise constituée par le reste du Canada". Le progrès, d'un document à l'autre, est marqué. Il faut savoir gré à M. Spicer de comprendre que l'égalité ne pousse pas dans la terre peu fertile des seules mesures à caractère individuel.

Une autre priorité immédiate ressort des recommandations de M. Spicer: c'est la capitale nationale. Dans le district de la capitale, les employés travaillant dans des ULF représentent à peine 5% de l'effectif total. Les carences, en ce qui touche la présence des francophones aux échelons intermédiaires et supérieurs de responsabilité, loin de s'amenuiser, durent toujours.

Il faut donc, sans délai, entreprendre à ce niveau une action "extraordinaire", en particulier au niveau du recrutement de fonctionnaires francophones. Cette tâche sera facilitée par le fait que les candidats francophones possédant une bonne formation sont sensiblement plus nombreux qu'autrefois. Mais il faudra pour cela une volonté précise. Il faudra être prêt à créer au besoin, dans la capitale nationale, "des secteurs suffisamment étoffés qui seraient réservés à des fonctionnaires pouvant travailler en français". Il faudra surtout que, "d'ici deux ans au maximum, le nombre des postes unillingues français s'accroisse dans de très fortes proportions."

•

Dans plusieurs secteurs de l'administration fédérale, le bilinguisme accuse des progrès sensibles. Dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, le changement majeur se situe néanmoins au niveau des mentalités et reste à venir.

On continue trop souvent à considérer la mise en oeuvre du bilinguisme comme une entreprise marginale et à en subordonner le rythme à des considérations reliées à la demande de services, au coût, aux droits acquis de personnes en place. Pour que l'égalité souhaitée par le législateur devienne un fait, il faudra, au contraire, que l'application de la loi sur les langues officielles "fasse partie intégrante des opérations des institutions". Il faudra consentir, selon la formule heureuse de M. Spicer, à "des mesures spéciales" afin d'accélérer une intégration: qui, autrement, ne se fera jamais.

Le commissaire aux langues propose, dans cette perspective, qu'en 1974, "le gros des énergies soit orienté vers la question du français langue de travail". Aucun objectif ne saurait découler plus logiquement de l'excellent rapport que M. Spicer vient de soumettre au Parlement.

Claude RYAN

La session à Québec

Les réactions au discours du trône

par LAURENT LAPLANTE

Parce qu'il ouvre largement la porte aux interventions de tous les députés, le débat sur le discours inaugural permet de jauger avec plus de précision le poids réel des équipes politiques. Des députés de toutes allégeances en profitent pour montrer ce qu'ils ont dans le ventre. Ils réussissent généralement à faire émerger à l'Assemblée nationale des préoccupations locales et régionales que les grands débats sur des sujets plus amples ou plus techniques ont tendance à laisser dans l'oubli. Les interventions des députés ont également l'avantage de donner une idée des véritables pressions qui s'exercent sur les dirigeants politiques dans l'ombre et la discrétion des caucus. Il va sans dite que, surtout du côté gouvernemental, les députés qui couvent des ambitions saisissent au vol l'occasion de faire la roue.

Le présent débat sur le discours inaugural ajoute cependant une dimension nouvelle à ces traditions politiques. Du fait que le gouvernement a signifié sans équivoque son intention de légiférer en matière linguistique, plusieurs membres de sa députation anglophone éprouvent le besoin de montrer à leurs commettants qu'ils défendent les droits de la minorité anglophone même devant l'équipe gouvernementale. Question de tenir parole.

Pour l'une ou l'autre de ces raisons, trois discours méritent de retenir l'attention. L'un émane du député libéral de Rimouski, M. Saint-Hilaire, et se situe dans la tradition la plus classique, tout en révélant cependant une rafraîchissante liberté de pensée. Les deux autres proviennent de députés anglophones (MM. Springate et Ciaccia), et livrent une assez troublante image de ce que le gouvernement s'apprête à faire en matière linguistique.

La dimension régionale

Du député Saint-Hilaire, les grands centres savent encore peu de choses. A Rimouski au contraire, on s'est habitué à retrouver M. Saint-Hilaire dans tous les projets de construction comme dans tous les débats politiques locaux. A vrai dire, ce genre de clivage est fréquent: tel individu qui règne en maître dans son monde local sombre dans l'anonymat dès qu'il s'aventure dans "la grande ville".

M. Saint-Hilaire, si l'on en juge par son discours de rentrée, entend bien s'imposer, lui, dans le cadre plus large de la politique provinciale. On a même, à l'écouter, le sentiment qu'il ne tarderait pas à montrer ses talons à l'Assemblée nationale si l'on devait le compter indéfiniment pour quantité négligeable.

M. Saint-Hilaire ne s'est pas perdu, comme tant de ses collègues, dans la description passionnée des beautés locales dont serait farci son beau comté de Rimouski. Il a simplement déclaré la guerre à ces pseudo-spécialistes de l'Office de planification qui préparent l'avènement d'un Québec où Montréal compterait 60% de la population et la ville de Québec un autre 20%, ce qui réduirait les autres régions au rôle peu reluisant de méprisables satellites. M. Saint-Hilaire, dans un autre secteur, n'a pas condamné les hôpitaux universitaires, mais il a mis en garde les experts qui ne respectent que ces hôpitaux et qui en oublient d'équiper convenablement les hôpitaux régionaux à vocation plus traditionnelle. De la même manière, M. Saint-Hilaire s'est demandé si les CLSC n'étaient pas largement conçus pour des régions à forte densité démographique et s'ils n'allaient pas avorter assez misérablement dans certaines régions moins peuplées.

Les questions économiques n'ont pas échappé non plus à l'attention du député de Rimouski. En matière de planification générale, M. Saint-Hilaire a rappelé que, dès l'an prochain, l'entente fédérale-provinciale au sujet de l'Est du Québec arrive à son tournant majeur, sans qu'on sache exactement ce qui va suivre. Sous peine de renoncer aux investissements et aux efforts d'une décennie, il convient, dès maintenant, de faire le point et de préparer la suite. Côté transport, M. Saint-Hilaire n'a pas mis son collègue Mailloux au poteau d'exécution, mais il lui a fait nettement sentir que le Bas-Saint-Laurent ne renoncerait pas aisément à son propre service de bateaux-passeurs équipés pour le transport des wagons et qu'on ne devrait pas laisser le Canadien Pacifique ignorer toutes les aspirations régionales. En matière agricole, même attitude: les projets de loi qu'a mentionnés le discours inaugural donnent à M. Saint-Hilaire la conviction qu'on s'apprête à modifier plusieurs des règles du jeu que doivent respecter les agriculteurs. Il en profite pour se dire intéressé aux prochaines décisions du ministre Toupin. M. Toupin aura sans doute compris le sens du message.

Dans l'ensemble, le discours de M. Saint-Hilaire ressemble, avec ses excès et ses meilleures intuitions, aux propos d'un homme libre. Il n'est pas aveuglé par l'esprit de parti au point d'avaler n'importe quelle couleuvre. Il n'est pas à ce point englué dans la discipline partisane qu'il ne puisse plus lancer des avertissements à ceux qui président, du sommet de leur ministère, à la réforme de l'éducation, de la planification, des affaires sociales, du transport. Si M. Saint-Hilaire parle sur ce ton à l'Assemblée nationale, on imagine sans peine avec quelle liberté il doit s'exprimer dans le caucus. Parti urbain souvent centralisateur, le parti libéral ne peut que gagner en démocratie à subir de telles pressions de l'extérieur.

Les anglophones se dédouanent

Pendant que M. Saint-Hilaire donnait ainsi une dimension respectable et trop inusitée aux débats parlementaires, MM. Springate et Ciaccia effectuaient des exercices de haute voltige qui ne font de bien ni à leur crédibilité ni à la qualité des discussions.

M. Springate défend sa cause de façon constamment émotive. Dans l'évaluation des principes en cause, il se montre le plus souvent incapable d'une argumentation rigoureuse. Quand, d'autre part, il se penche sur les applications concrètes du bilinguisme, il se montre tout aussi inapte à une évaluation un tant soit peu sereine de la situation.

M. Springate n'a rien contre les précautions que peut prendre un Etat au sujet des immigrants: "Je ne nie pas, dit-il, qu'un Etat puisse imposer à des futurs immigrants des conditions dans lesquelles ceux-ci vont arriver dans notre territoire. (...) Je ne place pas le débat sur ce plan. Théoriquement, on peut très bien défendre qu'un Etat puisse adopter des mesures voulues à l'égard des immigrants." Fort bien. Cependant, cette concession demeure purement verbale, puisque M. Springate circonscrit aussitôt son aveu: "Mais est-ce que cela en vaut la chandelle, M. le Président?"

Non content de tempérer ainsi les conséquences qui découleraient d'une description trop "francophone" de la situation, M. Springate tenait à donner des exemples de ce qui lui paraît une application abusive, outrancière, sadique d'une quelconque priorité favorable au français. M. Springate s'est donc référé à un cas concret dont THE GAZETTE s'était payé le luxe le 19 mars. Il a versé une larme émue sur le sort du chauffeur de taxi Donald George qui, après 17 ans de bons et loyaux services comme chauffeur de taxi, s'est vu subitement dépouillé de son "pocket number" simplement parce qu'il n'a pas réussi son examen de français. Malheureusement pour M. Springate, pour THE GAZETTE et pour M. George, le député péquiste Marcel Léger devait donner plus tard un compte rendu un peu moins alarmant des examens de français auxquels sont soumis les chauffeurs de taxi. Il aurait suffi à M. George, si l'on s'en remet à M. Léger, de comprendre les questions qu'on lui posait en français et de répondre "dans la langue de son choix". De la part de M. Springate, l'effort est donc louable, mais peu convaincant. Le député de Sainte-Anne a tenu la parole donnée à ses électeurs, mais il n'aura sans doute pas convaincu le moindre député même dans son propre parti.

De la part de M. Ciaccia, on se serait attendu à mieux. Malheureusement, le nouveau député de Mont-Royal n'a offert à l'Assemblée nationale qu'un misérable bouquet des poncifs les plus éculés, et cela aussi bien en matière linguistique qu'en matière de philosophie sociale.

On était prêt à croire M. Ciaccia quand il a affirmé que c'est "un sentiment de responsabilité à l'endroit de la communauté québécoise" qui l'a incité à faire de la politique active. On l'aurait même absous de sa naïveté en le voyant si aisément conquis par les déclarations du premier ministre au sujet des Indiens et des Inuit. "Le développement unilatéral est une chose du passé, disait M. Bourassa. Les changements sont inévitables, mais nous disons que le mode de vie traditionnel des autochtones et leurs besoins doivent être pris en considération et que ceux-ci doivent avoir la chance de bénéficier des nouveaux avantages offerts. Ainsi les autochtones ne seront pas détruits par notre société, mais ils s'épanouiront avec elle". Jusque-là, en

Voir page 6: Les réactions

- Faut brasser pour que ça bouge !

lettres au DEVOIR

La fausse théorie des "droits acquis"

On observe depuis quelque temps que nos compatriotes francophones ont tendance à parler des droits des anglophones comme de "droits acquis". M. Cloutier lui-même aurait récemment parlé de cette façon.

Or, il est plus que temps d'élever une protestation. Ce qui a été acquis peut être enlevé. Or, les droits des anglophones ne sont pas des "droits acquis". Ce sont des droits naturels et fondamentaux. J'ai combattu pendant des années pour que les Canadiens de langue française obtiennent droit de cité partout au Canada. Ce pays est leur pays. Il est aussi le nôtre au titre de l'histoire, du droit international et de ce que nous y avons accompli. Nous vivons aussi ici, et nous y sommes en raison d'un droit inaliénable.

Il va de soi qu'il faut considérer la langue et la culture françaises comme des biens précieux et les promouvoir, particulièrement au Québec. Mais les Canadiens français ne sauraient s'élever en essayant de réprimer les autres.

Murray BALLANTYNE

Montréal, le 19 mars 1974

Qu'attendez-vous, M. Bienvenue ?

Pendant que Messieurs Bourassa et Cloutier tiennent la vedette dans les journaux avec la politique des langues au Québec, une situation pourrit dans le monde du travail. Cette situation c'est celle des C.O.F.I. En effet, des professeurs de C.O.F.I. sont en grève depuis huit semaines et pourtant personne ne s'en soucie. Demandez à l'homme de la rue ce qu'est un C.O.F.I.; je vous défie de trouver vingt personnes qui sachent ce que c'est.

Pourtant c'est dans les C.O.F.I. (centre d'orientation et de formation des immigrants) que les immigrants adultes étudient le français. C'est aussi dans les C.O.F.I. que l'on "initie" les immigrants à la vie québécoise. Or, actuellement, seulement 2 C.O.F.I. sur 5 sont en opération parce que ces deux C.O.F.I. sont privés et que les professeurs qui y enseignent bénéficient de conditions de travail valables. Les trois autres C.O.F.I. relèvent de la C.E.C.M. et sont paralysés par la grève parce qu'on refuse à leurs professeurs les mêmes conditions de travail que dans les deux C.O.F.I. privés.

Ces trois C.O.F.I. administrés par la C.E.C.M. reçoivent pourtant les mêmes subventions du ministère de l'Immigration que les C.O.F.I. Laprairie et Du Parc. Je ne veux pas décrire tout le problème, la situation est complexe, les négociations sont dans l'impasse et c'est le rôle de la presse d'informer la population. Ce sur quoi je veux attirer l'attention, c'est l'inertie des parties en cause: le ministère de l'Immigration, le ministère de l'Education et la C.E.C.M. Rien de mieux que ces trois "grands" pour créer l'imbroglio. Quand cesseront-ils de jouer au chat et à la souris?... Soyons logiques: nous voulons du français pour les immigrants, donnons à nos professeurs de français langue seconde la possibilité de faire carrière dans un C.O.F.I. dans les meilleures conditions possible.

M. Bienvenue, les C.O.F.I. sont la seule raison d'être de votre ministère, quand vous déciderez-vous d'agir? Au dernier colloque sur la situation linguistique au Québec (Université de Montréal le 24 novembre 1973) vous brilliez par votre absence et pourtant ce colloque devait être sous votre présidence. Dans ce conflit, nous vous donnons l'occasion d'être présent, qu'attendez-vous, Monsieur le ministre?...

Cécile FILION
professeur de C.O.F.I.
en grève.

Montréal, le 14 mars 1974.

Qui donc tranchera ?

Monsieur Ryan

En lisant vos commentaires élogieux du 18 mars sur la performance de M. François Cloutier à l'émission Politique-Atout du dimanche 17 mars, j'ai été frappé par le fait que vous acceptez désormais que la loi force les parents francophones à envoyer leurs enfants à l'école française si le gouvernement est en possession "de données irréfutables établissant hors de tout doute qu'un glissement dangereux s'est produit depuis deux ou trois ans."

Ce qui me laisse perplexe, c'est que les critères sur lesquels vous désirez que le gouvernement s'appuie pour prendre une décision comportent une grande part de subjectivité. En fait, ce que les prophètes de malheur comme moi considèrent comme une donnée irréfutable établissant hors de tout doute qu'un glissement dangereux s'est produit depuis deux ou trois ans vous semblera à vous une donnée parfaitement réfutable. Mais votre réfutation ne convaincra pas les hurluberlus du genre de Fernand Dumont ou Jacques Grand'Maison, qui continuent, selon vos propres paroles, à répéter les mêmes rengaines, même quand on leur a montré dix fois qu'elles ne résistaient pas à l'examen des faits. Qui donc tranchera? Ah, pardon! j'oubliais l'infaillibilité papale. Vous trancherez. Et peut-être accepterez-vous de reconnaître qu'il y a eu un glissement dangereux lorsque nous serons au fond du ravin. Mais, comme ce sera un ravin anglais, nous n'aurons qu'à remercier le Ciel, n'est-ce pas?

Pardonnez-moi mon outrecuidance, monsieur, et agréez l'expression du respect que méritent les hommes qui savent se faire aimer des riches et des puissants.

Docteur Jacques BOULAY
Sainte-Foy le 18 mars 1974

La fermeture de la desserte St-Valérien

M. Jean-Pierre Proulx

J'ai pris connaissance de votre article titré: "L'Archevêché ferme la desserte Saint-Valérien" dans le journal Le Devoir, en date du 19 mars, à la page 13.

J'aimerais y apporter une rectification lorsque vous dites que la décision a été prise... "avec l'accord total du supérieur des Saints-Apôtres". J'ai été, de fait, convoqué à l'Archevêché pour être informé de la décision déjà prise.

P.S. Au téléphone, le père Roy a précisé que cette rectification ne mettait pas en cause la bonne foi de l'abbé Jean-Marie Lafontaine, vicaire général du diocèse. Ce dernier qui nous a dit que la décision de fermer la desserte Saint-Valérien avait été prise "avec l'accord total du supérieur des Saints-Apôtres", l'a fait à partir d'une note écrite de l'abbé Hurteau, directeur de l'Office des paroisses à l'archevêché, actuellement malade.

D'autre part, le père Roy nous a déclaré qu'il avait été quelque peu surpris d'être convoqué chez l'abbé Hurteau pour apprendre cette décision. Il s'attendait plutôt à ce que ce soit le père Leblanc, responsable de la desserte, qui le soit. Au cours de cette rencontre, l'abbé Hurteau lui a expliqué que la décision de fermer Saint-Valérien avait un caractère "purement administratif."

Il nous a indiqué en outre que deux lettres avaient été envoyées à l'archevêque de Montréal pour lui demander de reconsidérer sa décision: l'une du père Jacques Leblanc, l'autre par le collège Saint-Jean-Vianney où la communauté Saint-Valérien se réunit.

J.P.P.

Jean-Paul ROY, s.ss.a.
supérieur général de
la Société des Saints-Apôtres

Montréal, le 20 mars 1974

Bravo pour Les Filles du Roi

Je me suis souvent défendue d'être féministe. Les excès des femmes brandissant leurs soutiens-gorges ou les conseils donnés aux jeunes par une Lise Payette m'ont toujours souverainement déplu. Moi femme, j'étais en guerre contre les femmes.

Mais la fresque monumentale que des femmes ont pensée et réalisée pour la télévision m'émerveille. "LES FILLES DU ROI" m'ont conquise. Je veux dire un bravo sans aucune nuance à toutes celles qui ont réalisé ce document. Nous l'attendions depuis longtemps, cette voix de femme qui se met à nu pour révéler à l'homme toute son identité, toutes ses souffrances comme tout son espoir.

Un appel, une offre de coopération a retenti le 13 mars au petit écran. Puissent les hommes enfin comprendre que se sont nos deux identités, homme et femme, qui construiront ensemble main dans la main un monde meilleur avec l'aide de Dieu, bien entendu.

Agathe Pelletier,
Nicolet, le 14 mars 1974.

Yvon Deschamps, quand même !

...Vendredi dernier le comité de liaison des garderies organisait un bazaar (pour subvenir à leur besoin urgent d'argent) et un spectacle où Yvon Deschamps offrait ses services "gratuitement".

A un certain nombre de personnes solidaires de ce problème de garderies, Yvon Deschamps a refusé de se produire parce que sa "console" ne fonctionnait pas. Les micros "ordinaires" de la salle auraient pu recevoir facilement au moins un monologue, et tous ces gens patients (il était 10 heures) n'ont pas rouspété par respect des garderies et sont partis en se disant "ce qu'ils peuvent être dégueulasses ces artistes parfois" et n'ont pas réclamé le prix du spectacle parce que les garderies ont besoin de survivre.

Yvon Deschamps, vous qui avez réussi à faire des monologues sur le dos des petites gens, vous auriez pu leur remettre un de ces monologues sans vos monstres de consoles... quand même...

Montréal, le 18 mars 1974.

Louise Gaboury

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $40 par année, six mois $22. A l'étranger: $45 par année, six mois $25, trois mois $13. Editions du samedi: $10 par année. Edition quotidienne livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement versé par la poste canadienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

L'égalité linguistique dans les transports publics

Les pages les plus sombres du rapport Spicer

par CLAUDE LEMELIN

• Le correspondant parlementaire du Devoir à Ottawa a lu le volumineux rapport que le commissaire fédéral aux langues officielles vient de soumettre au Parlement sur son activité pendant l'année 1973. Il a été particulièrement frappé par le caractère sévère des chapitres consacrés par M. Spicer au bilinguisme dans les services de transport relevant du gouvernement fédéral, y compris le ministère même de M. Jean Marchand. On verra ci-dessous en quels termes M. Spicer traite du ministère des transports, du CN et d'Air Canada.

• Spicer s'en prend au CN

OTTAWA — Après le ministre des Transports, c'est au tour du Commissaire aux langues officielles de s'en prendre aux Chemins de fer nationaux, auxquels il reproche de n'accepter que du bout des lèvres les objectifs de l'égalité linguistique décrétés pourtant par un Parlement fédéral qui est le grand patron du CN et de ne pas avoir encore adopté des mesures efficaces pour que ces objectifs s'appliquent à la réalité quotidienne du service ferroviaire canadien.

De plus, tout comme M. Jean Marchand, le commissaire Spicer reproche au CN une sorte "d'isolement splendide" qui se manifeste par un défaut de collaboration, puisque "la compagnie n'a pas fourni au Commissaire des renseignements suffisants sur la suite donnée à ses recommandations antérieures pour lui permettre de présenter un rapport complet au Parlement".

Les pages du rapport annuel de M. Spicer sur le CN sont peut-être les plus dures et les plus critiques de la quarantaine de sections, couvrant plus de 300 pages, que le commissaire consacre à l'évaluation de la performance d'autant de ministères et organismes fédéraux en matière de bilinguisme. Air Canada vient bon deuxième, suivi de près par le ministère des Transports lui-même. A vrai dire, il ressort du rapport annuel de 1972-73 sur les langues officielles que l'ensemble du domaine des transports est celui où la bureaucratie fédérale a le plus de mal et met le plus de temps à instaurer le français comme langue de service parallèlement à l'anglais... sans parler encore de son statut comme langue de travail, qui demeure tout à fait théorique.

"Les Chemins de fer nationaux n'ont donné aucune suite à la recommandation qui constitue pourtant la clé de voute de toutes les recommandations concernant le CN, à savoir que la compagnie doit, à titre d'institution au service des voyageurs, reconnaître "qu'il existe une demande régulière générale en matière de services bilingues à offrir au public voyageant sur le réseau", constate d'entrée de jeu le Commissaire Spicer.

"Au contraire, le CN a atténué l'effet des recommandations en émettant constamment des réserves voulant que les services bilingues ne soient assurés que "là où le besoin existe" et "là ou nous avons le personnel suffisant", poursuit le commissaire. De telles déclarations — et d'autres d'ailleurs — incitent à croire que la compagnie considère comme acceptable l'absence permanente de services bilingues à certains points de son réseau."

L'un de ces points est une ligne aussi fréquentée par les francophones que celle qui relie Montréal à Toronto, où M. Spicer signale "l'absence persistante" de services bilingues malgré "son importance symbolique".

Le commissaire rapporte notamment, les constatations suivantes:

— La plupart des 80 plaintes instruites entre le 1er avril 1970 et le 1er avril 1973 concernant le CN avaient trait à l'absence du français comme langue de service et étaient fondées.

— La direction du CN a déclaré qu'il lui faudrait 15 à 20 ans pour s'organiser de manière que les annonces à bord des trains de voyageurs se fassent dans les deux langues officielles. "Sic", commente le commissaire Spicer.

— Le CN a reconnu qu'il ne disposait pas du personnel voulu pour dispenser des services bilingues de télécommunications en tout tenps dans plusieurs régions; mais il semble néanmoins considérer l'article 10 de la loi sur les langues officielles comme "lettre morte".

— Seulement deux des hôtels de la chaîne CN disposent d'un personnel bilingue pour répondre au téléphone en français et en anglais.

— En dehors des domaines concrets comme la signalisation, les formules et les publications, le CN ne s'est fixé aucun objectif précis à atteindre en matière de bilinguisme institutionnel et n'a fait aucun effort soutenu pour attirer l'attention du personnel subalterne sur la nécessité d'obéir à la loi.

— Même si elle a en général "bilinguisé" ses services au Québec, l'entreprise fédérale "ne semble pas se rendre compte que les voyageurs de langue française ne limitent pas leurs déplacements à une seule et unique région mais voyagent dans le pays tout entier; en outre elle ne semblait pas savoir qu'il existe dans chaque province des endroits où la population locale est francophone.

— Dans la diffusion de son matériel de promotion et de ventes, le CN n'a pas traité également les deux groupes linguistiques par l'entremise de leurs media respectifs et ne leur avait pas fourni "peut-être par inadvertance" une information équivalente, "sauf quand cela s'avérait commercialement avantageux pour lui."

— "A un moment donné, la société n'était pas même en mesure de retrouver, pour le soumettre à l'examen de sa propre direction, un rapport détaillé sur la publicité visuelle ou sur la signalisation dans les gares, les hôtels, les bureaux, sur les bacs et dans les terminus".

— Bien que les résultats des cours de langue du CN soient excellents, au dire du Commissaire, le nombre et la fréquence de ces cours étaient insuffisants et leur accès trop limité.

— Après avoir obtenu quatre délais d'exécution au titre de la Loi sur les langues officielles, le CN a été incapable de se conformer à deux des nouvelles échéances et ne pourra vraisemblablement pas, au dire du Commissaire, respecter les deux autres.

A la suite de ces constats inquiétants, tirés de deux études spéciales et des démarches effectuées par son personnel pour contrôler la mise en oeuvre de recommandations antérieures, le commissaire a formulé dans son rapport annuel 22 recommandations nouvelles s'appliquant à l'ensemble du système des Chemins de fer nationaux (surtout par le truchement du siège social) et 11 recommandations portant sur les installations ferroviaires de Moncton.

Mais M. Spicer se montre quelque peu sceptique quant à la probabilité que la direction actuelle du CN se décide enfin à prendre les moyens de corriger ce qu'il appelle un "déni des services" à une partie des voyageurs.

"Il est difficile de voir comment, écrit en effet M. Spicer, ce service bilingue peut s'étendre à l'extérieur du réseau, si la compagnie maintient la position qu'elle énonce dans la déclaration suivante: "Lorsque le besoin n'existe pas et que nous n'avons pas les installations nécessaires pour diffuser des annonces bilingues, nous ne pouvons que continuer à diffuser des annonces uniquement en français ou uniquement en anglais."

• Bilinguisme : Air Canada n'a pas encore "décollé"

OTTAWA — "J'ai mon voyage." Ainsi le commissaire Spicer a-t-il sous-titré la section de son rapport annuel consacrée à Air Canada, dans laquelle il affirme que l'entreprise fédérale "n'a pas encore vraiment effectué son décollage" du point de vue de la Loi sur les langues officielles et que, "malgré quelques améliorations récentes et certains projets très prometteurs, les efforts de la société pour se conformer à la loi ont été parcimonieux et sporadiques."

M. Spicer rappelle qu'entre 1970 et 1972, il a adressé à Air Canada 59 recommandations à la suite de quatre études spéciales menées par son personnel (à Ottawa, Moncton, Londres et Paris ainsi qu'au siège social) et 37 autres recommandations à la suite de l'instruction de plaintes contre la société. Dans l'ensemble, ces recommandations visaient à donner à Air Canada les moyens d'offrir activement des services dans les deux langues officielles dans tous ses bureaux et avions comme l'exige l'article 10 de la loi, "à part quelques exceptions mineures précisées par le législateur."

"Plusieurs de ces recommandations prévoyaient des délais d'application, mais peu ont été respectés, commente à ce propos le commissaire fédéral. Air Canada a tardé à donner suite aux recommandations du Commissaire, en partie parce qu'elle hésitait, au départ, à accepter le principe d'offrir aux voyageurs, sur l'ensemble de son réseau, des services dans les deux langues officielles."

"En outre, poursuit M. Spicer, la société a fait preuve de tiédeur jusqu'à ces derniers mois et s'est montrée avare de ses efforts, ce qu'illustrent non seulement le retard qu'elle a mis à répondre aux plaintes — en cherchant le plus souvent à se justifier — mais encore le minuscule effectif du siège social que la haute direction accepte d'affecter à la réforme linguistique."

"A en juger par la nature des plaintes reçues et la réaction de la société à celles-ci, il appert qu'en dépit d'exemples contraires louables mais trop rares, les services au public dans la langue officielle préférée par le client sont d'habitude laissés au petit bonheur; souvent ils n'existent même pas."

Le Commissaire signale qu'en septembre 1973, il se trouvait encore des équipages de vol composés uniquement d'anglophones unilingues et que, même lorsque du personnel navigant bilingue se trouvait à bord, "les services n'étaient souvent pas offerts en français". Hors du Québec, les services au guichet n'étaient guère bilingues, et cela même dans les régions où une forte proportion de la clientèle est de langue française:

"En septembre 1973, la société aérienne nationale du Canada n'avait qu'un faible effectif bilingue à son bureau de Sudbury, bien que 33% de la population de la ville soit de langue maternelle française. Elle n'avait aucun employé bilingue à Timmins, où plus de 40% des habitants sont francophones. A Fredericton, capitale d'une province officiellement bilingue (le Nouveau-Brunswick) où le français est la langue maternelle de 35 pour cent de la population, Air Canada ne pouvait annoncer les départs en français."

De commenter enfin le commissaire Spicer, après s'être dit conscient des difficultés que posent les conventions collectives qui lient Air Canada aux syndicats de ses employés:

"Comme par le passé, Air Canada promet beaucoup d'améliorations pour l'avenir. Et comme par le passé, le Commissaire préférerait des réalisations concrètes à des promesses."

• Le ministère de Marchand est lui-même "chicanier et évasif"

OTTAWA — S'il est dur envers les Chemins de fer nationaux et Air Canada, le rapport annuel du commissaire aux langues officielles est à peine plus tendre envers le ministère fédéral des Transports, qui devrait pourtant donner l'exemple aux deux grandes entreprises publiques qui relèvent de lui pour mieux les presser de se conformer sans délai aux prescriptions de la loi sur les langues officielles.

"Bien que le ministre lui-même ait volontiers offert sa collaboration au Commissaire, le ministère s'est tout compte fait montré chicanier et évasif vis-à-vis de ses recommandations", écrit en effet M. Keith Spicer dans son rapport au sujet des Transports.

"Son attitude semble refléter une tendance à réagir avec réticence face aux coups d'aiguillon répétés, plutôt qu'à anticiper la demande de services et à prendre les mesures appropriées, poursuit le commissaire. Même lorsque les efforts individuels aux niveaux des administrations locales et des cadres moyens ont été considérables et louables, il semble que des déficiences et un gaspillage de forces dans la planification et la coordination centrales aient parfois compromis l'efficacité de ces efforts."

"Le ministère a laissé passer les échéances qu'il s'était lui-même fixées pour rendre ses panneaux et écriteaux bilingues, précise M. Spicer. Malgré quelques réformes récentes, les services aux guichets, les annonces par haut-parleurs et les services des concessionnaires continuent à être surtout en anglais seulement."

"En somme, quatre ans et demi après la promulgation de la loi, le ministère ne semble avoir rien compris à l'article 10 qui, en termes clairs et simples, exige que les services destinés aux voyageurs soient partout assurés dans les deux langues."

Signalons que le ministère des Transports demeure une des principales "chasse-gardée" de l'unilinguisme anglais à Ottawa, soit un des ministères où l'on trouve le moins de fonctionnaires de langue française. Mais cette situation ne saurait constituer, à elle seule, l'explication de la piètre performance du ministère en ce qui a trait au bilinguisme, puisque d'autres forteresses anglophones, (notamment l'Agriculture et l'Environnement, au dire du commissaire Spicer) ont accompli des progrès satisfaisants.

Le commissaire dénonce trois grandes carences du programme de bilinguisation des transports, toutes centrées sur les aéroports de la direction du transport aérien:

— Une enquête du commissariat dans les 10 aéroports internationaux a révélé que si la signalisation intérieure était entièrement bilingue, la signalisation extérieure de six d'entre eux ne l'était que partiellement. Au surplus, le ministère a retardé jusqu'au début de mars 1974 l'échéance de son programme de signalisation bilingue. "Notre inspection de visu des aéroports les plus importants, commente M. Spicer, laisse perplexe, jusqu'à plus ample informé, quant à la signalisation des quelque 75 autres aéroports contrôlés par le ministère des Transports.

— Le ministère n'a pas encore obtenu des compagnies aériennes utilisant son système d'annonce par haut-parleurs dans les aéroports canadiens qu'elles y fassent leurs annonces dans les deux langues officielles. "En octobre 1973, à l'aéroport international de Toronto, les collaborateurs du commissaire, après avoir écouté trois heures durant les annonces par haut-parleurs en compagnie de responsables du ministère, durent constater qu'aucune de ces annonces n'avait été faite en français, commente le rapport. Le ministère devra, pour que les annonces soient bilingues, ou bien se servir du levier que constituent les contrats, ou bien créer un service centralisé de communications qui diffusera les annonces par l'entremise d'un personnel ayant les connaissances linguistiques nécessaires."

— De l'avis de M. Spicer, le ministère n'a guère fait preuve "d'impartialité et de générosité" dans ses velléités d'application de la loi sur les langues officielles aux concessionnaires des aéroports et autres installations de transports. "Les services de concessionnaires, en dehors d'Ottawa, de Montréal, de Québec, de Moncton et de Sept-Îles laissent toujours beaucoup à désirer et, jusqu'en novembre 1973, le ministère n'avait donné aucun signe indiquant qu'il voulait adopter des mesures énergiques pour améliorer la situation".

Le fond du problème, c'est que les Transports interprètent de façon beaucoup plus restrictive que le Commissaire l'article 10 de la Loi.

"Bien qu'en pratique le ministère affirme présumer l'existence d'une "demande importante" dans tous les aéroports internationaux, il propose toujours de distinguer des degrés de services bilingues à ces aéroports, suivant la demande, déterminée sur place", déclare M. Spicer.

"De l'avis du commissaire, cette attitude n'est pas conforme à l'esprit de la loi selon laquelle les voyageurs canadiens devraient, dans leur propre pays, toujours être servis également, dans les deux langues. Là encore, il semble que le ministère soit plus préoccupé de savoir quand il ne doit pas fournir de services bilingues que de contribuer positivement à l'agrément des Canadiens. En bref, au lieu de chercher des moyens raisonnables pour servir le public, comme la loi l'exige depuis maintenant si longtemps, le ministère semble toujours obsédé par son envie de se "dépetrer" de l'entrave linguistique."

M. Spicer signale néanmoins que les Transports ont appliqué dans des délais raisonnables les 44 recommandations formulées jusqu'ici par le commissaire à la suite de l'instruction de plaintes contre le ministère. Le ministère aurait aussi fait des progrès en ce qui a trait à la traduction de certains documents techniques — comme les brevets de pilote —, la bilinguisation du Centre de formation des opérateurs-radio et celle du Collège de la garde côtière canadienne.

L'archevêché et la pastorale scolaire à la CECM

par JEAN-MARIE LAFONTAINE

L'auteur de ce texte, qui a paru dans la dernière livraison de la revue "Eglise de Montréal", est vicaire général et coordonnateur de la pastorale au diocèse de Montréal.

•

Les journaux ont fait écho, il y a quelque temps, à une étude présentement en cours sur les aménagements de la pastorale scolaire à la C.E.C.M. Plusieurs se posent des questions à ce sujet. Les notes qui suivent voudraient apporter quelques informations utiles.

Pour bien situer cette étude, il importe de rappeler que le ministère de l'éducation publiait, le 16 juillet 1973, une directive concernant les agents de la pastorale scolaire. Cette nouvelle politique traite du statut des agents de la pastorale, de leur engagement et de leur rémunération. Il s'agit d'une directive qui a été publiée à la suite de nombreux échanges échelonnés sur plusieurs mois entre les différentes instances concernées.

Au cours de la même période, la direction générale de la C.E.C.M. élaborait un document de travail sur la pastorale et l'enseignement religieux. Le 25 mai 1973, la C.E.C.M. soumettait à des représentants de l'archevêché ce document qui suggérait une plus grande implication de l'Eglise diocésaine dans la pastorale scolaire et dans l'évaluation de l'enseignement religieux.

Le 11 juillet, les représentants de l'archevêché ont à leur tour exprimé une première réaction sur les propositions soumises par la C.E.C.M., dans un document préparé par l'Office de l'éducation.

Le 24 septembre, Mgr Paul Grégoire a écrit à madame Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la C.E.C.M., pour suggérer une rencontre entre les autorités de la C.E.C.M. et celles du diocèse, en vue de faire le point sur la situation et de considérer la possibilité d'aménagements nouveaux.

Le 12 octobre, une réunion conjointe était tenue, à laquelle participaient Mgr Paul Grégoire, quelques-uns de ses collaborateurs, madame Thérèse Lavoie-Roux et deux membres de l'Exécutif de la C.E.C.M.

Le 2 novembre, après consultation de ses collègues, ainsi qu'elle en fait état dans sa lettre, la présidente de la C.E.C.M. s'est dite d'accord sur "l'orientation mise de l'avant dans les deux documents de travail" soumis. Les commissaires, écrit madame Lavoie-Roux, "souhaiteraient recevoir de l'archevêché une proposition ferme quant à une formule possible d'intégration à la structure diocésaine du personnel affecté aux activités pastorales en milieu scolaire".

Dès réception de cette lettre, les conseillers en éducation chrétienne de la C.E.C.M. ont reçu les documents de travail précités et la correspondance échangée; ils ont été convoqués à une réunion qui a été tenue le 12 novembre.

Par la suite, d'autres rencontres ont eu lieu, soit avec les conseillers en éducation chrétienne, soit avec les animateurs de pastorale de la C.E.C.M. et ceux des autres commissions scolaires situées dans le diocèse, les 16 et 23 janvier, les 20 et 22 février. De plus, les agents de pastorale de la C.E.C.M. ont accepté de désigner huit de leurs collègues pour constituer un comité d'étude avec des représentants de l'archevêché. Ce comité a été convoqué deux fois, soit les 15 et 27 février.

Deux considérations expliquent qu'il se soit écoulé quelques mois avant que ne s'engagent les échanges avec toutes les personnes concernées par cette question: d'une part, les élections scolaires du 18 juin, la période des vacances et l'entrée en fonction des nouveaux commissaires ont ralenti le rythme des échanges; d'autre part, il est normal qu'un dossier soit suffisamment élaboré avant d'être soumis à la consultation.

Quelques raisons qui motivent cette étude

1) Les changements survenus dans le milieu scolaire — nouvelles législations, nouveaux pôles de référence, fluctuation de la démographie scolaire — de même que l'évolution prévisible invitent à rechercher les aménagements et à établir les concertations les plus aptes à favoriser l'éducation chrétienne.

2) Au cours des dix dernières années, des programmes nouveaux d'enseignement dans toutes les disciplines se sont implantés, de nouvelles méthodes ont été utilisées... Pour ce qui est de l'enseignement religieux, on éprouve le besoin de prévoir des mécanismes appropriés qui permettraient au milieu de faire une évaluation de la formation religieuse dispensée, de porter cette évaluation à la connaissance de la C.E.C.M. et de l'autorité diocésaine, d'assumer lui-même de plus larges responsabilités en ce domaine.

3) La pastorale au secondaire est implantée depuis de nombreuses années. Elle requiert des effectifs importants, mobiles, bien intégrés à la fois aux structures scolaires et aux structures ecclésiales.

A l'élémentaire, de nouvelles démarches pastorales se développent. Depuis quelques années, plusieurs paroisses confient à un membre en particulier de l'équipe paroissiale la responsabilité du service pastoral à l'école élémentaire. En quelques endroits, on procède à la mise sur pied d'un service interparoissial de pastorale à l'élémentaire assuré par une ou plusieurs personnes — prêtres, laïcs ou religieuses.

Tant au secondaire qu'à l'élémentaire, les règlements du Comité catholique prévoient une animation pastorale dans chacune des écoles catholiques. Pour que cette animation puisse répondre aux nombreuses

Suite à la page 6

Canadian Pacific Investments Limited

Avis d'assemblée générale annuelle et d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle et une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Canadian Pacific Investments Limited se tiendront le vendredi 26 avril 1974 au Château Champlain, Place du Canada, Montréal, Québec, à onze heures du matin (heure avancée, si elle est en vigueur), pour traiter les questions suivantes:

a) Examen du rapport du conseil d'administration, ainsi que des états financiers consolidés accompagnés du rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1973;

b) Étude et, si elle le juge bon, approbation du règlement n° 12, adopté par le conseil d'administration le 31 janvier 1974, qui change le nom de la Compagnie en Canadian Pacific Investments Limited, en anglais, ou Investissements Canadien Pacifique Limitée, en français, et autorise la Compagnie à soumettre au Ministre de la Consommation et des Corporations une demande d'octroi de lettres patentes supplémentaires en confirmation dudit changement;

c) Étude, et si elle le juge bon, approbation du règlement n° 13, adopté par le conseil d'administration le 7 mars 1974, portant le nombre d'administrateurs de la Compagnie de neuf à douze;

d) Élection de membres du conseil d'administration;

e) Nomination des vérificateurs et habilitation du conseil d'administration à fixer leur rémunération;

f) Débat sur toute question dont l'assemblée peut normalement être saisie.

Le conseil d'administration a, par résolution, fixé à vingt-quatre heures, sans compter les samedis et jours fériés, précédant l'assemblée générale annuelle et l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou toutes assemblées qui en tiennent lieu en cas d'ajournement, le délai de dépôt à Montréal, province de Québec, à la Compagnie ou à la Montreal Trust Company, agent de la Compagnie, des procurations à utiliser à l'assemblée générale annuelle et à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou à toutes assemblées qui en tiennent lieu en cas d'ajournement.

Par ordre du conseil d'administration

Le secrétaire,
G. S. MacLean

Montréal, le 7 mars 1974

SNF

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
385 est, rue Sherbrooke
MONTRÉAL

DIVIDENDE No 203

Un dividende de sept cents et demi ($0.975) par action "A" et "B" du capital souscrit et payé a été déclaré pour le trimestre courant, payable le 29 mars 1974, aux actionnaires inscrits le 15 mars 1974.

Par ordre
du Conseil d'administration.

Le Secrétaire
JEAN E. RYAN

Le 20 mars 1974.

GOUTTIERES
HO-DO
PRIMEAU
Émail
Galvanisé
Cuivre
Aluminium
ESTIMATION GRATUITE
PRIMEAU MÉTAL INC.
MONTRÉAL: 322-4160
QUÉBEC: 872-9244

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

COURS CULTURELS ET PROFESSIONNELS

SESSION MAI - JUIN

Ces cours sont offerts aux personnes qui désirent élargir leurs connaissances et satisfaire leurs besoins de perfectionnement.

- Droit de l'entreprise
- Éléments d'économique
- Éléments de sociologie
- Ethnographie de la communication
- Étude normative du français parlé et écrit
- Français langue seconde
- Littérature québécoise
- Pratique de l'anglais écrit
- Pratique du français écrit
- Psychosociologie de la vie moderne
- Quelques principes d'organisation des loisirs

On peut s'inscrire dès maintenant et jusqu'à la date d'ouverture du premier cours.

Pour plus de renseignements

service d'éducation permanente

3333, chemin de la Reine-Marie, Tél.: 343-6090 (jour)
343-6992 (soir)

On se rencontre chez nous.

Tout le conseil d'administration ou tout le personnel — trois ou mille trois cent trente-trois. Nous vous attendons tous, avec tout l'équipement qu'il vous faut. Dites-nous quand et combien . . . en composant 878-2332 et en demandant notre directeur des ventes.

Hotel Bonaventure

L'un de nos six hôtels au Canada

HÔTELS WESTERN INTERNATIONAL

suites de la première page

LA CECO

Avant même la mise sur pied de l'enquête sur le crime organisé, la Commission de police n'arrivait pas à suffire à la tâche. Aujourd'hui, malgré une augmentation du personnel et des membres, la situation demeure la même.

Cette inpossibilité des autorités de la CPQ de consacrer tout le temps souhaitable et indispensable à l'enquête sur le crime organisé rend le travail de ceux qui y sont affectés difficile. Ceux-ci doivent trop souvent se conformer à des directives mal adaptées à leurs besoins.

Il y a plus. Certains croient que l'enquête sur le crime organisé peut placer et place la Commission de police en état de conflit d'intérêt. Par exemple, des révélations incriminantes pour un policier à l'enquête sur le crime organisé, donc devant la Commission de police, devraient être vérifiées et approfondies devant la même Commission de police suivant son mandat général de surveillance des corps policiers.

Puis, advenant des sanctions, seule la même Commission de police peut entendre l'appel.

Donc, beaucoup de travail et de responsabilités pour les neuf membres de la Commission de police, y compris les trois affectés à l'enquête sur le crime organisé.

En ce qui concerne le caractère permanent que devrait avoir l'enquête publique, tous s'accordent pour dire que c'est la seule solution logique. Mandaté pour enquêter en trois ans sur une vingtaine de problèmes aussi graves que l'extorsion, le trafic des drogues, la corruption politique et policière, l'infiltration dans les secteurs économiques légaux, les faillites frauduleuses, le jeu et les paris clandestins, les manipulations boursières, etc., la Commission d'enquête, en 13 mois, n'a réussi qu'à effleurer la première facette prévue, celle du jeu et des paris illicites.

Même dans les meilleures conditions, il est bien évident que la Commission d'enquête n'aura pas complété son mandat à l'expiration du délai fixé par le gouvernement, soit le 27 septembre 1975.

Et, quand bien même elle réussissait miraculeusement à le compléter, l'évolution inévitable du monde interlope commanderait de tout reprendre au lieu d'attendre encore 20 ans. En somme, l'idée d'une commission d'enquête permanente, telle que recommandée d'ailleurs par le rapport Prévost en 1969 commande une philosophie différente de la lutte contre le crime organisé.

Pour lutter contre un cancer permanent, il faut un organisme tout aussi permanent, disent non seulement les gens du SECO mais la majorité des spécialistes du crime organisé.

Selon eux, un autre problème important doit être réglé prochainement et sa solution est étroitement liée à une décision sur le caractère permanent de l'enquête.

Actuellement, plusieurs doutent de l'efficacité de continuer à enquêter sur le crime organisé en procédant par facettes, comme c'est actuellement le cas. On pense plutôt qu'il serait plus efficace et plus expéditif d'enquêter sur des organisations précises et même sur des individus en particulier. Certains sont d'avis qu'il serait possible de la sorte de porter des coups vraiment décisifs aux intouchables du "Milieu".

Pour ceux qui optent pour cette méthode, seule une enquête permanente peut être envisagée.

A ce sujet, le président de la CPQ nous a déclaré qu'il n'avait jamais vu une commission d'enquête compléter son mandat dans les délais prévus. Puis, a-t-il dit, rien n'empêche d'obtenir dans les faits une enquête permanente par des renouvellements périodiques de mandat.

Enfin, la réflexion actuellement en cours au sein du SECO porte sur l'importance de redevenir une unité d'enquête opérationnelle. Depuis la dissolution de l'USECO, qui relevait du ministère de la Justice, le Service des enquêtes sur le crime organisé de la Commission de police n'a qu'une tâche analytique. Il est complètement à la merci des services de renseignements spéciaux des trois grands corps policiers, Gendarmerie royale, Sûreté du Québec et police de la CUM.

Ce sont d'ailleurs ces services qui alimentent la banque d'information qu'est le Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé (BRQCO).

Chose certaine, si le SECO devenait opérationnel et procédait à ses propres enquêtes, il faudrait repenser le rôle du BRQCO. Il faudrait également une véritable concertation de tous les corps policiers intéressés afin d'éviter le dédoublement du travail policier contre les gens de la pègre.

En somme, la réflexion entreprise au SECO laisse penser qu'après un an d'existence, la Commission d'enquête commande une redéfinition et une réorientation complète de l'ensemble de la lutte contre le crime organisé au Québec.

Pour ce qui est des changements recommandés par les gens du SECO, un espoir est permis. Le président de la Commission de police a déclaré au DEVOIR qu'il fallait continuellement réévaluer le travail et les structures en place faute de quoi aucun progrès n'est possible.

BOURASSA

900 ouvriers de LG/2 ont débrayé, occupé les bureaux de l'administration puis coupé les communications avec l'extérieur. Le lendemain, jeudi, quelques hommes se sont emparés de béliers mécaniques pour renverser des génératrices d'électricité, défoncer des réservoirs de pétrole, mettre le feu et attiser les flammes.

L'ingénieur en charge du chantier de construction du barrage LG/2, M. Laurent Hamel, évalue les dégâts à plus d'un million de dollars. Il prévoit que les travaux pourraient reprendre dans un mois sur le chantier LG/2. Mais il estime que la construction du barrage lui-même, le plus important et le plus puissant du complexe La Grande, pourrait être retardée d'environ un an. L'arrêt des travaux est survenu à un moment critique, celui où le niveau de la rivière se trouvait au plus bas, et permettait, avant la crue du printemps, l'excavation des galeries souterraines de dérivation des eaux.

Les spécialistes de la Société d'Énergie ont passé la fin de semaine à étudier les possibilités de rattraper le temps perdu dans le cheminement critique. Il appert que c'est cet aspect du dossier plus que tout autre qui retiendra aujourd'hui l'attention du premier ministre et de ses conseillers réunis à l'Hydro-Québec.

NIXON

siers reprises reconnu qu'il avait effectivement parlé de ces versements avec son conseiller mais qu'il avait dit qu'il ne les approuvait pas. Il a également répété que l'enregistrement renforçait ses déclarations mais pouvait être sujet à interprétations diverses.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, Gerald Warren, interrogé sur les révélations du Los Angeles Times, a déclaré que "cette histoire était attendue tôt ou tard" et s'est borné à répéter que la bande "peut être lue de différentes façons par des gens différents ayant des motifs différents". Un peu plus tard, le secrétaire de presse de la Maison-Blanche, Ronald Ziegler s'en est pris vivement "aux intentions malveillantes des individus qui ont sorti cette histoire dans un but bien précis." Il a ajouté que le contenu de l'article du Los Angeles Times ne pouvait "qu'influencer l'attitude de la Maison-Blanche devant toute nouvelle demande de matériel supplémentaire de la commission judiciaire de la Chambre.

Le Los Angeles Times avait également publié samedi une information selon laquelle le président serait disposé à trouver un compromis avec la commission judiciaire, qui lui a réclamé récemment plus de 42 nouvelles bandes enregistrées. Le président Nixon se serait en effet montré sensible aux avertissements de certains membres du parti républicain qui affirment, avec leur leader Hugh Scott, que le président des États-Unis sera mis en accusation s'il persiste dans sa politique de confrontation avec la commission judiciaire.

Cependant, la Maison-Blanche s'est empressée de démentir qu'elle était disposée à livrer à la commission les 42 enregistrements supplémentaires réclamés. M. Ronald Ziegler a expliqué que la Maison-Blanche persistera dans cette attitude "jusqu'à ce que la commission définisse avec précision les chefs d'accusation contre le président Nixon et spécifie quels documents elle veut consulter et pourquoi?"

LA CSN

genre rencontrés sur les chantiers de Sept-Îles, Saint-Romuald, Mont-Wright, Sainte-Scholastique, au cégep de St-Hyacinthe et à Québec, la semaine dernière, constituent pour la CSN des volets particuliers de cette politique d'ensemble.

D'ailleurs, vendredi dernier, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, et M. André Desjardins, président du conseil provincial des métiers de la construction (un regroupement des unions américaines oeuvrant dans la construction au Québec) ont affirmé devant les journalistes que le monopole de la FTQ était en voie de réalisation et qu'il était "inévitable" d'ici deux ans.

La CSN affirme de plus que le local 791 a réussi par intimidation à obliger environ 20 pour cent des travailleurs de la baie James à s'enrôler à la FTQ en dépit de leur allégeance à la CSN. Un des travailleurs CSN de la baie James a même affirmé hier aux journalistes qu'un fonctionnaire du bureau de placement provincial, boul. Crémazie, lui avait fait des difficultés à cause de son allégeance syndicale. Le fonctionnaire lui aurait dit qu'il pouvait, à la baie James, s'affilier au syndicat de son choix mais qu'en réalité la FTQ-construction y avait le monopole syndical.

A la Baie James, diverses compagnies préféreraient céder au chantage des agents d'affaires du local 791 en refusant d'embaucher des travailleurs de la CSN. Ce serait le cas de Bot Construction, de Kewitt Construction et de Como Construction.

La CSN affirme par ailleurs que les "revendications syndicales" présentées la semaine dernière par la FTQ pour expliquer les incidents de la Baie James "ont servi de prétextes utiles pour camoufler leurs intentions de monopoliser l'embauchage". La FTQ avait prétendu que les travailleurs s'étaient révoltés contre les employeurs et la SEBJ pour protester contre les conditions de logement et de nourriture. Les travailleurs de la CSN interrogés hier par les journalistes au cours de la conférence de presse — et certains journalistes qui revenaient de Val d'Or et de Matagami — ont confirmé que s'il y avait des motifs de mécontentements réels ceux-ci n'étaient pas à l'origine des événements de la semaine dernière.

Le document présenté par la CSN — établi sur la base de déclarations assermentées — explique la flambée de violence par le refus de la firme Dan Lamothe de se plier au chantage des membres du local 791 qui voulaient obtenir le renvoi de deux travailleurs de la CSN. La firme, qui a menacé alors le 791 de congédier ses 40 membres du chantier si le chantage était maintenu, fut ensuite l'objet d'un débrayage "pour appuyer les gars congédiés", selon l'agent d'affaires Duhamel. La grève de chez Dan Lamothe devait dégénérer le lendemain en grève générale, sur la foi des informations données mardi soir dernier en assemblée générale par Duhamel.

Voici le film des événements tel qu'établi par les témoins de la CSN et rapporté brièvement dans le DEVOIR de samedi dernier avec quelques imprécisions de détail:

12 mars: un chauffeur de camion de la CSN, M. Wilfrid Marquis, est frappé par un délégué du 791, M. William St-Onge, alors qu'il se présente au travail sur un chantier de la firme Desourdy.

13 mars: rencontre au sommet entre les représentants Désourdy, Bédard & Girard et la SEBJ à propos de l'incident.

14 mars: Marquis est congédié et expulsé du territoire de la baie James de même que St-Onge. Selon la CSN, la SEBJ a renvoyé l'agresseur et sa victime, craignant une action "revancharde" du 791 devant le renvoi de son délégué.

Le même jour, deux journaliers, membres de la CSN, sont engagés par la firme Spino Construction à LG-2. On leur remet leur billet de retour dès leur arrivée à la baie James. Voulant des explications supplémentaires, MM. Gilbert Lemieux et Louis Dion, décident de remettre leur départ au lendemain.

15 mars: la compagnie Spino fait savoir aux deux membres de la CSN qu'ils ne sont pas qualifiés pour l'emploi, le tout en présence de M. Maurice Dupuis, un délégué du local 791. Le travail de journalier consiste à effectuer des travaux généraux et d'entretien...

17 mars: au lendemain d'une assemblée du 791 à LG-3 présidée par Yvon Duhamel, plusieurs moteurs sont mis hors d'usage avec des substances quelconques.

Lundi, 18 mars: Lemieux et Dion font des démarches pour être embauchés chez Dan Lamothe et pour être autorisés à demeurer sur le territoire de la baie James.

Mardi, 19 mars: Dion et Lemieux sont engagés chez Dan Lamothe. L'agent d'affaire du 791, Yvon Duhamel, et un délégué du chantier, "Gago" Gagnon, exigent alors le renvoi des deux hommes. Au cours de la vérification des papiers des deux hommes, en présence de M. André Guitare, de la SEBJ, Duhamel dit au travailleur Dion "qu'on pourrait bien le retrouver dans un égout ou dans un fossé".

La firme Lamothe refuse alors de congédier les deux hommes. Duhamel ordonne la grève aux travailleurs de la FTQ. La firme, en riposte, menace Duhamel de congédier tous ceux qui refuseraient de reprendre le travail.

Le même soir, Duhamel préside une assemblée générale du 791 où on décide d'étendre la grève affectant la firme Lamothe à tout le LG-2. Les motifs sont: le renvoi de St-Onge, chez Désourdy, et l'embauche des deux travailleurs-CSN, chez Lamothe.

Mercredi, 20 mars: Duhamel fait parvenir un télégramme à la SEBJ, qui définit ces griefs comme autant de conditions de retour au travail. On exige aussi le renvoi d'un ingénieur de la SEBJ, un nommé Alexander, qui avait tenu dans les semaines précédentes des propos injurieux à l'endroit des travailleurs canadiens dans L'Echo du Nord (Val d'Or).

Jeudi, 21 mars: au début de l'avant-midi, Duhamel rassemble une cinquantaine de membres de la FTQ près du camp 104 de LG-2. Après une violente harangue, il s'empare d'un bélier mécanique D-8, se dirige sur la côte de la Baleine et fonce sur les génératrices électriques qui s'y trouvent. Il n'y a donc plus d'électricité.

Revenu au camp, il utilise un chargeur 988 Carterpillar et crève deux réservoirs de 30,000 gallons d'essence destinés au chauffage des camps.

Entre-temps, "le feu est allumé près des réservoirs et les conduits d'eau sont coupés". S'il fait 27 au-dessous de zéro et les travailleurs, qui assistent impuissants au spectacle ou qui se sont réfugiés dans les camps, foncent à l'aide des véhicules disponibles vers l'aéroport. A aucun moment, les services d'ordre et la police de la SEBJ ne sont intervenus.

Duhamel, monté sur un autobus, s'écrie alors devant les ouvriers présents: "Quand j'ai faitle coup, j'étais sain de corps et d'esprit et je savais ce que je faisais. Si c'était à refaire, j'en ferais davantage. La SEBJ doit comprendre que nous sommes les boss".

Un supporteur de Duhamel propose de "donner la claque" aux policiers s'ils venaient pour l'arrêter. (Fin du film)

Les travailleurs CSN-FTQ, côte-à-côte, sont ramenés vers la civilisation. Aucune bataille entre eux mais, par la suite, ils se réfugient dans le silence devant les journalistes. Est-ce la crainte des représailles qui les fait agir ainsi?

C'est en tout cas ce qu'affirme le procureur de la CSN, qui en donne pour preuve un exemple vécu par le ministre du Travail, Jean Cournoyer, dans une des dernières causes qu'il a plaidées avant d'entrer dans la politique. La compagnie Comstock, qui fut représentée un temps par l'avocat Cournoyer, s'était défendue de discrimination à l'endroit de travailleurs de la CSN en mettant en preuve les pressions et l'intimidation pratiquées contre elle par un autre syndicat de la FTQ-construction, le local 144, de l'Union internationale de la plomberie et de la tuyauterie.

LES RÉACTIONS

Suite de la page 4

effet, on aurait pu imputer à la loyauté libérale de M. Ciaccia cette superbe foi.

On comprend déjà moins bien quand l'ancien sous-ministre des Affaires indiennes, qui devrait connaître au moins les attitudes prises par les autres provinces depuis 1912, s'écrie: "Ces propositions du gouvernement placent le Québec à l'avant-garde de toutes les provinces canadiennes sur le plan de la protection des droits des Indiens et des Inuit". Cependant, le plus beau reste à venir. M. Ciaccia, qui ne doute décidément de rien, déclare: "Rappelons-nous que le but de la loi 63 est de promouvoir la langue française au Québec". Et, question de prouver qu'il ne s'agit pas d'un lapsus, M. Ciaccia ajoute: "C'est ma conviction profonde que les principes de la loi 63 ont vraiment servi à promouvoir la langue française au Québec. Ils ont permis d'améliorer l'enseignement du français et ont contribué au développement de la communication en langue française dans les sphères de la société québécoise". A partir de "constatations" aussi indiscutables, M. Ciaccia aboutira, comme on pouvait le redouter, à recommander un énergique respect du statu quo.

De façon concrète, le simplisme et le manque total de rigueur dans les démonstrations tentées par MM. Springate et Ciaccia accréditent une hypothèse qui circule déjà librement partout au Parlement: les libéraux anglophones ont obtenu la permission du premier ministre de se dédouaner auprès de leurs commettants. Ils ont le droit de plaider auprès d'un chef qu'ils savent sourd. Bien plus, M. Bourassa est heureux de voir les députés anglophones s'opposer — mollement il est vrai — à la législation favorable au français: cela lui permettra de jouer les énergiques défenseurs de la langue et de priver le Parti québécois d'un de ses meilleurs chevaux de bataille.

La Chambre comme spectacle

Le parfait contrôle qu'exerce désormais M. Bourassa sur son parti lui permet donc de téléguider les attitudes des députés libéraux. Peut-être les signataires d'une pétition au sujet du salaire minimum avaient-ils la permission du premier ministre. Peut-être MM. Springate et Ciaccia (et les prochains orateurs anglophones) ont-ils l'aval du premier ministre pour donner leur spectacle. Chose certaine, à l'exception de certains accents utilisés par M. Saint-Hilaire et d'une allusion équivoque de M. Ciaccia à certaines "contestations d'ordre judiciaire", rien dans les propos des députés ministériels ne fait sursauter le premier ministre.

Mais personne n'a jamais dit qu'un clavier politique ne pouvait pas compter 102 notes...

Le Journal des Débats n'imprimera pas plus qu'avant les propos antiparlementaires

par Bernard Racine

QUEBEC (PC) — Le Journal des débats doit-il enregistrer fidèlement tout ce qui se dit à l'Assemblée nationale?

Oui, disent les uns qui crient à l'hypocrisie et à la censure parce que certaines réparties sont rayées du journal. Non, disent d'autres qui invoquent le décorum de la Chambre et le respect des règlements de l'Assemblée nationale.

La question a soulevé un long débat la semaine dernière devant la Commission sur l'Assemblée nationale et tout laisse prévoir qu'elle sera de nouveau soulevée prochainement.

Tout le problème vient du fait que nombre de députés aiment se livrer en Chambre à une pratique qui est devenue un véritable sport: interrompre un orateur adverse.

Rares sont les membres de l'Assemblée nationale qui savent résister à la tentation de commenter à haute voix les paroles du député qui a reçu le droit de parole du président. Même le premier ministre Robert Bourassa manque rarement une occasion de placer des réparties qui, disent les observateurs, manquent rarement leur but.

Ce sport semble avoir été de tout temps pratiqué en Chambre, mais il a probablement empiré depuis que 102 députés peuvent faire porter leurs quolibets sur seulement huit députés de l'opposition.

"On sent les interruptions partout. Surprenez-vous pas si nous avons notre voyage," a déclaré M. Lucien Lessard (PQ — Saguenay).

"Ce n'est pas vous autres qui allez nous mener, a rétorqué M. Louis-Philippe Lacroix, le bouillant whip du parti libéral, député des Iles-de-la-Madeleine. Vous ne nous ferez pas ramper. A l'heure actuelle, ces réparties ainsi que les paroles anti-parlementaires sont éliminées du compte rendu des débats. Comme l'a fait remarquer avec justesse le député de Maisonneuve Robert Burns, devant la Commission parlementaire, leur élimination rend quelquefois difficile à comprendre, quand il ne devient pas tout à fait incompréhensible, le texte du discours du député qui a la parole et qui, on le pense bien, s'efforce de répondre à la plaisanterie.

Mais M. Burns accepterait que les paroles anti-parlementaires soient rayées, tout comme lors d'un procès un juge peut ordonner de rayer du dossier des paroles illégales.

Le ministre d'Etat Denis Hardy n'est pas d'accord et affirme que l'orateur peut rendre cohérente sa réponse à une réparti en nommant le député à qui elle s'adresse et en résumant ce qu'a dit l'adversaire.

Il a souligné que le chef créditiste Camil Samson sait très bien faire en sorte que ses réponses à des réparties de l'adversaire soient cohérentes une fois consignées au journal de l'Assemblée Nationale. M. Lessard ne voit pas d'un bon oeil qu'un orateur qui a reçu le droit de parole, soit obligé d'interrompre à tout moment son discours pour répondre à un adversaire importun. Pour lui, l'élimination des réparties des abversaires constitue une hypocrisie.

M. Hardy lui a rappelé qu'en enregistrant les propos tenus par un député assis, et qui donc n'a pas reçu le droit de parole, on consacre une illégalité ou un manque de respect au règlement.

Il faudrait trouver une formule pour faire respecter le décorum, a-t-il dit, en notant que nombre de députés qui ne prennent pas souvent la parole de façon officielle, recourent aux interruptions pour tenter de faire figurer leur nom au compte rendu des débats.

La-dessus non plus M. Lessard n'est pas d'accord. Il affirme que le député sachant que ses paroles ne seront pas inscrites au journal "peut se permettre de dire n'importe quoi".

Le directeur du Journal des Débats, M. Benoit Massicotte, a noté qu'à Ottawa et à la Chambre des Communes de Londres, les discours étaient enregistrés non pas sur ruban, comme ici, mais par des sténographes qui s'efforcent de noter aussi les interruptions chaque fois qu'elles ont rapport au débat.

Le problème ne se pose pas à la Chambre des députés de France où, l'orateur doit se rendre à la tribune pour parler au micro de sorte que seules ses paroles sont enregistrées.

Mais à l'Assemblée nationale du Québec l'opérateur de la console à enregistrer est isolé dans un coin de la Chambre et ne peut tout enregistrer car, en principe, seul le micro du député qui parle est ouvert.

Et que dire maintenant des interruptions après que le président de la Chambre s'est levé. Car le règlement de la Chambre dit que personne ne doit parler après que le président s'est levé. Et M. Hardy a noté justement que c'était-là le seul moyen que possédait le président de maintenir l'ordre et que le Journal des Débats devait au moins respecter le règlement.

M. Fabien Roy — PC-Beauce-Sud — rétorque que toute personne doit porter le poids de ses paroles. Il faut faire en sorte que tout ce qui se dit en Chambre soit reproduit au journal.

"Quand le nom d'un député figure au Journal pour une interruption, ce député devrait être réprimandé par le caucus de son parti," affirme-t-il.

"Allez donc voir dans les autres Parlements. Vous n'êtes jamais sorti de la Beauce," lui a crié M. Lacroix.

Finalement, il a été entendu que les mots anti-parlementaires ou grossiers continueraient à être exclus mais que les rédacteurs du journal auraient une plus grande latitude pour include des réparties au compte rendu des débats.

Les paroles prononcées après la levée du président continueront à ne pas être enregistrées. En cas de doute sur la pertinence des paroles proférées, le cas sera référé au président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie.

Le nouveau système sera mis à l'essai durant un mois. Après on reprendra sans doute la discussion.

Le feu reprend à Fredericton

FREDERICTON (PC) — Six jours après qu'un incendie ait détruit deux bâtiments dans le centre-ville de Fredericton, en endommageant plusieurs autres, et en dépit d'une chute de six pouces de neige dans l'intervalle, le feu a repris hier dans les ruines. Les pompiers ont passé environ une heure dans les débris, pour arroser les flammes.

On n'a pu encore évaluer exactement la portée des dégâts à la suite de l'incendie de mardi dernier qui a touché une douzaine d'établissements commerciaux et de bureaux, et plusieurs appartements, rue Queen. Au moins 60 personnes se sont trouvées ainsi sans logis.

Une tempête de neige, jeudi, a retardé les enquêteurs qui tentaient de retracer la cause du feu qui a occupé les pompiers durant près de 24 heures. Ils ont d'ailleurs été aidés par des services de pompiers de villes environnantes et par des membres des Forces armées canadiennes.

Personne n'a été blessé au cours de cet incendie que l'on considère comme le plus grave de l'histoire de la capitale provinciale.

la météo

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Les vents diminueront d'intensité dans la matinée. Très froid. Maximum 10 à 15. Aperçu pour demain: nuageux avec possibilité de neige faible. Le froid persistera.

•

Région de Chibougamau: temps généralement clair. Très froid. Maximum 5 à 10. Aperçu pour demain: devenant nuageux avec possibilité de neige faible en fin de journée. Froid.

•

Régions de Montréal, de l'Outaouais: ensoleillé. Froid. Maximum environ 20. Aperçu pour demain: nuageux avec possibilité de neige faible. Froid.

•

Régions de Québec, Trois-Rivières, des Cantons de l'Est: généralement ensoleillé. Froid et Venteux. Maximum environ 20. Aperçu pour demain: nuageux avec possibilité de neige faible. Froid.

•

Régions de la Haute-Mauricie, des Laurentides: ensoleillé. Froid et venteux avec poudrerie. Maximum environ 15. Aperçu pour demain: devenant nuageux avec possibilité de neige faible. Froid.

•

Région du Lac St-Jean: généralement ensoleillé, venteux avec poudrerie. Froid. Maximum environ 15. Aperçu pour demain: devenant nuageux avec possibilité de neige faible. Froid.

•

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de Gaspé: neige ou pluie se changeant en neige cessant dans la matinée suivi d'un dégagement graduel. Généralement ensoleillé en après-midi devenant venteux et plus froid au cours de la nuit. Encore 2 à 4 pouces de neige sont prévus. Maximum 15 à 20. Aperçu pour demain: devenant nuageux avec possibilité de neige faible en fin de journée. Froid. Moins venteux.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

LAMOTHE. A l'Hôpital Notre-Dame de l'Espérance, le 24 mars 1974 est décédé, le Dr Dominique Lamothe, époux de feu Alisha Provost. Il était le père de Mlle Monique, de maître Andrée (épouse de maître Jean-Marc Poulet), Renée (épouse du Dr Bernard Paquet), Mme Michel Nejelski, Rachel (épouse de Marcel Pesant), Jean (époux de Renée Dulude). Il laisse aussi sa soeur Mme Claire Forest. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslauriers Ltée. No 790 boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire où le service sera célébré. Et de là au cimetière Mont-Royal lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'archevêché et la pastorale scolaire à la CECM

Suite de la page 5

attentes, il faudra y consacrer de façon adéquate énergies, personnes, ressources financières.

Enfin, la pastorale scolaire s'insère dans la réalité plus globale que constitue la pastorale des jeunes. Celle-ci requiert la concertation et l'étroite collaboration de tous les agents pastoraux qui oeuvrent auprès de la jeunesse: animateurs de pastorale scolaire, animateurs de mouvements apostoliques, prêtres ou laïcs qui se dévouent au niveau d'une paroisse, d'un quartier ou à l'échelle diocésaine.

4) La politique administrative et salariale publiée par le ministère de l'éducation en juillet 73 laisse toute commission scolaire libre de se doter des services qu'elle désire — dont un service de pastorale scolaire — dans la mesure qu'elle détermine, en vertu de la possibilité qui lui est accordée de répartir à son gré les sommes dont elle dispose. Concrètement, il n'existe plus de norme budgétaire fixe ($11 par élève au secondaire) pour le financement de la pastorale. Par ailleurs, lorsqu'une commission scolaire engage des animateurs de pastorale ou un conseiller en éducation chrétienne, elle les rémunère suivant une échelle de salaire professionnel déterminée par le ministère de l'éducation.

Quelles seront d'autre part les répercussions de la nouvelle politique administrative et salariale du ministère sur le ratio animateur/élèves qui était déjà, au secondaire l'an dernier, dans le diocèse de Montréal, de 1/1100 tandis que dans le reste de la province il était de 1/735?

5) Au-delà de l'aspect administratif, on doit considérer la dimension ecclésiale de l'enseignement religieux et de l'action pastorale. L'enseignement religieux catholique et la pastorale scolaire, même insérés dans une école publique, ressortissent à une mission qui est d'abord une mission d'Eglise. Les personnes qui s'y consacrent exercent un mandat en solidarité avec l'évêque, le presbytérium et tout le peuple chrétien.

L'Eglise a le devoir de travailler en étroite collaboration avec les autorités scolaires en vue d'assurer la meilleure utilisation des ressources humaines et financières disponibles pour l'animation et la coordination de l'action pastorale et la promotion de l'enseignement religieux en milieu scolaire. C'est là une responsabilité qui concerne particulièrement les pasteurs, les parents et les éducateurs.

Pour l'étude de cette question, nous avons besoin de recueillir des données, d'identifier des problèmes, de préciser des objectifs et de proposer des moyens. Déjà plusieurs documents ont été ou seront préparés: statistiques sur les agents de pastroale au niveau secondaire à la C.E.C.M.; sondage sur la pastorale dans les écoles élémentaires de la C.E.C.M.; prévisions démographiques; examen des avantages et des limites du contrat individuel et du contrat de service, compte tenu de l'expérience de différents diocèses et des perspectives d'avenir...

Telles sont les coordonnées d'une question dont on mesure aisément l'importance. Est-il besoin de dire que pour tous ceux qui y sont engagés, cette étude poursuit un seul but: assurer à tous les niveaux scolaires, dans le contexte d'aujourd'hui, un enseignement religieux de qualité et une animation pastorale dynamique qui s'insère dans la pastorale d'ensemble de l'Eglise diocésaine?

Congrès de langue française

LAFAYETTE (Louisiane) (AFP) — Le douzième congrès international de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française s'est ouvert samedi à Lafayette. Retenu à Bruxelles, Charles Rebuffat, président de l'union, rédacteur en chef du "Soir", a fait lire son message par le secrétaire général. Il a évoqué le renouveau de la langue française en Lousiane, et noté que le phénomène de survivance et de renaissance n'était pas unique dans le monde. Le journal de Lafayette, Le "Daily Advertiser" a publié samedi un editorial en français. Il écrit notamment: "La francophonie est un fait sur notre continent. Jusqu'ici, souterraine, cette francophonie se fait voir au grand jour maintenant. La sympathie des pays francophones, et surtout de la presse de ces pays envers notre continent fut d'un grand secours dans nos efforts pour faire savoir au monde entier qu'il existe plusieurs millions de francophones au nouveau monde et que ces millions refusent de laisser mourir chez eux la langue qui leur appartient en propre."

le point

Urgence au Mozambique

Nouveau soubresaut au Mozambique où l'Eglise est brutalement sollicitée à tailler dans le vif alors que, depuis des années, son rôle avait été sans doute efficace mais surtout discret.

La question des missionnaires bousculés par le régime portugais — qui n'hésite ni à expulser ni à embastiller religieux et religieuses sous prétexte de "sympathie avec la guérilla" — sera, espère-t-on, à l'ordre du jour de la conférence de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples qui se réunit aujourd'hui en assemblée plénière à Rome. La poursuite d'une diplomatie trop discrète, à un moment où le régime Caetano sous la coupe étouffante de l'extrême-droite portugaise est ouvertement dénoncé par ses propres militaires, équivaudrait à un recul. Il y a aujourd'hui urgence à prendre ouvertement position contre les tares d'un régime anachronique qui s'obstine à lutter pour des objectifs que sa propre armée rejette.

Et urgence, il y a doublement: en premier lieu, les misères des missionnaires, Pères Blancs et autres, ne datent pas des révélations du jésuite Hasting sur le massacre de Wiriyamu. Le Vatican, dit-on, a recueilli des témoignages et constitué toute une documentation. Aujourd'hui qu'une nouvelle fournée de missionnaires, sans distinction de rite, de confession, de nationalité ou de congrégation, a maille à partir avec les autorités d'occupation au Moxambique, on aimerait entendre une voix claire et autorisée pour dire à la manière de l'évêque de Nampula mais non sous forme de document circulant sous le manteau, que ces missionnaires sont et resteront aux côtés des "indigènes qui luttent pour leur dignité et la libération de leur pays."

Il y a aussi urgence parce que cette Afrique, qui a longtemps assimilé le Blanc à sa doctrine et à sa foi chrétienne, risque, en rejetant le Blanc, de rejeter tout ce qui fait, pour certains, partie de la "panoplie du colonisateur".

N'est-il pas, à ce propos, éloquent que le chef de l'Etat libyen, parlant samedi à Benghasi, devant le Mouvement panafricain de la jeunesse, ait ouvertement dénoncé le souverain pontife et appelé l'homme africain à se débarrasser du christianisme? Kadhafi aura eu l'habileté de dissocier religion chrétienne et "establishment" ecclésiastique. Selon les dépêches d'agence qui rapportent les propos du chef d'Etat libyen, celui-ci a dit: "Une religion révélée aussi digne d'admiration a été utilisée pour anéantir la personnalité africaine. Le christianisme a été un élément du colonialisme pour anéantir l'homme africain. Cela est conforme à la mentalité du prêtre et du pape qui veulent exercer leur domination sur l'homme africain. L'Europe s'est libérée du papisme et le pape ne peut plus soutenir un régime contre un autre. L'Europe s'est libérée de ce problème mais l'a déplacé en Afrique."

C'est un langage clair et accessible au plus grand nombre et il faudra autre chose que des rapports discrets et des demi-mesures pour convaincre l'homme africain que ce langage n'est pas vrai. Ainsi, dans le dernier épisode, dont six religieux du Mozambique sont les vedettes, le porte-parole du Vatican a fait part de "sa préoccupation douloureuse" et, à titre personnel, il a ajouté que "les faits parlent d'eux-mêmes".

Mais précisément, si l'initiative est toujours laissée au régime d'occupation et si l'on se contente, pour toute défensive, de ces douloureuses préoccupations, les faits parleront mais ne diront sûrement pas ce que le professeur Alessandrini a sous-entendu. Il ne manquera pas quelqu'un pour les interpréter comme une sorte de complicité tacite entre hommes blancs.

Georges VIGNY

Arrivant en URSS après une escale à Bonn

Kissinger espère enregistrer des progrès 'concrets' dans ses entretiens à Moscou

MOSCOU (pour l'AFP) — M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, est arrivé hier soir à Moscou pour une série d'entretiens avec les dirigeants soviétiques, après avoir fait escale dans la matinée à Bonn.

M. Kissinger, qui était accompagné par plusieurs hauts fonctionnaires du département d'Etat, ainsi que par sa fille Elizabeth et son fils David, a été accueilli à sa descente d'avion par le ministre des Affaires étrangères d'URSS, M. Andrei Gromyko.

Devant les journalistes, M. Kissinger a exprimé l'espoir que sa visite, qui doit durer quatre jours, permettrait aux deux pays de réaliser des "progrès concrets sur un certain nombre de questions pendantes".

"Nous sommes tous d'accord sur l'obligation de promouvoir la paix dans toutes les parties du monde", a poursuivi le secrétaire d'Etat. Il a fait part de son intention de travailler "de façon constructive et sérieuse" avec les dirigeants soviétiques afin de parvenir "aux buts que nous partageons tous".

C'est la sixième fois en moins de deux ans que M. Kissinger visite l'URSS, et la deuxième fois en tant que secrétaire d'Etat. Selon la formule officielle soviétique, M. Kissinger doit procéder avec les dirigeants soviétiques à "un échange de vues sur les problèmes d'intérêt bilatéral à l'occasion des préparatifs de la visite que le président des Etats-Unis, Richard Nixon se propose de faire en URSS." Cette visite, selon les prévisions des milieux officiels américains, devrait avoir lieu durant la deuxième moitié de juin.

Les entretiens, qui débuteront ce matin et qui doivent se poursuivre jusqu'à jeudi matin, s'annoncent importants et difficiles.

La détente est actuellement entravée par une certaine méfiance mutuelle, qu'il s'agisse de la limitation de l'armement nucléaire (SALT-deux) ou des activités respectives des deux puissances au Proche-Orient. Par ailleurs, le Kremlin refuse d'admettre que le président Nixon ne puisse pas faire ratifier par le Congrès l'accord commercial qu'il a signé il y a un an et demi et qui doit permettre un vaste développement des échanges entre les deux pays. Interrogé par les journalistes à son arrivée, M. Kissinger a admis que le problème de l'accord commercial ferait l'objet de discussions.

En ce qui concerne les négociations SALT, il s'est contenté de répondre: "nous adoptons la position qu'aucun de nos deux pays ne cherchera à tirer avantage d'aucune situation".

Auparavant, lors de son escale à Bonn, où il a rencontré le chancelier Willy Brandt et M. Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères, M. Kissinger a affirmé que les Etats-Unis étaient toujours favorables au développement de l'unité européenne dans les domaines politique et économique et que Washington croyait que les intérêts de l'Europe et des Etats-Unis étaient "étroitement imbriqués".

De son côté, le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères a souligné l'importance de la constatation faite par M. Kissinger en ce qui concerne l'édification européenne. "Nous sommes convaincus que les politiques européenne et américaine doivent être dirigées par des intérêts communs, les méthodes de consultations nécessaires vont être certainement trouvées", a ajouté M. Scheel, avant de souligner qu'à son avis l'unification européenne n'était pas possible sans la protection de la cohésion atlantique.

Le secrétaire d'Etat, qui semble-t-il, étudie avec attention les récentes propositions de M. Scheel pour l'élaboration d'un mécanisme de consultations de part et d'autre de l'Atlantique, a ajouté qu'il avait laissé le champ libre à son interlocuteur pour l'évocation de ces suggestions avec les partenaires européens de la RFA.

M. Scheel informera dans les prochaines heures ses huit partenaires de la CEE de ses entretiens avec M. Kissinger. Il est en outre certain, indique-t-on, que le chef de la diplomatie de Bonn évoquera la question du mécanisme de consultations, soit lors du prochain conseil des ministres de la Communauté, prévu pour les 1er et 2 avril, soit à l'occasion de la conférence des ministres des Affaires étrangères des Neuf fin avril ou début mai.

Pour le reste, M. Kissinger, qui était accompagné de ses deux principaux conseillers, M. Helmut Sonnenfeldt et Arthur Hartmann (affaires européennes), a procédé, d'abord avec MM. Brandt et Scheel, puis seulement avec ce dernier, à un échange de vues sur la situation européenne et internationale.

M. Kissinger a notamment informé ses interlocuteurs de la "ligne" qu'il adoptera au cours de ses prochaines conversations à Moscou et aborde le problème de la réduction des forces en Europe à la lumière des pourparlers MBFR de Vienne.

De son côté, M. Scheel a évoqué l'édification de l'Europe en insistant sur la cohésion qu'elle recherche. Le ministre allemand a également évoqué avec le secrétaire d'Etat ses récents entretiens avec M. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office, que M. Kissinger rencontrera à Londres le 28 mars, à son retour de Moscou.

Les relations purement bilatérales germano-américaines n'ont guère tenu de place. "D'ailleurs, a assuré M. Kissinger, elles ont toujours été bonnes et elles seront encore meilleures à l'avenir".

Perpétuation de l'"équilibre de la terreur"?

GENEVE (AFP) — La perpétuation de "l'équilibre de la terreur" sera l'un des principaux sujets de discussion de M. Henry Kissinger la semaine prochaine au Kremlin, à la suite de l'enlisement à Genève des conversations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT).

Ces SALT ont déjà permis la conclusion d'accords bilatéraux sur la prévention d'une guerre nucléaire accidentelle, et la limitation définitive des installations défensives (missiles anti-missiles). Les deux pays ont également signé le 26 mai 1972 un accord "gelant" pour cinq ans leurs forces à un niveau assez proche de celui qu'elles avaient alors atteint.

Depuis novembre 1972, les deux pays essaient à Genève de transformer cet accord provisoire en traité définitif. Mais trois séries d'obstacles s'opposent à cet accord définitif.

D'abord, les Soviétiques ont fait des progrès technologiques beaucoup plus rapides que ne l'avaient prévu les Etats-Unis, ce qui a bouleversé les plans des Américains et peut-être même leur attitude dans la négociation. En tout cas, les Soviétiques ont un armement technologiquement comparable aux Américains deux ans plus tôt que prévu par ces derniers, qui envisagent actuellement de se lancer dans de nouvelles recherches.

De plus, cette négociation est beaucoup plus compliquée que les précédentes, qui avaient porté sur des armes n'existant encore qu'à l'état de projets, ou sur des quantités. Il s'agit maintenant de décider les limites techniques à imposer à la course aux armements et le niveau maximum de chaque camp.

Il semble pas y avoir accord sur ce qui est négociable, ainsi les Soviétiques ont demandé le démantèlement des bases américaines en Europe pouvant lancer des fusées vers l'URSS, la fermeture des bases de sous-marins de Rota (Espagne) et Holly Loch (Ecosse), ainsi que le retrait des bombardiers nucléaires des 6ème et 7ème flottes (Méditerranée et Pacifique).

Les Américains refusent ces demandes, qui, selon eux, entrent dans le cadre de la négociation sur une "réduction mutuelle et équilibrée des forces" en Europe (MBFR) qui se déroule à Vienne. Ils refusent également d'admettre que soit stratégique tout ce qui menace le territoire soviétique.

Enfin, les Etats-Unis, qui détiennent à l'heure actuelle un avantage réel très important, entendent le garder, ainsi que le président Richard Nixon l'a déclaré le 17 mars dernier dans un discours à Nashville (Tennessee). Il n'est pas certain que l'URSS admette cette position, désireuse au contraire de déterminer les conditions d'une stricte égalité.

Les Etats-Unis avaient admis en 1972 que l'URSS dispose provisoirement de plus de fusées qu'eux parce que les missiles américains étaient plus perfectionnés et pouvaient lancer avec précision plusieurs bombes sur plusieurs objectifs distincts selon la méthode dite "MIRV" (Multiple Independently-targeted Reentry Vehicules). Les Soviétiques n'avaient alors atteint que les stade précédent du développement balistique, les "MRV" (Multiple Re-Entry vehicules) qui jettent sans précision leurs bombes sur un seul objectif. Les experts américains estimaient que les Soviétiques ne disposeraient de MIRV qu'en 1975 au plus tôt.

Confiance au cabinet Rumor

ROME, (AFP) — La Chambre des députés a accordé samedi la confiance au nouveau gouvernement de centre-gauche de M. Mariano Rumor, par 343 voix contre 231. La majorité requise était de 288.

Peu avant le vote de confiance à la Chambre, M. Mariano Rumor, président du conseil italien a tenu à souligner les points fermes de son programme:

— à l'intérieur, "assurer l'expansion, mais en contenant de façon rigoureuse l'inflation":

— à l'extérieur, "défendre la Communauté européenne contre les répercussions négatives de la crise en allant de l'avant sur la voie de l'unification", mais confirmation aussi d'une "politique d'amitié et de collaboration avec les Etats-Unis".

"Je désire insister, a dit M. Rumor, sur la cohérence réelle entre notre choix européen et l'alliance avec les Etats-Unis, car la voie de l'Europe n'est pas celle de la neutralité ni de l'opposition en face des USA, mais celle d'un dialogue qui porte à un partnership effectif".

Accord des Neuf sur les prix agricoles

BRUXELLES (par l'AFP) — Au terme d'un débat marathon entamé jeudi, les ministres de l'Agriculture des Neuf sont parvenus samedi soir, avec la participation de leur nouveau collègue travailliste britannique, M. Fred Peart, à un accord sur les prix agricoles applicables pour la campagne 1974-1975.

Ils ont respecté ainsi leur engagement contracté envers le monde agricole européen, qui attendait des augmentations de prix dès le 1er avril (et avec effet rétroactif au 1er mars pour la viande bovine et les produits laitiers).

Les ministres des Neuf ont adopté une nouvelle grille de prix passablement différente de celle qui leur avait été proposée par la Commission européenne en janvier. Elle comporterait une augmentation moyenne de l'ordre de dix pour cent, alors que la commission proposait 7% et que les organisations professionnelles réclamaient 14%.

Le nouveau gouvernement de Londres était opposé au départ à des augmentations de prix susceptibles de renchérir le coût de la vie des consommateurs. Il a néanmoins donné son accord aux nouveaux prix communs, parce que ses partenaires lui ont consenti de substantielles dérogations aux règles communautaires habituelles.

La Commission européenne, initiatrice du projet de compromis aurait rappelé aux ministres que les accords du 22 janvier 1972 sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun permettaient certaines dérogations provisoires aux règles communes. Ces textes ont été invoqués pour autoriser Londres à maintenir des aides nationales à la production de boeuf et de porc, au raffinage de sucre et à la consommation de beurre.

L'ensemble de ces dispositions permettra de gommer pour les consommateurs britanniques l'effet des hausses applicables dans le reste du Marché commun.

On avait craint le pire. C'était la première fois qu'un membre du nouveau gouvernement travailliste de Londres assistait au conseil des Neuf. La volonté britannique de renégocier les conditions financières de la participation du Royaume-Uni à la CEE, faisait trembler les partisans de la politique agricole commune. En fait, les ministres des Neuf ont évité samedi d'encaisser le choc de front. Ils ont adopté des solutions provisoires pour les problèmes britanniques qui nécessiteront des décisions plus difficiles d'ici à un an.

Mais dans l'immédiat, la politique agricole commune est sauvegardée — ou du moins ce qu'il en reste après les secousses monétaires de ces dernières années. C'est aux ministres des Affaires étrangères des Neuf, qui se réuniront les 1er et 2 avril prochains à Luxembourg, qu'il appartiendra d'encaisser l'onde de choc déclenchée contre le Marché commun par les travaillistes britanniques.

D'ailleurs, le ministre britannique de l'Agriculture, M. Fred Peart, s'est déclaré très satisfait samedi soir de sa première participation au conseil des ministres de l'Agriculture des Neuf. "J'étais venu pour défendre les intérêts des consommateurs et de certaines catégories de producteurs britanniques, a-t-il dit. J'estime avoir accompli ma mission".

Le ministre britannique n'a pas voulu tirer de conclusion de cette première rencontre.

Un régiment à Berlin suffit, dit Mansfield

WASHINGTON (AFP) — Le sénateur Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate au Sénat, a une fois de plus réclamé une forte diminution du nombre des troupes américaines stationnées en Europe.

Dans une interview à U.S. News and World Report, M. Mansfield souligne qu'un "régiment à Berlin suffirait à confirmer symboliquement l'engagement nucléaire des Etats-Unis à la défense de l'Europe".

Ce parlementaire ajoute que près de trente ans après la fin de la seconde guerre mondiale, il n'est aucun besoin d'"un corps expéditionnaire américain" en Europe.

U.S. News and World Report note à ce sujet que le sénateur Mansfield se propose de nouveau de soumettre un amendement — probablement au budget de la Défense — réduisant de moitié les effectifs militaires américains en Europe au cours des trois prochaines années.

Dans son interview à cet hebdomadaire, M. Mansfield souligne que la défense de l'Europe a en effet été fondamentalement modifiée par la détente américano-soviétique, les sérieux problèmes intérieurs de l'URSS, le conflit Moscou-Pékin et le redressement économique des alliés atlantiques de Washington.

La "guerre de la morue" : Londres dépose à La Haye

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne déposera aujourd'hui devant la Cour internationale de La Haye, ses conclusions "orales" sur son différend avec l'Islande pour prouver que ce pays n'a pas le droit de porter unilatéralement comme il l'a fait, ses limites de pêche de douze à cinquante milles marins.

C'est l'attorney général britannique, M. Samuel Silkin, qui présentera la position de son gouvernement dans "la guerre de la morue".

A Whitehall, on reconnait volontiers que la Grande-Bretagne, à cette occasion "rompra des lances" pour maintenir la situation juridique actuelle, tout en se doutant que la conférence sur le droit maritime international qui se réunira en juin prochain à Caracas, pourrait aboutir à des conclusions différentes sur les limites territoriales et de pêche que celles défendues par Londres. Il s'agit cependant, souligne-t-on, d'obtenir un jugement pour prouver que, "dans l'état actuel de la loi internationale", la décision de l'Islande adoptée le 1er septembre 1972, était et reste illégale.

L'Islande refuse de reconnaître la compétence de la Cour dans ce différend et elle n'a pas soumis à celle-ci l'aide-mémoire qu'elle avait été invitée à présenter.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361

VENTES INSTALLATIONS LOCATIONS

TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ

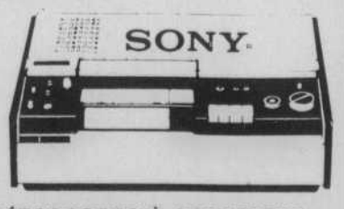

VENTE ET LOCATION DE MAGNÉTOSCOPES À CASSETTES

Montréal	514	526-5546
Trois-Rivières	819	375-4779
Québec	418	529-5793
Sherbrooke	819	569-9908
Drummondville	819	478-4616

CHOIX DE CAMÉRAS-COULEUR
SERVICE D'ENTRETIEN DE VTR
CONSULTEZ D'ABORD LES SPÉCIALISTES DE
CITÉ ÉLECTRONIQUE
Siège social, 3185 Hochelaga, Mtl

LES ÉCOLES MONTESSORI INC.

Le mode d'enseignement Montessori, grâce à des activités individuelles dans un environnement spécialement conçu, mesure le développement harmonieux de la personnalité enfantine et d'excellentes bases académiques.

PROGRAMMES INDIVIDUELS

CLASSES FRANÇAISES ou BILINGUES

Inscription - Sept. 74-75

7 ÉCOLES AU CHOIX

Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler le registraire au siège social 272-7040

TRANSPORT

Une expérience sans équivalent pour votre enfant

ANGLAIS - ESPAGNOL
ALLEMAND
COURS DE
CONVERSATION

OFFRE SPÉCIALE $129 VALABLE CETTE SEMAINE SEULEMENT

10 SEMAINES - JOUR - SOIR
DÉBUT DES COURS: AVRIL 1974

LPS®
Étage F.
Place Bonaventure
878-2821

Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

Cours de fine cuisine

(le jour ou le soir)

Pour recevoir la brochure gratuite des prochains cours de base et de perfectionnement et le programme des leçons d'information: 843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

2015, RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL 107.
permis de culture personnelle du ministère de l'éducation.

NE SOYEZ PAS UNE PROIE FACILE AVEC VOTRE

IMPÔT SUR LE REVENU

Obtenez toutes les déductions auxquelles vous avez droit! Le personnel BLOCK connaît les taxes et nous sommes toujours à la recherche de méthodes qui vous économiseront de l'argent! Protégez-vous en confiant votre déclaration d'impôt à BLOCK. Notre service est rapide, fiable et de précision garantie.

Déclarations complètes $5 et plus

GARANTIE

Si nous commettons une erreur qui vous rend passible d'amende ou d'intérêt sur de l'impôt à payer en surplus, tout en assumant pas la responsabilité des dûs d'impôt en surplus, nous paierons cette amende ou intérêt.

H&R BLOCK LTEE

Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada avec plus de 350 succursales au pays

SUD-EST — 679-4370
2177, Chemin Chambly (Longueuil)
333, Centre commercial Laurier (Saint-Lambert)
207, Saint-Jean (Longueuil)
3555, Boul. Taschereau (Saint-Hubert)
6289 est, rue Sherbrooke (près Carignan)
8928, Hochelaga (près French)
11950, Sherbrooke E. (près 8e Ave. Pte-aux-Trembles
La Baie, Centre d'Achat Place Versailles

LaSalle
207, Saint-Jean (Longueuil)
3555, Boul. Taschereau (Saint-Hubert)
1877, Boul. Curé-Labelle (Chomedey)
3735 O., Notre-Dame (près Atwater)
1277, Schevchenko et Jean-Brillant (LaSalle)
3900 O., rue Notre-Dame (Lachine)
5630, H.-Bourassa (près Lacordaire)
11950, Sherbrooke E. (Pte-aux-Trembles)

EST CENTRAL
274-6603 - 6633
5042, av. du Parc (près Laurier)
3430, Bélanger (près Saint-Michel)
5235, Bélanger (près 42e)
8019, Saint-Hubert (près Jarry)
6327, Papineau (près Beaubien)
4818, Saint-Denis (près Gilford)
1965 est, Ontario (près Dorion)
La Baie, 3e étage, centre-ville
5611, Côte-des-Neiges (près Côte Ste-Catherine)
1267, av. Greene (Westmount)
2620, Masson (près 2e Ave)
La Baie, 2e étage, Centre d'Achat Boulevard

239, rue Saint-Jacques, Saint-Jean, Qué.
2005, Girouard, Saint-Hyacinthe, Qué.

LAVAL-NORD
767-1810 - 2525
919, Décarie (Ville Saint-Laurent) près Côte Vertu
9305, Boul. Pie-IX (près de Grandes-Prairies)
2484, Fleury (près Iberville)
10583, boul. Saint-Laurent (près H.-Bourassa)
462, des Laurentides (Pont-Viau)
4111 ouest, Lévesque (Chomedey)
10384, Lalande (Roxboro)
La Baie (Rez-de-chaussée)
Centre d'Achat Rockland
La Baie, 2e étage (Centre d'Achat Laval)
5630, H.-Bourassa E. (près Lacordaire)

la Baie
Centre-ville, 3e étage
Rockland, 1er étage
Dorval, 2e étage
Centre Laval, 2e étage
Centre d'Achat Boulevard, 2e étage
5343, Ch. Reine-Marie (Snowdon)
Centre d'Achat Place Versailles

OUEST — 486-1942 - 2204
6151 ouest, Sherbrooke (coin Beaconsfield)
5210, Décarie (près Isabella)
3735 O., Notre-Dame (près Atwater)
3645, Wellington (Verdun)
1783, Church (angle Laurendeau)
265, 6e Avenue (Lachine)
1277, Schevchenko (Ville LaSalle)
La Baie, (Dorval), 2e étage
5659, ave Verdun (près Beatty) Verdun
3900, Notre-Dame O. (près 32e Ave) Lachine
La Baie, 5343, Ch. Reine-Marie (Snowdon)

119, d'Anjou, Châteauguay, Qué.
31, St-Laurent, Valleyfield
300, St-Georges, St-Jérôme

9 a.m. à 9 p.m. tous les jours - 9 a.m. à 5 p.m. le samedi
Aucun rendez-vous nécessaire

Dissensions tribales en Ouganda?

Coup d'État manqué contre Idi Amine

NAIROBI (par l'AFP) — Le principal responsable de la "tentative de coup d'Etat", perpetrée dans la nuit de samedi à dimanche à Kampala, est le général de brigade Charles Arube, ancien chef d'état-major intérimaire, a déclaré hier soir un porte-parole militaire ougandais.

Les autorités ougandaises accréditent ainsi, pour la première fois, l'hypothèse de la tentative de coup d'Etat emise après les fusillades de la nuit de samedi à dimanche à Kampala.

Selon la déclaration diffusée par la radio de Kampala, captée à Nairobi, le général Arube s'est donné la mort en se tirant deux balles de revolver dans la tête après l'échec de sa tentative.

Le porte-parole a de même indiqué que le général Arube avait regagné récemment l'Ouganda après un stage de perfectionnement en URSS.

Le calme régnait hier soir dans la capitale ou les avions réguliers de la compagnie aérienne d'Afrique de l'est, dit-on ont repris leurs vols normaux sur Entebbé.

Le président Idi Amine s'est lui-même adressé hier aux hommes du bataillon mécanisé de Malire et leur a déclaré que s'ils ne voulaient plus de son leadership ils devaient le tuer ou lui demander de démissionner plutôt que d'occasionner des difficultés aux Ougandais.

Le président Amine a pris la parole à la suite des violents affrontements de plusieurs heures survenus dans le camp et qui ont fait un nombre inconnu de morts parmi les soldats.

Dans une émission spéciale, Radio-Ouganda a indiqué que certains officiers ont créé une "confusion en faisant croire à la troupe qu'une force d'invasion avait attaqué Kampala dans le but de tuer le président et de s'emparer de la ville".

Des chars et des hommes de troupes avaient aussitôt été envoyés pour garder la résidence du président Amine, ainsi que les édifices et les installations d'importance stratégique.

Radio-Ouganda a ajouté que le conseil de la défense avait chargé une commission d'enquête de faire la lumière sur cette affaire et que tous ceux qui seraient impliqués seraient punis conformément à la loi.

A Londres le Foreign Office a exprimé son "inquiétude" hier à l'égard des événements en Ouganda. Un porte-parole a toutefois indiqué qu'il ne pouvait faire davantage de commentaires avant d'être plus amplement informé sur ces incidents.

D'autre part, ni la British Airways ni la East African Airways à Londres n'ont été informées au sujet de la fermeture de l'aéroport d'Entebbe, principal aéroport de l'Ouganda.

Selon les milieux ougandais exilés à Dar-es-Salam (Tanzanie) et à Nairobi (Kenya), les troubles ont éclaté parmi les deux mille hommes de la tribu des Lugbara incorporés dans l'armée. Cette tribu, installée dans le nord-ouest du pays, subirait, selon les exilés, diverses brimades de la part des autorités de Kampala. L'an dernier, précise-t-on, ses principaux officiers s'étaient vu retirer leur commandement après une série de prétendus complots. Au début du mois de mars, le corps du lieutenant-colonel Michael Ondoga, qui fut ministre des Affaires étrangères et un des principaux officiers Lugbara, avait été trouvé dans le Nil. Le général Amine avait promis une enquête approfondie, mais les Ougandais de Tanzanie, où se trouve l'ancien président exilé Milton Obote, pensent qu'il s'agit simplement d'un meurtre "parmi les meurtres perpétrés au cours de ces trois dernières années", c'est-à-dire depuis la prise du pouvoir par le général Amine, en 1971.

Situé en Afrique orientale, aux bords du lac Victoria, l'Ouganda, qui n'a pas d'accès sur la mer, est entouré par le Soudan au nord, le Kenya et la Tanzanie à l'est et au sud-est, le Rwanda au sud et le Zaïre à l'ouest.

Sa population de près de 10 millions d'habitants se répartit sur une superficie de 236,-036 km2.

Le pays est dirigé, depuis le coup d'Etat militaire du 25 janvier 1971 qui a vu le renversement de Milton Obote, par le général Idi Amine "Dada", une des personnalités les plus pittoresques de l'Afrique. Ce géant de 49 ans (il mesure en effet 6 pieds 4) a acquis une notoriété internationale tout d'abord par sa décision d'expulser quelque 50,000 Asiatiques, puis par ses "rêves et ses visions qui l'obligent à prendre des positions originales": lettres au président américain Nixon contant soit des conseils soit des critiques, apologie de Hitler, offre d'aider financièrement les Britanniques durant leurs difficultés économiques, et enfin nomination de la princesse Elizabeth de Toro, actrice, juriste et ancien mannequin, surnommée la "Nefertti noire", au poste de ministre des Affaires étrangères.

Secrétariat permanent à Helsinki sur les "crimes de la junte chilienne"

HELSINKI (par l'AFP) — La Commission internationale d'enquête sur les crimes de la junte militaire chilienne a conclu ses travaux hier soir à Helsinki par un appel aux gouvernements, aux organisations nationales et internationales et à l'opinion publique leur demandant d'isoler la junte, de soutenir les opposants au régime militaire "en vue de rétablir la démocratie et le gouvernement légitime" chilien.

La commission, composée de plus de 50 personnes de 30 nationalités différentes, dont les travaux avaient commencé jeudi, a décidé de poursuivre ses activités "aussi longtemps que cela sera nécessaire". Un secrétariat permanent sera mis sur pied à Helsinki et la deuxième session de la commission aura lieu en septembre prochain à Copenhague.

La commission, qui a reçu un soutien actif du gouvernement finlandais et dont les principaux membres ont été reçus vendredi par le chef de l'Etat, M. Urho Kekkonen, a entendu en quatre jours 25 témoins, observateurs ou experts, et rassemblé une masse d'informations détaillées sur des scènes de torture, de terreur et d'exécution sans jugement, commises, selon les témoignages, sous la responsabilité de la junte.

La déclaration publiée par la commission fait valoir que le coup d'Etat du 11 septembre 1973 contre le "gouvernement légitime" du Chili a été le résultat d'un complot, préparé depuis le début de 1972, et constitue un crime de "haute trahison".

La junte militaire, souligne la commission, a tenté de justifier la prise du pouvoir en accusant le gouvernement de M. Salvador Allende de préparer la guerre civile avec la complicité de guérilleros entraînés à l'étranger. "La junte n'a jamais été capable d'apporter la moindre preuve à l'appui de ces allégations", ajoute la commission qui fait valoir que le gouvernement Allende, "démocratiquement élu", avait constamment maintenu sa décision de respecter la constitution, alors que la junte a non seulement supprimé la constitution mais a pris des dispositions pour en "imposer" une nouvelle, "qui, très certainement, supprimera les droits démocratiques du peuple".

"Au moment du coup d'Etat, les arrestations et les exécutions sans jugement ont eu lieu sur une échelle massive, ajoute le document. Des gens ont été exécutés arbitrairement et sans discrimination dans le seul but apparent de terroriser et d'asservir la population. Un grand nombre de gens, y compris des personnes qui n'avaient aucune espèce d'activité politique, ont été arrêtés, interrogés et torturés, souvent jusqu'à la mort. De nombreuses personnes ont été contraintes d'assister à la torture de membres de leur famille. Des femmes ont été violées et des enfants retirés à leurs parents et placés en état d'arrestation."

La déclaration de la commission souligne que la junte a complètement détruit les structures démocratiques et les droits et libertés qui y étaient attachés.

"La junte a interdit toute activité politique et déclaré illégales toutes les organisations liées au gouvernement Allende, souligne le document. La liberté d'information a été complètement supprimée par la fermeture de journaux et la mise en place d'une censure sévère. Le droit des travailleurs de s'organiser a disparu avec la suppression de tout syndicat libre. Le droit même de travailler leur a été retiré par la pratique de licenciements massifs uniquement pour des raisons politiques."

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Jayal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

CLAUDE ROY & CIE
Comptables agréés
6444 est, rue Beaubien
suite 103
253-2287

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne,
Gunn
& Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115	861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6	681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski	724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke	563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières	378-4541
235, Chemin Montréal, Ottawa	745-1515

ASSURANCE MOTO
L.M. DÉSILETS inc.
467-9311 • 861-5395
Québec: 872-7186
C.P. 266, Station Delorimier, Mtl

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

DESIGNER D'INTÉRIEURS
YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est, rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

BRUNET
DE CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES
MONUMENTS
AUCUN AGENT
ÉCONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages
J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Carrières et Professions

INFIRMIER(E)S AUTORISÉ(E)S

- Un poste à pourvoir sur horaire de jour.
- Deux postes, sur horaire de nuit.

Pour personnes âgées de 25 à 35 ans et possédant au moins 3 années d'expérience.

S'adresser au:

Directeur du personnel
Centre Berthelet Inc.
8029, 83e avenue
Montréal H1C 1S4
Tél.: 648-4931

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

Nous offrons une vraie carrière, assurant prestige, meilleur revenu et considération. Salaire garanti, commission, avantages sociaux, formation très poussée et ambiance de travail hors de l'ordinaire.

SERIEZ-VOUS L'HOMME QUE NOUS RECHERCHONS ?
Une analyse à nos frais apportera la réponse.

ÇA VOUS INTRIGUE ?

Téléphonez-nous à 527-1378
entre 10 a.m. et 4 p.m.

HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE P.Q. 819-275-2118

Centre Hospitalier des Laurentides
recherche

1/ ASSISTANT-DIRECTEUR DU PERSONNEL

Fonctions :
Sous l'autorité du directeur du personnel, participer à l'exécution et à l'application des politiques de gestion du personnel, interpréter et appliquer les conventions collectives de travail, évaluation de tâches, embauchage, etc.

Qualifications :
— Diplôme universitaire en relations industrielles ou tout autre grade connexe.
— Epérience du milieu hospitalier souhaitable.

2/ CHEF DE LA DIÉTOTHÉRAPIE

Fonctions :
Prendre en charge la structuration et l'organisation de la diétothérapie à l'intérieur de l'institution.

Qualifications :
— Bacc. en sciences (option diététique).
— Être membre de la Corporation des diététistes du Québec.

3/ CHEF COMPTABLE

Fonctions :
Sous l'autorité du directeur financier, prendre charge complète du service de la comptabilité.

Qualifications :
— Diplôme universitaire en comptabilité (C.A., C.G.A.) ou formation équivalente.
— Expérience de 5 ans dans le secteur hospitalier.

Les salaires sont établis selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 8 avril 1974 au :

Directeur du personnel
Centre hospitalier des Laurentides
L'Annonciation, Comté Labelle, Qué.
JOT 1TO

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES
ILE DE HULL, PTE-GATINEAU, TOURAINE
ouvre les postes suivants

COORDONNATEUR DE SECTEUR (1):

Fonctions :
— Responsable du secteur "première ligne" (accueil, urgence, halte-garderie, soins à domicile).
— Voit à la planification, l'organisation et l'évaluation du secteur en fonction des demandes et du milieu (personnel et services).
— Établit avec les ressources du milieu, tous les liens de collaboration nécessaires à l'atteinte des objectifs du C.L.S.C.

Exigences :
— Connaissance du milieu considérée.
— Capacité et motivation pour le travail d'équipe.
— Sens de l'organisation et initiative.
— Diplôme en Sciences Sociales ou Service Social et expérience pertinente.

PRATICIEN SOCIAL À L'ACCUEIL (1) :

Fonctions :
— Reçoit les demandes (services et information), fait la référence aux services existants dans la communauté ou dans le C.L.S.C.
— Intervient à court terme.
— Assure la relance et évalue l'efficacité des références.
— Voit en collaboration avec l'organisateur communautaire à collectiviser les solutions aux problèmes présentés.

Exigences :
— Connaissance du milieu considérée.
— Capacité d'accueil.
— Capacité et motivation pour le travail d'équipe multidisciplinaire.
— Diplôme en Service Social et/ou expérience pertinente.

TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE (1) :

Fonctions :
— Reçoit les personnes qui se présentent au centre.
— Reçoit et achemine les appels téléphoniques.
— Assure un travail de secrétariat de base.

Exigences :
— Capacité d'accueil.
— Dactylo.
— Expérience.

Lieu de travail :
— Pointe-Gatineau.

Salaire et conditions de travail :
— à déterminer selon les fonctions, l'expérience et les qualifications.

Date limite :
— 8 avril 1974.

Faire parvenir demande et curriculum vitae en précisant le poste à :

C.L.S.C. Île de Hull, Pte-Gatineau, Touraine,
a/s Directeur Général,
205 rue Notre-Dame,
Hull, P. Québec.

HÔPITAL HONORÉ-MERCIER
St-Hyacinthe, Qué.

L'Hôpital Honoré-Mercier Inc. est un hôpital général d'une capacité de 450 lits et est situé à environ 35 milles de Montréal.

CHEF COMPTABLE

Exigences :
— Diplôme universitaire en comptabilité et/ou C.A. ou C.G.A.
— Expérience dans le milieu hospitalier.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 5 avril au :

Service du personnel
Hôpital Honoré-Mercier Inc.
2750 Laframboise
St-Hyacinthe, Qué.
J2S 4Y8

HÔPITAL SAINT-LAMBERT
831 Notre-Dame, Saint-Lambert
requiert les services de:

- **Infirmière autorisée, surveillante**
  temps partiel de jour, fin de semaine aux 15 jours, plus remplacement à la période estivale.
- **Infirmière autorisée, surveillante**
  temps partiel de nuit, période estivale.
- **Infirmières autorisées**
  temps partiel de soirée.
- **Infirmières auxiliaires**
  temps complet de jour.
- **Infirmières auxiliaires**
  temps partiel, jour, soir, nuit.

S'adresser au:

Bureau des soins infirmiers
672-3320 poste 27 ou 28

COORDONNATEUR
GENTILLY 2
Concours: D/G-4-155-1

Fonctions
— Participer à l'administration des contrats des ingénieurs-conseils pour la partie courante du projet.
— Coordonner pour l'administrateur de l'ingénierie, les activités de cconception et d'ingénierie de la partie courante.
— Collaborer à la préparation des demandes de matériel et à l'analyse des soumissions et participer à l'administration des contrats du gros matériel en ce qui regarde la partie courante du projet.

Exigences
— Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).
— Posséder au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente en ingénierie, construction ou mise en service d'une centrale nucléaire.

Lieu de travail : Montréal.

INGÉNIEUR ASSURANCE QUALITÉ
Concours: D/G-4-077-1

Fonctions
Sous la direction du chef de division, Contrôle général:
— Évaluer, approuver et participer aux programmes de surveillance de l'assurance-qualité des ingénieurs-conseils et des maisons d'inspection relativement à la fabrication des structures en acier et de l'équipement mécanique.

Exigences
— Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).
— Posséder de huit (8) à dix (10) années d'expérience.
— Connaître les procédés de fabrication et de soudage.
— Parler et écrire correctement le français et l'anglais.

Lieu de travail : Montréal.

INGÉNIEUR DE PROJET
Concours: D/G-4-070-1

Fonctions
— Assuper la coordination technique et la gestion d'études d'avant-projet pour l'aménagement hydroélectrique des rivières du Québec. Ce poste exige, entre autres, de tracer le plan d'ensemble d'un aménagement, de planifier et de coordonner les études techniques spécialisées de la direction et d'administrer les budgets qui y sont affectés.

Exigences
— Détenir un diplôme en génie et être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).
— Posséder un minimum de huit (8) ans d'expérience dans les études et travaux d'aménagements hydroélectriques.
— Parler et écrire correctement le français et connaître l'anglais.

Lieu de travail : Montréal.

N.B. Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 5 avril 1974, en mentionnant le numéro du poste sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec
Direction Embauchage
C.P. 6106, Montréal, Qué. H1C 3H6

Le mouvement pour un "Israël transformé" s'amplifie de jour en jour

4,000 manifestants réclament des élections et le départ de Mme Meir

JERUSALEM (par l'AFP) — Quatre mille personnes environ ont manifesté hier après-midi, pendant près d'une heure, devant la présidence du conseil à Jerusalem pour demander la démission du gouvernement et principalement du premier ministre, Mme Golda Meir, et du ministre de la Défense, le général Dayan. Les manifestants réclamaient aussi une nouvelle législation permettant la tenue de nouvelles élections.

Venus de toutes les régions du pays et représentant toutes les couches de la population ainsi que l'ensemble des partis, les manifestants estiment que la représentation actuelle des citoyens israéliens ne correspond plus à "la nouvelle société israélienne, transformée par la guerre d'octobre".

Motty Eshkenazi, l'officier de réserve héros de la guerre du Sinaï, qui donna la première impulsion aux divers mouvements qui réclament une révision fondamentale du gouvernement et de la représentation de la société israélienne, a déclaré qu'il envisageait la réunion, dans trois jours, des dirigeants de ces divers mouvements en vue de fixer une ligne d'action commune, en un seul mouvement qui s'intitulera Tmoura (changement).

Cette contestation s'était manifestée concrètement pour la première fois, il y a quelques semaines, sous forme d'une grève de la faim déclenchée par le capitaine Motty Eshekenazi. Après sa démobilisation, Motty, qui avait commandé le seul fortin de la ligne Barlev qui avait résisté à tous les assauts égyptiens, s'installa devant la présidence du conseil avec l'intention de ne pas s'en retirer avant la démission du ministre de la Défense, le général Moshé Dayan. Par la suite, Eshkenazi fit savoir qu'il militerait pour le changement de toute l'équipe gouvernementale centrée autour de Mme Meir.

Cette protestation solitaire se répandit comme une traînée de poudre. Des milliers de signatures vinrent appuyer le "mouvement" tandis qu'un peu partout en Israël des groupes de réservistes démobilisés se formaient pour exiger "un changement".

M. Eshkenazi a déclaré hier matin à la radio que le mouvement devrait prendre la forme d'une protestation nationale. "Il y a un aveuglement dans la direction politique du pays, si elle ne se rend pas compte de la force de la protestation que nous représentons", a-t-il dit.

Ces déclarations, ainsi que certains événements qui se sont déroulés ces derniers jours, renforcent le sentiment que le pays est à la veille d'importants remous politiques.

Ainsi, la réunion qui a eu lieu la semaine dernière à l'initiative du ministre des Transports, M. Aharon Yariv, a été très remarquée et a provoqué une vive émotion au sein de la direction politique travailliste traditionnelle. Cette réunion, au domicile de M. Meir Amith, P.D.G. du groupe "Koor", a eu lieu avec la participation de MM. Rabin, ministre du Travail, Barlev, ministre de l'Industrie, et d'autres personnalités. Elle avait comme objet de procéder à une analyse de la situation "très inquiétante" et d'envisager les moyens de remplacement de la direction actuelle du pouvoir, par la convocation de nouvelles élections.

M. Yitzhak Rabin avait donné une indication précise de ces intentions dans une interview accordée au Maariv il y a une quinzaine de jours. Ce qui a ému les dirigeants travaillistes groupés autour de Mme Meir, est le fait que de nombreuses personnalités dirigeantes du secteur de l'économie contrôlé par la Histadrouth ont participé à cette réunion, tels M. Meir Amith (général de réserve, ex-chef des renseignements). Ces personnalités sont l'expression même du groupe des technocrates de la Histadrouth, grâce auxquels le parti travailliste a une emprise sur le pays, bien plus assurée que celle que lui a accordée l'électorat.

On a remarqué d'autre part les propos acerbes tenus par M. Aharon Yariv, qui a déclaré que "les temps sont révolus où un homme (Pinhas Sapir) pouvait contrôler les affaires du pays en se basant sur son agenda de poche" (allusion au petit agenda légendaire du ministre des Finances).

Mais la direction travailliste a été attaquée aussi sur sa gauche, et avec une violence particulière, par les "enfants terribles du parti", MM. Ariel Eliav et Yitzhak Been Aharon, qui au cours d'une réunion politique samedi soir à Tel Aviv, ont demandé son remplacement immédiat, faute de quoi, selon M. Ben Aharon, "les travaillistes perdraient inévitablement le pouvoir. Le gouvernement actuel est tombé le jour où a éclaté la guerre d'Octobre et ne s'est plus relevé", a affirmé M. Ben Aharon.

Tous ces protestataires, sans exception, demandent la modification immédiate du système électoral, un scrutin majoritaire par circonscriptions de manière à ce que les candidats ne soient plus désignés par les appareils des partis inféodés aux chefs traditionnels. M. Ariel Sharon, un des dirigeants du Likoud, a exprimé la même exigence en ce qui concerne l'opposition.

Il est difficile de voir comment la direction politique israélienne, très sensible aux fluctuations de l'opinion, pourrait ne pas être affectée par toutes ces manifestations qui, bien que partant de directions différentes, convergent toutes vers une attaque centrée contre la petite équipe entourant Mme Golda Meir, qui est d'ailleurs loin d'être homogène, puisque tout oppose des hommes tels MM. Sapir ou Eban, Dayan ou Galili ou Yigal Alon, sauf le fait qu'ils se neutralisent mutuellement en tant que successeurs éventuels du premier ministre.

Désengagement militaire sur le Golan : l'émissaire syrien arrivera le 10 avril

WASHINGTON (par l'AFP) — Un haut fonctionnaire syrien est attendu à Washington le 10 ou 11 avril pour discuter avec le secrétaire d'Etat Henry Kissinger des perspectives de séparation des troupes israélo-syriennes sur le Golan, déclare-t-on au département d'Etat.

Ce ministère ne fait aucun commentaire sur la dépêche du Caire citant, selon le journal Al-Ahram, le nom du général Hikmat Shelabi, chef des services de renseignements militaires à Damas, comme chef de la délégation syrienne.

Les conversations successives et séparées du secrétaire d'Etat américain à Washington avec les représentants intéressés tendant au désengagement des troupes adverses dans le Golan commenceront le 29 mars. Le général Moshe Dayan, ministre israélien de la Défense, attendu ici ce jour-là, présentera alors les vues de son gouvernement sur cette question à M. Kissinger qui, quelques jours plus tard, les transmettra au représentant de la Syrie en le recevant à son tour au département d'Etat.

On ne s'attend pas à Washington à ce que les hauts fonctionnaires israéliens et syriens se rencontrent dans la capitale américaine, ni même à ce qu'ils s'y trouvent en même temps.

Le secrétaire d'Etat recueillera la réaction syrienne aux plans israéliens de désengagement sur le front du Golan. A la fin d'avril, il repartira pour le Proche-Orient pour rechercher à Tel Aviv et à Damas, un compromis entre les vues des deux pays sur cette opération.

Ce compromis pourrait se faire d'autant plus attendre que les positions des deux capitales sont, pour le moment du moins, très éloignées. Israël ne propose qu'un retrait de ses troupes des territoires occupés depuis la guerre de Yom Kippur, en octobre dernier. La Syrie insiste de son côté pour que les forces israéliennes évacuent la totalité des territoires qu'elles occupent depuis la guerre des Six jours en 1967.

Par ailleurs, la réunion d'hier du gouvernement israélien, qui a duré quelque cinq heures, a été en grande partie consacrée à un rapport du ministre de la Défense, le général Dayan, du chef d'Etat-major, le général David Elazar, et du chef des renseignements militaires, le général Eliahou Zeira, sur des problèmes de sécurité. Toutefois, cette partie de la session du cabinet s'étant tenue sous forme de "commission de sécurité", les détails en sont tenus secrets.

Le secrétaire du gouvernement, Michael Arnon, a cependant fait savoir, au cours de son compte rendu habituel à la presse, que le débat du gouvernement avait porté sur "les continuelles violations du cessez-le-feu des Syriens" sur le Golan, et sur le déploiement, par l'Egypte, de batteries d'artillerie dans la "zone d'armements limités", supérieures en nombre et en force à celles prévues par les termes de l'accord sur le désengagement du 18 janvier.

M. Arnon a par ailleurs précisé, en réponse à une question, qu'aucun changement n'est intervenu, dans la politique israélienne en ce qui concerne une éventuelle évacuation sur le Golan, depuis le communiqué publié la semaine dernière par le bureau du premier ministre. Ce communiqué démentait les informations selon lesquelles le gouvernement aurait accepté une proposition du général Dayan pour un retrait israélien, dans le cadre du désengagement, en deçà de la ligne violette (la ligne de démarcation d'avant la guerre d'octobre). Les informations selon lesquelles Israël serait prêt, dans le cadre du désengagement, à évacuer Kouneitra, sont sans fondement, a-t-il dit.

Enfin, quotidiens depuis le 8 mars, de nouveaux incidents ont éclaté en fin de semaine sur le front du Golan entre forces israéliennes et syriennes, sans qu'il soit possible d'en définir exactement les responsabilités.

Par trois fois samedi, artillerie, chars et mitrailleuses des deux camps ont, pendant plusieurs heures, dirigé des tirs intenses sur les positions "ennemies". Les accrochages semblent avoir pris une assez grande ampleur, s'étendant pratiquement sur toute la longueur du front.

Une femme du village druze de Haifa a été tuée et un soldat israélien blessé. Tel Aviv comme Damas ont annoncé également des destructions importantes de matériel ennemi, comme des coups au but sur plusieurs postes de commandement ou des installations défensives.

De nouveaux incidents ont éclaté hier à 12 heures locales. Ils ont également duré près d'une heure. Selon Damas, "deux postes d'observation ont été atteints par notre artillerie, tandis qu'une unité de génie ennemie était détruite. Un certain nombre de soldats israéliens ont été tués ou blessés durant cet accrochage".

Tel Aviv a confirmé ce nouvel incident, mais a précisé que les forces israéliennes n'ont pas riposté aux tirs de l'adversaire et qu'elles n'ont subi aucune perte.

Des préparatifs soviétiques avancés pour une guerre préventive contre la Chine?

ROME (par l'AFP) — Les préparatifs soviétiques en vue d'une guerre préventive contre la Chine seraient dans une phase déjà très avancée, croit savoir le quotidien économique romain Il Globo, citant "des sources est-européennes dignes de foi".

L'hélicoptère soviétique qui a dû se poser ces jours-ci en territoire chinois appartenait, d'après la description qui en a été donnée, aux services de reconnaissance aérienne du KGB et effectuait probablement une mission d'espionnage entre l'Altaï et le Sinkiang.

Selon les sources d'Il Globo, les préparatifs soviétiques se situeraient sur deux plans:

— le plan militaire, avec le renforcement des effectifs le long de la frontière, "et le risque imminent d'incidents en des points différents de ceux de l'Amour et de l'Oussouri en 1969";

— le plan administratif et politique: instauration d'un système de laissez-passer très rigoureux pour les trains et avions dans les zones de frontières, même là où il n'existait pas auparavant (extension des zones militaires "fermées" non seulement en Extrême-Orient, mais dans l'Altaï et le Kazakhstan), constitution accélérée de stocks d'aliments à longue conservation... etc...

La majorité des dirigeants soviétiques, semble-t-il, pense de toute façon qu'un recours à la guerre serait nécessaire à plus ou moins brève échéance, et qu'il vaudrait mieux le faire avant que, d'ici deux ou trois ans, la Chine ne soit assez forte pour opposer une résistance plus dure.

Pour sa part, la Chine a adressé samedi "une protestation énergique au gouvernement soviétique contre les intrusions en territoire chinois d'avions envoyés à des fins d'espionnage et de sabotage".

La note chinoise fait suite, précise-t-on, à l'atterrissage au Sinkiang, le 14 mars, d'un hélicoptère militaire soviétique.

La note chinoise ajoute que depuis janvier 1973 seulement, "les avions soviétiques ont perpétré 61 intrusions dans la région chinoise du Sinkiang."

La note affirme que l'hélicoptère soviétique, un appareil de reconnaissance armé de modèle "MI-4" s'est introduit profondément dans la région autonome Oughoure du Sinkiang et a atterri à plusieurs reprises dans le district de Hapaho à des fins d'espionnage. Trois militaires soviétiques qui se trouvaient à bord ont été capturés par les gardes-frontières et miliciens chinois.

"En vue de dissimuler leur culpabilité, les autorités soviétiques ont forgé un tas de mensonges, affirmant que l'appareil était en mission sanitaire et avait pénétré par mégarde en territoire chinois", poursuit la note.

Une "enquête minutieuse" a permis d'établir que l'équipage de l'hélicoptère n'avait rien à voir avec la médecine et qu'il n'y avait aucun article médical à bord, mais qu'en revanche, l'appareil était pourvu d'armes, de munitions ainsi que d'un dispositif de reconnaissance, ajoute la note chinoise.

Soulignant que cet incident "n'est pas un cas isolé", la note chinoise révèle que Pékin a déjà élevé dans le passé des protestations répétées contre "l'intrusion dans les régions frontalières de la Chine" d'appareils dont la mission était, selon la note, de "saboter le travail productif des habitants chinois et se livrer sans retenue à l'espionnage".

S'il n'est pas mis un terme à ces intrusions, conclut la note, "le gouvernement soviétique devra endosser l'entière responsabilité de toutes les conséquences qui en découleront".

Jobert à Alger

La conférence euro-arabe à la fin de 74?

ALGER (d'après l'AFP) — A l'issue de sa visite officielle en Algérie, le ministre français des Affaires étrangères, M. Michel Jobert, a déclaré que la conférence euro-arabe se tiendrait soit à la fin de cette année, soit au début de 1975.

M. Jobert a ajouté que des efforts seront faits "dans la réflexion et dans la préparation d'un calendrier", afin que cette conférence puisse se tenir cette année encore.

De plus, le ministre français a souligné que son voyage avait abouti à de "bons résultats" sur le plan bilatéral, et annoncé que les ministres français de l'Economie et du Travail, MM. Valery Giscard d'Estaing et Georges Gorse, allaient se rendre "bientôt" en Algérie.

En outre, l'Algérie et la France ont réaffirmé, dans le communiqué officiel, qu'elles ont décidé "de poursuivre et d'accentuer leur concertation en vue de redonner à la Méditerranée la fonction de lac de paix et de trait d'union entre les nations qui la bordent".

Dans ce texte, les deux délégations rappellent notamment "l'étroite connexité des problèmes de sécurité en Europe et en Méditerranée.

"A cet égard, poursuit le communiqué, et en ayant en vue la communauté d'intérêts qui lient les pays de cette partie du monde, les deux délégations se sont prononcées en faveur d'une concertation, afin de réunir les conditions d'un dialogue fécond entre le monde arabe et l'Europe".

Les deux parties se sont également félicitées de la prochaine tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur les relations économiques internationales. "Elles sont tombées d'accord pour poursuivre leurs consultations et agir en sorte que cette session soit marquée par des résultats concrets qui répondent aux intérêts légitimes de toutes les parties en cause" ajoute le communiqué.

Ces mêmes préoccupations seront d'ailleurs à l'ordre du jour du conseil des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe qui s'ouvrira cet après-midi à Tunis avec la participation des délégués des 21 pays membres de la ligue, dont l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Cette session revêt une importance particulière, car elle intervient après le sommet d'Alger en novembre dernier, et dans une conjoncture internationale exceptionnelle sur les plans politique et économique.

201,200 détenus politiques dans les prisons de Thieu?

PARIS (AFP) — La Communauté vietnamienne a adressé à tous les participants à la conférence sur le droit humanitaire de Genève un document donnant la répartition détaillée des 201,200 prisonniers politiques qui seraient détenus au Sud-Vietnam.

La Communauté vietnamienne, organisme humanitaire de tendance catholique et neutraliste que dirige à Paris le père Nguyen Dinh Thi, souligne que le Sud-Vietnam détient ainsi plus de la moitié des prisonniers politiques dans le monde entier, dont le nombre est évalué, selon les statistiques de l'ONU à 385,000.

Paradoxalement, dit la Communauté vietnamienne, "tous ceux qui au Sud-Vietnam sont victimes d'une politique de guerre et qui subissent les pires traitements, ne sont pas représentés et n'ont aucun moyen de porter leur voix devant votre conférence".

Le document fait un décompte très détaillé des prisonniers détenus dans chacune des prisons et dans chacun des camps ou bagnes du Sud-Vietnam, à l'exception des camps de prisonniers de guerre. Ils se répartissent en six grandes catégories:

4 prisons politiques spéciales: 13,200 prisonniers; prisons militaires: 12,000; centres d'interrogatoire: 33,000; neuf grandes prisons urbaines: 25,000; 37 autres prisons provinciales: 50,000; prisons de districts et de villages: 68,000; total général: 201,200.

Le document donne aussi des précisions sur le sort subi par les prisonniers, notamment dans les centres d'interrogatoire, et des tortures qu'ils subissent.

On y lit par exemple que "de nombreux détenus ont dénoncé la présence d'Américains lors des séances de torture qu'ils ont subies", dans ces centres d'interrogatoire. Le document diffusé par la Communauté vietnamienne se fonde sur les statistiques fournies par le Comité pour l'amélioration du régime de détention au Sud-Vietnam, en date du 1er juin 1973.

Les vins Secrestat sont préparés au Québec par la Maison Secrestat Limitée, membre de la grande famille Secrestat établie en France depuis 1851.

Secrestat n'emploie que des éléments de la plus haute qualité, issus des plus grands vignobles étrangers.

*Pica, vin rosé $2.00
**Chantilly, vin blanc $1.50
*Sangria, saveur de fruits naturels $1.75
Cold Duck $2.25

Tous les produits Secrestat répondent à des standards de haute qualité et sont contrôlés par des spécialistes possédant une longue expérience du vin.

*Aussi disponible en format de 80 oz
**Aussi disponible en gallon

SECRESTAT

A La Popina les croûtons couronnent la Bouillabaisse.

De France: Bouillabaisse Côte D'Azur.

De succulents morceaux de fruits de mer dans un riche bouillon au safran. Servie fumante accompagnée de sauce rouille et bien entendu, couronnée de croûtons.

Une spécialité, ce soir, à La Popina. Le restaurant méditerranéen situé sur la plaza de la Place Ville Marie. Musique et danse dès 19 heures. Réservations: 861-3511 Fermé le dimanche.

Administré par Le Reine Elizabeth
Stationnement: $1.00 seulement, au Canadawide Parking de la Place Ville Marie, à compter de 18 heures 30.
Faites valider votre billet à La Popina.

Léo Ferré : une vie dans un spectacle

par Pierre Vallières

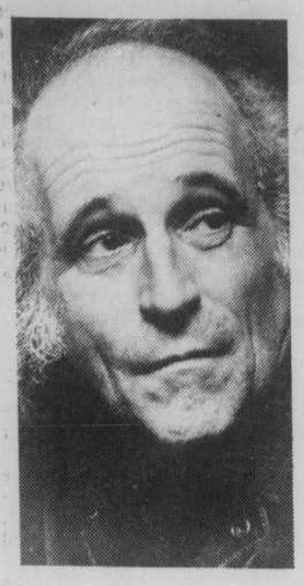

Léo Ferré

Léo Ferré, "monstre sacré" de la chanson et de la poésie françaises, a reçu en fin de semaine un accueil triomphal du public québécois qui, loin de trouver son message dépassé, lui a réservé une frénétique ovation, debout, à la fin du spectacle qu'il présentait, en première, à la Place des arts.

Et ce public n'était pas uniquement formé de ceux-là qui, dans les années 50, se rassemblaient en petites bandes clairsemées pour écouter dans l'intimité les premiers disques de Ferré et formuler avec lui ces révoltes et ces refus qui allaient, quelques années plus tard, engendrer les parti-pris de liberté de la révolution tranquille. Il y avait, Place des arts, une majorité de ces jeunes qui, affirment faussement les sociologues des technostructures, ne lisent pas Baudelaire, Rimbaud, Verlaine, Apollinaire et autres chantres de la "solidaritude". Un spectacle de Léo Ferré démontre que, loin d'être relégués au néant d'une histoire oubliée, Baudelaire et ses frères sont plus vivants que jamais. Parce que, aujourd'hui comme il y a un siècle, "il faut souffrir des choses pour aboutir à une révolte", comme dit Ferré, et que la révolte est un besoin essentiel du coeur. Lorsqu'on la congédie, on devient domestique du système et de ses sorciers. La jeunesse la plus éveillée d'aujourd'hui, au Québec comme ailleurs, a redécouvert dans la révolte nue le seul espoir qui reste d'empêcher que nos sociétés ne deviennent définitivement ce qu'elles commencent à préfigurer: de grands cimetières sous Skylab.

"Je vois le monde un peu comme on voit l'incroyable", a déjà dit Léo Ferré. Son spectacle tient tout entier dans cette phrase. Du début à la fin, il chante, parle, crie l'incroyable qui est là, devant nous, en nous, par nous. L'incroyable qui fait pleurer de tristesse et de rage. L'incroyable profondeur de l'hypocrisie, de l'esclavage, de la mort qui accompagne ce complot contre l'amour et contre la vie que l'on appelle notre existence. L'incroyable qui ne se laisse même pas contourner par la dérision la plus féroce et que la mort d'un poète ne dérange guère plus que sa vie entière. L'incroyable n'a que faire de vos sentiments.

Debout, seul sur scène, s'accompagnant parfois au piano, plus souvent de bandes d'orchestre, entremêlant chansons et longs poèmes hurlés du fond d'une solitude irrémédiable, Léo Ferré poète a définitivement pris le dessus sur Léo Ferré chansonnier et musicien. Plus que jamais face à la mort, il trouve des accents qui font penser à Frénaud et à Miron. Lui aussi, Ferré, est l'homme rapaillé qui, en instance de mort, hurle en vrac la douleur d'être en ce monde un passant dont la tendresse doit se faire anarchie pour ne pas crever d'ennui dans un coin.

Jamais Ferré n'a paru aussi seul. Jamais non plus la poésie ne l'a autant habité. "Congédié" par son pianiste, son secrétaire, sa femme et son père (qui est mort), il nous est revenu avec un fils de quatre ans, Mathieu, sa mère, une Espagnole, et une longue chanson qu'il nomme "Espoir". Mais cet espoir, on le sent tout au long du spectacle, "vient de quelque chose qui fait que vous pleurez". Qui vient de la désolation devant le mur de l'incroyable bêtise de ses gestes quotidiens puants la mesquinerie, la peur, le conformisme au rabais, l'inconscience surtout.

Ni son fils ni l'espoir ne sauveront Léo Ferré de la mort et, en attendant, de la solitude. La conscience de ce destin, qui l'obsède "cent fois par jour" domine tout son spectacle, lequel, tout théatral qu'il soit, n'existe que pour mettre à nu le coeur d'un homme qui s'efforce de ne pas se raconter d'histoires sur le bonheur, sur la vie et sur la mort. Et qui nous rappelle à la lucidité. Une lucidité à laquelle nul n'échappe face à la mort mais qui ne règle rien à ce moment-là. Une lucidité qui, assumée du vivant de l'homme, n'abolit pas la mort physique mais abolit au moins le néant dont elle s'entoure. C'est ce qui permet aux poètes de vivre au-delà du calendrier de leur chronologie.

Les spectateurs de tous âges qui se sont pressés en fin de semaine à la Place des arts ont eu le bonheur d'entendre un homme au meilleur de sa forme, et sans illusions, dire au sens fort du mot ce qui est dicté de derrière le language poétique et qui donne naissance à la parole, la vraie. Cette parole, comme la musique et la peinture, est en soi l'expression d'un destin sans cesse à retrouver et à renouveler, celui de la sollitude absolue de l'artiste qui ne sait pas si un jour la société voudra bien le prendre pour ce qu'il est sans exiger qu'il remplisse "une fonction sociale". Et cette solitude, Ferré a trouvé le moyen de la "faire passer" dans son spectacle aussi bien que sur ses disques.

Un grand oiseau sur le ciment des cités polluées trouve le courage de nous dire que seule la folie nous rattache encore à un monde civilisé. Cet oiseau, qui se moque de lui-même en se définissant comme corbeau de malheur, sait qu'il va s'envoler vers "ce noir qui crève les yeux", ce noir déjà en lui, où il communie avec Rimbaud et Apollinaire, et où le retrouveront toujours les Rimbaud des siècles à venir. Tant qu'il y aura place en ce monde pour l'indicible, pour le plus loin que la raison ordonnée et les gestes codifiés.

Que des gens se déplacent encore pour écouter Ferré et célébrer avec lui la suprématie du coeur humain, c'est un espoir qui mérite d'être salué. L'espoir que l'imposture peut encore être refusée.

radio/tv

Demain au 6: Montréal aux enchères

par Daniel Pinard

Mardi soir, à 19h, CBMT présente "This City is for Sale," un documentaire d'une heure portant sur la détérioration accélérée du tissu urbain de Montréal. Produite en un temps record avec un budget fort limité, cette émission polémique s'inscrit fort honorablement dans l'oeuvre remarquable du jeune réalisateur Mark Blandford qui compte parmi ses cibles récentes les anglophones bien nantis (les Anglais) et les magnats du pétrole (What oil crisis?)

Après avoir donné la parole aux citoyens d'un quartier défavorisé de Montréal (Strange Territory: a Look at Saint-Jacques), Mark Blandford étend maintenant son regard éloquent sur tout le territoire de cette ville livrée à la voracité mégalomane des mandarins du pouvoir.

Dans cette ville où l'improvisation grandiloquente tient lieu de planification rationnelle, où la dictature de l'incommunication a jusqu'ici mis en échec toute velléité de participation démocratique, nous assistons sans défense à l'oblitération systématique des lieux de notre histoire collective, à la mise à mort brutale de quartiers résidentiels où des générations successives de petites gens avaient jusqu'ici réussi à vivre et à s'épanouir dans la dignité.

Après s'être laissé bercer par les rêves fastueux de celui qui parle de Montréal comme s'il s'agissait de sa propriété privée, les citoyens dépolitisés se réveillent en sursaut pour vivre le cauchemar de l'éradication. La proie étant facile, tous les pouvoirs se mettent de la partie. A la voracité de l'industrie privée locale, nationale et internationale vient s'ajouter l'impressoyante goingrerie des organismes publics et para-publics municipaux, provinciaux et fédéraux. Après le grincement des bulldozers, il n'est plus que silence. Puis, c'est la cacophonie des bétonneuses: sur le désert urbain s'érigent, à la gloire de l'aveugle omnipotence, les sarcophages de béton, les pyramides de verre. Après l'acalmie qui pour quelques années succéda à l'Expo, le cancer urbain donne des signes allarmants de sa vitalité. On s'était, semble-t-il, replié un moment pour mieux bondir: les métastases de l'urbanose se sont répandues à travers tout le tissu urbain. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, c'est le triomphe du gigantisme, la nécrose de l'expulsion. Avec la démolition de la maison Van Horne, la rue Sherbrooke rendait son dernier soupir. Place au progrès! L'église Saint Jacques disparaîtra pour faire place à l'Université "populaire"! La Petite Bourgogne — végète; Pointe-Saint-Charles agonise; on annonce la mort prochaine du Carré Saint-Louis. C'est la valse des millions! Après la "Maison" de Radio-Canada, c'est la riposte de CFTM. Après la Banque de Commerce, c'est l'orgie de la Place Desjardins. Après le Château Champlain, c'est au tour de la chaîne Holiday Inn qui construit sur le boulevard Dorchester "le plus gigantesque Holiday Inn du monde"...

Pour faire l'historique et dresser le bilan de ce processus d'urbanisation sauvage, "This City is For Sale" donne alternativement la parole aux artisans, aux défenseurs et aux bénéficiaires du "boom de la construction", ainsi qu'à ceux qui en sont les critiques et les victimes. Aux témoignages de l'urbaniste Vincent Ponte, du vice-président du comité exécutif de Montréal, M. John Lynch-Staunton, du financier Marc Carrière, viennent s'ajouter les commentaires du journaliste Boyce Richardson, du sociologue Roger Krohn, de l'architecte Melvin Charney, de l'ancien maire de la ville de Montréal, M. Adémar Raynault. Des représentants de "Loge peuple", du "Mouvement Progressiste Urbain", de "Great Places" et de "Save Montréal" y prendront aussi la parole.

Mark Blandford m'avise que monsieur le maire a, bien entendu, refusé de se prêter à une interview. On sait qu'il préfère monologuer directement "avec la population" en compagnie de Roger Baulu, son thuriféraire d'office, sur les ondes du canal 10, à 11h, tous les dimanches matins. Son refus de participer à l'émission n'aura pas permis d'oublier sa personne. l'omnipotence ne saurait être qu'omniprésente. Et puis ne s'est-il pas institué lui-même grand "crieur" aux enchères privées de cette ville à vendre?

Le réalisateur Pierre Castonguay m'avisait après le visionnement de "This City is for Sale" que l'émission "Le 60" présentera bientôt un reportage fouillé sur l'administration de Montréal. J'apprenais aussi le même jour qu'une équipe spéciale de journalistes de "Présent Métropolitain" (CBF 690, tous les jours de la semaine, à 17h30) consacrera 60 mini-reportages à l'administration montréalaise. Les reportages seront présentés deux fois la semaine, à partir de maintenant jusqu'aux élections municipales. Je rencontrerai l'équipe de "Présent Métropolitain" cette semaine pour m'informer des détails de leur projet. Je vous ferai part de cette rencontre la semaine prochaine.

télévision

CBFT 2

- 9.15 En mouvement ... c
- 9.30 Les Oraliens ... c
- 9.45 Les aventures de Saturnin ... c
- 10.00 Les Chiboukis ... c
- 10.15 Du soleil à 5 cents ... c
- 10.30 Personnalité féminine ... c
- 11.00 Les recettes de Juliette ... c
- 11.30 Danse sur un arc-en-ciel ... c
- 12.00 Pepino ... c
- 12.30 Boubou ... c
- 1.30 Telejournal ... c
- 1.35 Femmes d'aujourd'hui ... c
- 2.30 Cinéma: "La tête contre les murs" (drame social - Français 1958)
- 4.00 Bobino ... c
- 4.30 Les egregores ... c
- 5.00 Daktari ... c
- 6.00 Cher oncle Bill ... c
- 6.30 Actualité 24 ... c
- 7.30 Les Pierrafeu ... c
- 8.00 Les Forges de Saint-Maurice ... c
- 8.30 Mont-Joye ... c
- 9.00 Destination Canada ... c
- 9.30 Boney ... c
- 10.00 Telejournal ... c
- 10.50 Nouvelles du sport ... c
- 11.00 Appelez-moi Lise ... c
- 12.00 Cinéma: "Les coeurs verts" (drame social - français 1966)
- 1.30 Telejournal

CFTM 10

- 7.40 Horaire-Bienvenue ... c
- 7.45 Bonjour Montréal ... c
- 8.45 36-24-36 ... c
- 9.00 Les bouts d'chou ... c
- 9.30 Pour vous mesdames ... c
- 11.00 Les tannants ... c
- 12.00 Les p'tits bonshommes ... c
- 12.15 Ligne ouverte ... c
- 1.15 Ciné-lundi: "L'inconnu d'un soir" (Comédie-musicale Français 1948) ... c
- 3.00 Adele ... c
- 3.30 Personnalités ... c
- 4.00 Patofville ... c
- 4.30 Flipper ... c
- 5.00 Des agents très spéciaux ... c
- 6.00 Pierre, Jean jasent ... c
- 7.00 Le 10 vous informe ... c
- 7.30 Les Berger ... c
- 8.00 Médecin d'aujourd'hui ... c
- 9.00 A la canadienne ... c
- 9.30 Mannix ... c
- 10.30 Les nouvelles TVA ... c
- 11.00 La couleur du temps ... c
- 11.15 Sans pantoufles: "L'Aigle des mers" (aventures - Américain 1948)
- 12.45 Le 10 vous informe ... c

CBMT 6

- 8.21 Standby six and religious thoughts ... c
- 8.30 Mon ami ... c
- 8.45 Friendly Giant ... c
- 9.00 Quebec School Telecast ... c
- 10.30 Mr. Dressup ... c
- 11.00 Sesame street ... c
- 12.00 The Brian Keith Show ... c
- 12.30 Elwood Glover's Luncheon date ... c
- 1.00 One o'clock report ... c
- 1.15 Job line ... c
- 1.30 Audubon Wildlife theatre ... c
- 2.00 Juliette and friends ... c
- 2.30 The Lucy Show ... c
- 3.00 Take 30 ... c
- 3.30 The Edge of Night ... c
- 4.00 Family Court ... c
- 4.30 Drop-in ... c
- 5.00 Tommy Tompkins ... c
- 5.30 That girl ... c
- 6.00 City at Six ... c
- 7.00 Lotsa Luck ... c
- 8.00 The Partridge Family ... c
- 8.30 The Overlanders ... c
- 10.00 Images of Canada
- 11.00 The National ... c
- 11.22 Viewpoint ... c
- 11.30 Montreal Tonight ... c
- 11.55 Ciné-Six: "Buried alive" (drame - 1940) ... c
- 1.10 Station closing ... c

CFCF 12

- 6.00 University of the Air ... c
- 6.30 Hercules
- 7.00 Canada A.M. ... c
- 8.30 Romper Room ... c
- 9.00 Yoga ... c
- 9.30 Edith Seret ... c
- 10.00 Eye Bet ... c
- 10.30 The Art of Cooking ... c
- 11.00 Hercules
- 11.30 McGowan and Co. ... c
- 12.00 The Flintstones ... c
- 12.30 Jack Curran's movie matinee: "Way way out"
- 2.30 Somerset ... c
- 3.00 Another World ... c
- 3.30 What's the good Word ... c
- 4.00 Anything you can do ... c
- 4.30 Pay Cards ... c
- 5.00 Truth or Consequences ... c
- 5.30 The new beat the Clock ... c
- 6.00 Pulse ... c
- 7.00 The Rookies ... c
- 8.00 Kung Fu ... c
- 9.00 Medical center ... c
- 10.00 Pig'n wistle ... c
- 10.30 Know your sports ... c
- 11.00 The CTV National News ... c
- 11.20 Pulse ... c
- 12.00 Monday night feature movie: "Machine Gun McCain" (drame - 1970) ... c

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou, 353-5960 "Le Parrain" 8.45 et "Love Story" 6.50.

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E., 288-2943 "La dialectique peut-elle causer des briques" 12.30, 3.25, 6.35, 9.45 et "Justicier de Hong Kong" 1.55, 5.00, 8.10.

ATWATER I: Niveau metro Alexis Nihon 935-4246 "The sting" 12.30, 2.30, 4.50, 7.30, 9.30.

ATWATER II: Niveau metro Alexis Nihon, 931-3331. "The last Tango in Paris" 7.15, 9.00.

BEAVER: 17 ave du Parc 844-1932. "Grace's place" 12.00, 2.30, 5.05, 7.30, 10.00.

BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "Matricule 737" 2.10, 6.00, 9.45, et "Libre à en crever" 12.30, 4.10, 8.00.

BIJOU: 5030 Papineau, 527-9137 "Les hôtesses de lit" 12.50, 3.54, 6.38, 9.42 et "Les jeunes masseuses" 2.00, 5.13, 8.17.

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E., 523-5180 "La dernière maison sur la gauche" 12.30, 3.40, 6.55, 10.05 et "Le sexe sauvage" 2.05, 5.15, 8.25.

CHAMPLAIN: 1915 Ste-Catherine E., 524-1685 "Nos plus belles années" 2.10, 6.10, 10.10. "L'or noir de l'Oklahoma" 12.05, 4.10, 8.10.

CHATEAU: 6956 St-Denis, 271-4000 "Les dieux de la guerre" 1.35, 5.25, 9.15 et "Une pierre dans la bouche" 3.30, 7.20.

CHEVALIER: 1590 St-Denis, 845-3222 "Quelqu'un derrière la porte" 11.50, 3.18, 6.26, 9.54. "Journée noire pour le belier" 1.23, 4.51, 8.19.

CINEMA V: 5550 Sherbrooke O., 429-5559 (Salon Rouge) "The adventure of Rabbi Jacob" 7.30, 9.30 (Salon bleu): "Cries and whispers" 7.00, 9.00.

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O., 861-2996. "Il était une fois dans l'Est" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E., 722-0302 "Guerre et Paix" (1ère partie) 8.00.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O., 486-7385 "Man on a swing" 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.10.

CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Nos plus belles années" 8.00 et "L'or noir de l'Oklahoma" 6.00, 10.00.

DAUPHIN: (McLaren) 2396 Beaubien, 721-6060 "La nuit américaine" 7.30, 9.30. (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "L'emmerdeur" 7.30, 9.30.

ELECTRA: 114 Ste-Catherine E., 522-9177 "Les dieux de la guerre" 12.30, 4.10, 7.50 et "La pierre dans la bouche" 2.20, 6.00, 9.40.

ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Rejeanne Padovanie" 7.30, 9.30. (Salle Resnais) "Nada" 7.30, 9.45.

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E., 525-8600 "Les aventures de Rabbi Jacob" 7.30, 9.30.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E., 288-3303. "Il était une fois dans l'Est" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

IMPERIAL: 1420 Bleury 288-7102 "Les hotesses du lit" 1.00, 3.55, 6.50, 9.50 et "Les jeunes masseuses" 2.25, 5.20, 8.20.

JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E., 725-7000. "Il était une fois dans l'Est" 7.30, 9.30.

KENT: 6100 Sherbrooke O., 489-9707 "Cry of the wild" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

LOEWS: 954 Ste-Catherine O., 866-5851 "The exorcist" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30.

LUCERNE: 855 Decarie 744-2734 "I am curious Tahiti" et "Love on wheels" des 6.20.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E., 255-6224 "L'homme des hautes plaines" 8.00 et "Tuez Charley Varrick" 6.05, 9.50.

MONKLAND: 5504 Monkland, 484-3579 "A touch of Glass" 2.45, 6.15, 9.55 et "Night watch" 1.00, 4.30, 8.10.

PALACE: 698 Ste-Catherine O., 868-6961 "Papillon" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00.

PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 "Bingo" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O., 861-2597 "Bongo" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222. "Un violon sur le toit" 7.20.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain, 861-4595 "Zardoz" 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: (petit cinéma): 277 Dorchester 866-2644 "Alfredo Alfredo" 12.30, 2.20, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): 377 Dorchester O., 866-2644 "Don't look now" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.35.

PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "La dernière maison sur la gauche" 12.30, 3.40, 6.55, 10.05 et "Le sexe sauvage" 2.05, 5.15, 8.25.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215, "Windy's pleasure palace" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00 et "Fear of Love" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35.

RIVOLI: 6906 St-Denis 849-4211 "Papillon" 12.40, 3.25, 6.15, 9.00.

SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-4211 "Le droit d'aimer" 2.32, 6.11, 9.50, et "La chevauchée vers l'Ouest" 12.50, 4.20, 8.08.

SEVILLE: "Jimi Hendrix" 12.30, 2.15, 4.00, 5.50, 7.35, 9.20.

SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Three ways split" 3.05, 6.15, 9.35 et "Eva was everything but legal" 1.15, 4.25, 7.40.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges" 731-8243 "Blazing saddles" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Harlis" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092, "L'homme des hautes plaines" 8.00, et "Tuez Charley Varrick" 6.05, 9.50.

VERSAILLES: (Salle bleue) 7625 Sherbrooke E. 352-4022 "Bingo" 7.20, 9.45.

VERSAILLES: (Salle rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-4022 "Les dieux de la guerre" 6.15, 9.55, et "Les caids" 8.05.

VIEUX MONTREAL: 136 St-Paul E. 861-7863 (Studio A): "Au Boutt" 6.00, 7.45, 9.30. (Studio B): "L'affaire Dominici" 7.00, 9.00.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "L'homme des hautes plaines" 8.00 et "Tuez Charley Varrick" 6.09, 9.50.

WESTMOUNT SQUARE: Westmount, 931-2477 "Serpico" 1.30, 4.10, 6.50, 9.20.

YORK: 1487 Ste-Catherine O., 937-8978 "American Graffiti" 1.10, 5.10, 7.10, 9.10.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 866-4688 Relâche.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve, 879-4249. Relâche.

SOCIETE DES FILMS DE McGILL: Relâche.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O., 844-3691. Relâche.

CENTAURE: 453 St-François Xavier. 288-1229 relâche.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 12000 Bleury, 866-1964. "Cyrano de Bergerac" d'Edmond Rostand — horaire irregulier.

RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, 844-1793, relâche.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, 523-1211. Relâche.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O., 861-0563. Relâche.

THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Ave. Des Pins E., 845-7227 Relâche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Préservation hall jazz band — 20h30.

THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.

THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

Voulez-vous recevoir gratuitement et régulièrement les programmes-calendrier ?
CINÉ OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

LE PROCÈS DU SIÈCLE EN FRANCE
STUDIO B
TOUS
ÉTUDIANTS $1.50
AVEC JEAN GABIN
l'affaire DOMINICI
SEM. 7.00-9.00 DIM. 3.00-5.00 7.00-9.00
STUDIO A
UN FILM AU BOUT
TOUS
AU BOUTT'
SEM.: 6:00-7:45-9:30
Vieux Montréal
136 est, St-Paul - 861-7863

Cinémas ODEON
Salle Renoir
POUR TOUS
EDOUARD MOLINARO
UN IMMENSE ECLAT DE RIRE
l'emmerdeur
avec
· LINO VENTURA
· JACQUES BREL
– INFAILLIBLEMENT, L'HUMOUR JAILLIT – la croix
7.30 - 9.30
Salle McLaren
FRANÇOIS TRUFFAUT
POUR TOUS
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
"LA NUIT AMÉRICAINE"
7.30 - 9.30

COMEDIE FRANÇAISE
TOURNÉE CANADIENNE 1974
LABICHE/MARC-MICHEL
la station Champbaudet
FEYDEAU
mais n'te promène donc pas toute nue!
21 au 27 MARS 20H30
(relâche le 25)
Molière
le malade imaginaire
Musset
on ne saurait penser à tout
28-29-30 MARS 20H30
Mat. 30 MARS 14H30
Billets/soirée: $6.50-$5.00-$4.00-$3.00
Matinée: $5.50-$4.50-$3.50-$2.50.
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol), Place des Arts, Montreal Trust P.V.M.
Commandes postales à CCA seulement
Agences & CHARGEX 932-2234
THÉÂTRE MAISONNEUVE

SALLE RESNAIS
TERRORISME!
18 ANS Adultes
Du sang neuf dans le film policier
Un Chabrol époustouflant, mené à un train d'enfer
CLAUDE CHABROL
NADA
Couleur
élysée
HAMILTON 842-6053
SALLE EISENSTEIN 7.30; 9.45
14 ANS
LA RÉVÉLATION DU FESTIVAL DE CANNES
REJEANNE PADOVANI
un film de Denys Arcand

L'univers de Michel Tremblay!
4e Sem.
14 ANS
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
AVEC Denise Filiatrault, Michelle Rossignol, Frédérique Collin, André Montmorency, Amulette Garneau, Denis Drouin
Un film de ANDRÉ BRASSARD
JEAN-TALON 725-7000
FLEUR DE LYS 288-3303
CINEMA DE PARIS 861-2996

FRANÇOISE CHARTRAND EN COLLABORATION AVEC CFGL-FM PRÉSENTE
MANITAS DE PLATA
Accompagné par LOS BALIARDOS
DIMANCHE, LUNDI, 7 ET 8 AVRIL À 20 HEURES
BILLETS: $3.00 À $6.00
En vente Place des Arts, Montréal Trust, Place Ville Marie, Sauve et Frères
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

EN NOMMINATION POUR 5 OSCARS dont celui du Meilleur film
18 ANS ADULTES
AU BOUT DE L'EBLOUISSEMENT, CRIS ET CHUCHOTEMETS EST UN FILM EXCITANT, TROUBLANT, PROVOQUANT ET CONSTAMMENT STIMULANT
— André Leroux —
ÉTUDIANTS $1.00
Cris et Chuchotements
SUR SEM: 7:30
DIM: 3:00-7:00
Version française de "CRIES and WHISPERS"
5550 Sherbrooke,w
489-5559
salon bleu
CINÉMA V

FESTA BRAZIL
35 DANSEURS MUSICIENS PERCUSSIONNISTES
SAMBA
CAPOEIRA
MACULELE
BOSSA NOVA
COSTUMES FABULEUX DU FESTIVAL DE BAHIA
1-2-3 AVRIL - 20H30
Billets: $7 $6 $5 $4 $3. EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol), Place des Arts, Montréal Trust P.V.M. Demi-tarif sur billets $6 (1er avril): étudiants - Âge d'Or en vente à CCA seulement.
Agences & CHARGEX 932-2234
SALLE WILFRID-PELLETIER

"ON NE PEUT PAS VIVRE AU QUÉBEC EN 1974 SANS AVOIR VU "BINGO!"
René Homier-Roy, "Bon Dimanche"
LES FILMS MUTUELS presentent
UNE PRODUCTION PIERRE DAVID JEAN CLAUDE LORD
14 ANS
BINGO
UN FILM DE JEAN-CLAUDE LORD
avec REJEAN GUENETTE • ANNE-MARIE PROVENCHER
CLAUDE MICHAUD • ALEXANDRA STEWART • GILLES PELLETIER
JANINE FLUET • MANDA PARENT • ROGER LEBEL
PIERRE VALCOUR • MARCEL SABOURIN • JEAN-MARIE LEMIEUX
et JEAN DUCEPPE
2e SEMAINE!
PAPINEAU 521-6853
LAVAL 688-8200
PARISIEN 861-2697
VERSAILLES 353-7880
GREENFIELD PARK 671-6129
FAIRVIEW 697-8095
REX SAINT-JÉRÔME
MASKA SAINT-HYACINTHE
PALACE GRANBY
CAPITOL SAINT-JEAN
VÉNUS JOLIETTE
LE PARIS VALLEYFIELD

aux 4 coins

"Gros bonnet" de la mafia

Girolamo Piromalli (Téléphoto AP)

REGGIO DE CALABRE (AFP) — Une septième personne a été arrêtée samedi à Gioia Tauro, en Calabre, pour l'enlèvement de Paul Getty III. Il pourrait s'agir du chef de bande à qui l'enlèvement du siècle rapporta une rançon d'un milliard sept cent millions de lires après plus de cinq mois de négociation avec la famille la plus riche du monde. La police a pénetré à l'aube au domicile de Girolamo Piromalli, 56 ans, propriétaire terrien et négociant en huile et en agrumes. La perquisition a amené la découverte de dix millions de lires, dont deux billets de la rançon de Paul Getty III, l'un de cent mille lires, l'autre de cinquante mille. Vieille connaissance de la police Girolamo Piromalli est considéré dans la mafia calabraise comme un "gros bonnet".

Le couple royal est protégé

LONDRES (AFP) — Le plus important dispositif de sécurité jamais vu en Angleterre avait été mis en place par la police pour l'arrivée de la reine Elizabeth et du prince Philip à l'aéroport de Londres-Heathrow, au terme de leur visite officielle de dix jours en Indonésie. Ces mesures faisaient suite à l'attentat manqué de mercredi dernier contre la princesse Anne et le capitaine Mark Phillips. L'une des premières tâches de la souveraine sera d'examiner avec le ministre de l'Intérieur, M. Roy Jenkins, les nouvelles dispositions que celui-ci entend appliquer pour entourer d'une plus grande sécurité les membres de la famille royale. En fin de semaine, la princesse Anne et son mari se sont rendus à Great Somerford cachés dans une "van à chevaux" et ils ont été étroitement surveillés par la police lors d'un concours équestre à Cirencester. Aujourd'hui, il y aura de nouveau grand déploiement de mesures de sécurité à Heathrow lorsque la princesse Anne partira pour l'Allemagne. En ce qui concerne l'attentat, il appert qu'il s'agissait d'une tentative d'enlèvement pour l'obtention d'une rançon. On ignore encore la véritable identité du mystérieux Ian Ball inculpé dans cette affaire.

Expo mondiale numismatique

MEXICO (AFP) — M. Luis Echeverria, chef de l'Etat mexicain, a inauguré samedi au Palais des Beaux-Arts de Mexico la première exposition mondiale de pièces d'argent, à laquelle participent vingt-huit pays. Patronnée par l'Office du tourisme mexicain, elle permettra d'exposer pendant une semaine des pièces d'argent anciennes et modernes. A cette occasion, des manifestations culturelles seront organisées pour les visiteurs, qui pourront assister à des concerts, des ballets, des pièces de théatre, des films et des conférences.

Les participants sont: l'Argentine, le Canada, la Colombie, le Chili, le Guatémala, le Pérou, les Etats-Unis, le Mexique; l'Autriche, la Tchécoslovaquie, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Hollande, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, la R.F.A., la Roumanie, la Suède, la Suisse, l'Union Soviétique; les Philippines, l'Iran; l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le bienheureux Liborius

CITE DU VATICAN (AFP) — Le pape Paul VI a proclamé bienheureux, hier dans la basilique Saint-Pierre, le curé allemand Liborius Wagner, qui exerça son ministère sacerdotal dans le diocèse de Wuerzburg de 1625 à 1631, et mourut martyrisé par les soldats luthériens, suédois et allemands qui occupèrent la Franconie. Paul VI a lu la formule de béatification en présence de 16,000 pèlerins, dont 5,000 allemands. Il a annoncé que la fête du Bienheureux avait été fixée au 9 décembre, date à laquelle il fut transpercé par l'épée d'un soldat sur la rive du Main.

Premières photos de Mercure

PASADENA Californie (AFP) — Les premières photographies de Mercure prises par une caméra volante — en l'occurrence Mariner-10 — sont parvenues samedi au "Jet Propulsion Laboratory" (JPL) de la NASA à Pasadena. Elles ont été prises à une distance de 6,5 millions de kilomètres (3,5 millions de milles) de cette planète par la sonde américaine qui, vendredi, "frôlera" celle-ci à une altitude de 870 km (540 milles). Lancé du Cap Canaveral le 3 novembre, le dixième Mariner qui vole en ce moment à la vitesse de 43.452 km (27,000 milles) à l'heure, a franchi 420 millions de km (260 millions de milles) depuis qu'il a quitté la terre.

L'hydravion canadien est libéré

ADEN (AFP) — La république démocratique du Yemen (Aden) a décidé samedi de laisser repartir l'hydravion canadien que les autorités avaient obligé à se poser en territoire sud-yéménite mercredi dernier après qu'il eut violé l'espace aérien de ce pays, annonce un communiqué publié à Aden. Le communiqué précise que cette décision a été prise après des contacts entre le Canada et le Sud-Yemen. M. David Kwale, conseiller adjoint à l'ambassade canadienne au Caire, est arrivé à Aden samedi pour s'entretenir avec les autorités des conditions de libération de l'hydravion et de son équipage. L'appareil, qui appartient à la compagnie canadienne "Geoterex", effectuait, selon son équipage, une mission de recherche géologique pour le sultanat d'Oman, au moment de l'incident.

Le couturier Edward Molyneux

PARIS (AFP) — Edward Henry Molyneux, le couturier français d'origine anglaise, qui est mort vendredi soir à Monte Carlo, à l'âge de 82 ans, avait été une des figures de la mode les plus célèbres de l'entre — deux-guerres. Contemporain, à quelques années près, de Chanel, Schiaparelli, Lelong, Piguet et Patou, il a été l'un des plus "féministes" parmi les couturiers parisiens, cherchant toujours à donner à la femme cette élégance raffinée, discrète et subtile qui caractérisait son style. Le bleu marine et le blanc, ses couleurs favorites, le camélia au revers, l'ampleur douce sous la taille marquée et les grands chapeaux de Malyneux furent portés par des clientes aussi fidèles que célèbres, telles la duchesse de Windsor ou Marlene Dietrich.

Nuvitisme à Saint-Pierre de Rome

ROME (AFP) — Une douzaine de jeunes étudiants américains ont fait un "streaking" en règle sur la place Saint-Pierre à Rome durant la nuit de vendredi à samedi. Trois d'entre eux ont été arrêtés. Arrivés sur la place au cours d'une promenade nocturne, alors que tombait une pluie fine et que les passants étaient rares, ils se sont déshabillés et se sont mis à disputer une course en direction de l'obélisque situé au centre de la place. Des agents effectuant une ronde en voiture les ont vus et ont réussi à en attraper trois et à les mener au poste de police. Ils ont été inculpés d'actes obscènes et de résistance aux forces de police, et menés en prison.

Les producteurs d'argent

MEXICO (AFP) — Une entente entre le Canada, le Mexique et le Pérou — principaux producteurs d'argent du continent américain — a été préconisée samedi à Mexico par M. Alfonso Benavides Correa, ambassadeur péruvien au Mexique. L'ambassadeur péruvien a fait cette proposition à l'ouverture de l'exposition des pièces qui regroupe pour huit jours dans la capitale mexicaine les représentants de 28 pays venus de quatre continents. Cette association, a déclaré M. Benavides Correa, est nécessaire pour obtenir un "juste prix" de l'argent au moment où la demande de ce produit augmente.

Auteur de sept attentats

TOKYO (AFP) — Un jeune garçon de 14 ans arrêté samedi par la police japonaise a avoué être l'auteur d'une série de sept attentats à l'explosif qui ont fait plusieurs blessés dans la ville de Kitakiousiou, dans l'île de Kiou-Siou. Selon la police, le jeune garçon aurait affirmé avoir commis ces actes parce qu'il s'estimait "rejeté par la société". Au cours des dernières semaines, onze attentats ont été perpetrés et les autorités craignent une "réaction en chaîne".

Les prostituées de Zurich

ZURICH (AFP) — Le monde des prostituées de Zurich vit depuis jeudi dans l'ambiance du Londres de Jack l'éventreur: trois belles de nuit y ont été attaquées, deux sont mortes étranglées et la troisième a été hospitalisée, grièvement blessée, indique la police. La première victime, âgée de 21 ans, assaillie jeudi a pu etre hospitalisee et sauvee mais vendredi, Mme Erika Wattenhoffer 39 ans est morte et, samedi Mme Margrit Maria Szenasi, 47 ans, a subi le même sort. Lors des trois agressions, l'étrangleur n'a pas cherché à voler ses victimes.

Ménage fait à la guenon

MOSCOU (AFP) — Si vous avez une guenon chez vous, ne la laissez pas s'occuper du ménage en votre absence: telle pourrait être la morale d'une aventure vécue par un couple de vétérinaires de Moscou et que relate samedi le quotidien "Sovietskaya Rossia". Restée seule un soir dans l'appartement, une guenon s'échappa de sa cage et, instruite par l'exemple de sa maîtresse, entreprit de faire le ménage. Les travaux ménagers, c'est bien connu, commencent par la lessive: la guenon se rendit donc à la salle de bain et y répandit plusieurs paquets de savon en poudre. Elle alla ensuite chercher la poubelle qu'elle installa sur le piano, puis déposa sur la table de la cuisine un pot de chambre qu'elle eut soin de remplir, préalablement de noix. L'essentiel étant fait, la guenon entreprit de cirer les chaussures, notamment une paire de bottines blanches, qu'elle enduisit d'une épaisse couche de cirage noir.

L'Américain paie-t-il deux fois?

AUGUSTA (PA) — Les $10 millions que le Canada consacre à une campagne de publicité dont l'objet est de faire venir en territoire canadien un nombre accru de touristes américains, ce sont en réalité les Américains qui en assument le fardeau, soutient M. James Keefe, directeur du département de l'Industrie et du Commerce de l'Etat du Maine. M. Keefe rappelle que le Canada a porté de 40 cents le baril à $6.40 le baril la taxe à laquelle ce pays assujettit les livraisons de pétrole brut canadien aux Etats-Unis. "Le Canada, dit-il, retire ainsi en dollars américains $1,600,000 par jour et il s'en sert pour dire aux Américains de venir en grand nombre dans un pays où la pénurie d'essence n'existe pas."

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Actualités 24
Le grand magazine quotidien d'information d'une heure.

L'actualité politique, sociale, économique, culturelle et sportive aux niveaux international, national et régional.

Nouvelles, reportages, entrevues, tables rondes et commentaires sur les dernières vingt-quatre heures de l'histoire du monde.

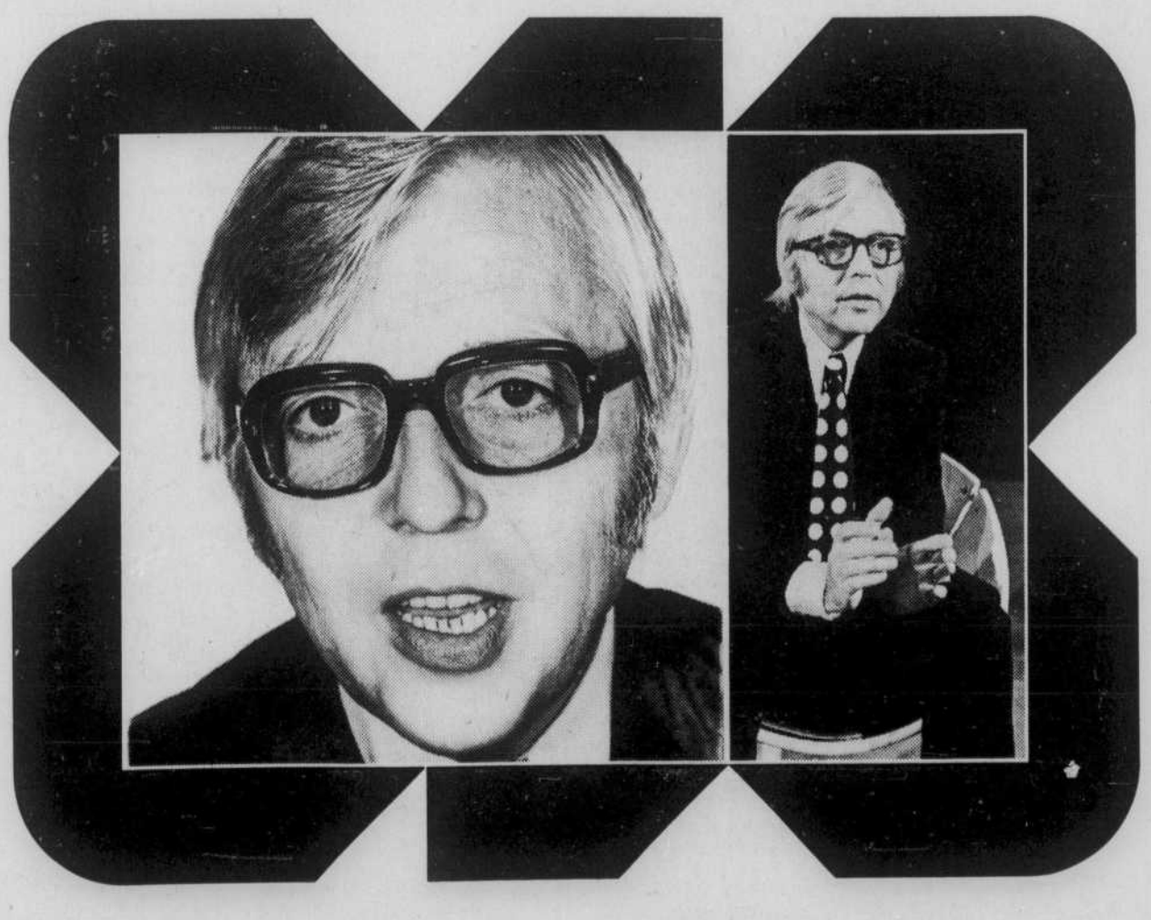

Animateur: Wilfrid Lemoine. Avec le concours de Joël Le Bigot et des reporters-interviewers: Myra Cree, Jean Ducharme et Gilles Racine.

Participent aussi à l'émission: des journalistes du Service des nouvelles à Montréal, Québec et Ottawa et des correspondants de Radio-Canada à Washington, Lima, Paris et Londres.

Equipe de réalisation: Louise Collette, Lise Distexhe, Alain Grothé et Jean-Paul Plouffe. Supervision: Normand Gagné. **Du lundi au vendredi de 18h30 à 19h30.**

On regarde Radio-Canada

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Prenez avis que Antonio Di Martino et Jiacomo d'Avanzo, faisant affaires ensemble sous la raison sociale de A & G Transport Enrg., s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial les autorisant à exploiter temporairement le permis no. 21530-V émis au nom de Tony Cesta Enrg. pendant l'instance en vertu d'une demande de transfert dudit permis. Toute personne qui désire s'opposer à la présente requête devra le faire dans les 4 jours suivant la première parution de cet avis.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 février 1974, à Automatic Radio of Canada Limited, de toutes dettes et comptes recevables, présents ou futurs, payables à Jean Turgeon (Chomedy Auto Radio Reg'd.), a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 4 mars, 1974 sous le numéro 2497104 et au bureau d'Enregistrement de Laval le 14 mars 1974 sous le numéro 337763.

DATE le 20 mars, 1974

AUTOMATIC RADIO OF CANADA LIMITED

NEW SERVICE RESTAURANT LTD.

AVIS est par les présentes donné que New Service Restaurant Ltd., une corporation incorporée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, pour obtenir l'abandon de sa Charte. Daté à Montréal, Québec, ce 20ième jour de mars 1974. Nicholas Vlahos, Procureur du requérante.

Je Rosaire Bissonnette demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation d'effectuer le transport d'écoliers fréquentant les écoles de: Monseigneur Gervais — Rabastallière et Montarville toutes situées dans St-Bruno, et se rendant à la piscine située au Centre Civique de St-Hilaire, et retour, pour le compte de "Ecole Maternelle Lussier Enr'g., située an 1682 rue Montarville, St-Bruno, P. Qué.

Toute opposition devra être faite à la Commission des Transports du Québec dans les quatre jours suivant la date de la première parution dans les journaux.

AVIS

Avis est donné que Gerard Pagé, permis no. 14880-V demandera un permis spécial pour une durée d'un an moins un jour ou jusqu'à décision finale pour modification de clause (b) de son permis pour qu'elle se lise à l'avenir comme suite:

(b) De Ville de Lac Brome, Mansonville, West Shefford et Adamsville à la gare du C.P.R. à Cowansville, et retour, pour le compte de C.P. Express Co.

Tout intéressé peut contester cette demande dans les 4 jours de la première parution de cet avis.

AVIS
KAREN INVESTMENTS LTD

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que KAREN INVESTMENTS LTD., une corporation incorporée selon la Loi des Compagnies et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

Daté à Montréal, P.Q. le 8 février 1974

KAREN INVESTMENTS LTD
par: Gérald Kadanoff, président

AVIS
RONEL REALTIES INC.

AVIS est par les présentes donné que RONEL REALTIES INC., une corporation incorporée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

Montréal P.Q. le 21 mars 1974
Phillip Pressman
Président

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que AU PETIT GORET INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 24ème jour du mois de mai 1973 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 18ème jour du mois de juin 1973 sous le numéro 2437802 et aussi au bureau d'enregistrement de Chambly le 27ème jour du mois d'avril 1973 sous le numéro 360502. Daté à Montréal, Qué. ce 14ème jour du mois de mars 1974. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 mars, 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à UPTIGHT MANUFACTURING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18 jour de mars 1974, sous le numéro 2500669.

Ce 19 jour de mars, 1974
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que MICHEL VALLEE — 450 Samuel de Champlain app. 101 — Boucherville, Québec s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial haulaway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie GATIEN TRANSPORT INC. permis no 1714-V, selon la clause c) dudit permis; ladite compagnie demande également un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

FRANÇOIS PERREAULT,
Procureur de (du) requérant (e).

PAQUETTE PAQUETTE
PERREAULT & RIVET
AVOCATS-BARRISTERS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que VEILLETTE & DRAPEAU INC. — Case postale 263 — Matagami, Québec permis no: — s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial haulaway afin de pouvoir tirer les remorques de J.P. BLANCHETTE TRANSPORT LTEE, en vertu de la clause H) du permis 10694-V; cette dernière demande également un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que CLAUDE SAVARD — 5, rue Allard — Matagami, Québec, permis no:— s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial haulaway l'autorisant à tirer les remorques de la compagnie J.P. BLANCHETTE TRANSPORT LTEE, permis 10694-V, selon la clause b) dudit permis; cette dernière demande également un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500 02-006575-745

LA CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DU CN.

Demanderesse

-contre-

BERNARD LAMER,

Défendeur

IL EST ENJOINT à BERNARD LAMER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 20 mars 1974,
CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes. Rosenhek & Machlovitch,
4141 Sherbrooke St. W.,
Suite 500,
Montréal, Québec.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que DUNN THE MOVER LIMITED — 959, chemin Garrison — Fort Erie, Ontario (115, boul. Hymus — Pointe-Claire, Québec) permis no: 12519-VM s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial pour transporter des peroxydes organiques dans des conteneurs réfrigérés pour le compte de PENNWALT OF CANADA LTD. (LUCIDOL DIVISION), avec points d'origine en Ontario et Fort Erié et destination au Québec: Montréal et Shawinigan.

Tout intéressé peut contester cete demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur de(du) requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 32-007467-73

LA VILLE DE MONTREAL
a/s Coté, Péloquin et Bouchard
275 est Notre-Dame Mtl

Requérante

-vs-

ARTHUR BLOUIN,
258 est Mont-Royal
Montréal

-et-

PHILIPPE MARTEL,
a/s Taverne du Vieux Mtl
404 Blvd St-Laurent, Mtl
maintenant de lieux inconnus,

Intimés

AVIS est donné à PHILIPPE MARTEL que la requête prise contre lui sera présentée pour adjudication devant la Division des Petites Créances en chambre 13.12, le 4 avril 1974, à 9.30 a.m. au Palais de Justice de Montréal, situé au 1 est rue Notre-Dame, à Montréal.

Veuillez agir en conséquence.

CLAUDE DUFOUR, G.A.C.P.M.

JACQUES DIONNE, G.A.C.P.M.
Petites Créances.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'IBERVILLE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-09907-740

THERESE VEILLEUX, ménagère, résidant et étant domiciliée au 159, 5ième Avenue, à Iberville, district d'Iberville,

partie requérante,

-contre-

JACQUES FORTIN, d'adresse inconnue,

Partie intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, JACQUES FORTIN, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure, Place de la Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, Qué, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 12 mars 1974.

JACQUES PERRON
Régistraire.

Mes Dureault, Lagacé & Grégoire
249, rue Champlain
Saint-Jean, Qué.

PROCUREURS DE LA REQUERANTE.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

"Avis est par les présentes donné que Haim Leibman, comptable agréé, domicilié au 112-67, rue Poutrincourt, dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom en Chain Howard Liebman. Montréal, le 12 mars 1974

YANOFSKY KAHN BRULL & STRAUBER"

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que PAUL FONTAINE — 2437, rue Champagne — Montréal, Québec permis no: s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial haulaway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie GATIEN TRANSPORT INC, permis 1714-V, selon la clause C) dudit permis; ladite compagnie demande également un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

François Perreault,
Procureur du requérant.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
PMY-74-19061
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 16 avril 1974
Région Montmorency
TRAITEMENT CHIMIQUE DE LA VEGETATION, DEBOISEMENT ET STERILISATION DE SOL

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau n° 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS ($50,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 14 mars 1974

CITE DE WESTMOUNT
SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées adressées au Greffier pour l'approvisionnement de:
TRENTE ET UN (31) TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION
seront reçues au Bureau du Greffier, Hôtel de ville, Westmount, Québec, jusqu'à midi, lundi le 8 avril 1974. Les plans et formules de soumission peuvent être obtenus au Bureau de l'Acheteur à l'Hôtel de ville.
Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

R.B. Seaman
Greffier

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

AVIX AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No. 12-1331

concernant : **REMISE EN ÉTAT DE L'OUVRAGE DE CROISEMENT À NIVEAUX DIFFÉRENTS DU CHEMIN NETHERBY ET DE LA VOIE FERRÉE DU C.P.R., VOIE MARITIME. PROJET DE WELLAND, RÉALIGNEMENT ENTRE PORT ROBINSON ET RAMEY'S BEND.**

seront reçues aux bureaux de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Place de Ville, 330 rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou à l'immeuble de la voie maritime, 508 avenue Glendale, St. Catharines, Ontario, L2R 6W8, jusqu'à 15 heures, heure normale de l'est, le mardi 9 avril 1974.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat, en s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, 5250 rue Ferrier, Montréal, P.Q., H4P 1L4, ou au Secrétaire, Place de Ville, 330 rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou au Directeur de la construction,508 avenue Glendale, St. Catharines, Ontario, L2R 6W8, contre le versement de cent dollars ($100.00), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir un dépôt de soumission d'un montant d'au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission ou 25,000 dollars plus cinq pour cent (5 p. 100) de la différence entre le prix de la soumission et la somme de 250,000 dollars, en conformité des conditions de la formule de soumission, ou une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, devenant nulle s'il passe un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et fournit des garanties à la satisfaction de l'Administration.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 23 mars 1974.

Le Secrétaire,
L.e. Béland.

Les sommaires de samedi dans la LNH et l'AMH

Canadiens 7, Blues 3

Première période

1—MONTREAL: Cournoyer (36)
Lefley 1:59
2—MONTREAL: P. Mahovlich (36)
F. Mahovlich, Lafleur 16:28
3—ST-LOUIS: Bailey (13)
Merrick, Plante 18:43
Punitions: Lapointe M., 8:03; Collins SL, 8:43; Barclay Plager, SL, 11:58.

Deuxième période

4—ST-LOUIS: Barclay Plager (6)
Awrey, Merrick 4:13
5—MONTREAL: F. Mahovlich (25)
Lafleur, Cournoyer 8:21
6—ST-LOUIS: Plante (25)
Merrick 8:49
7—MONTREAL: Lemaire (25)
Cournoyer, Lapointe 15:24
8—MONTREAL: Lemaire (26)
Lefley, Bouchard 18:59
Punitions: Richard M., 0:21; Plante SL, Lapointe M., 2:42; Cassoff SL, 6:55; Collins SL, 11:03; M. Wilson, M., 16:18.

Troisième période

9—MONTREAL: Lefley (22) 10:49
10—MONTREAL: Lafleur (18)
Robinson, Richard 18:21
Punition: Savard M., 0:54.

Lancers

St-Louis	8	8	9—25
Montreal	13	10	8—31

Gardiens: Stephenson, St-Louis; Thomas, Montreal.
Assistance: 17,660.

Red Wings 5, Rangers 3

Première période

1—DETROIT: Hogaboam (12)
Libett 1:22
2—NY RANGERS: Seiling (7)
Stemkowski 5:49
3—NY RANGERS: Park (25)
Rousseau, Fairbairn 16:07
4—NY RANGERS: Fairbairn (15)
Neilson, Rousseau 16:33
Punitions: Park R., 0:29, 9:36; Irvine R., Watson D., majeures à 6:05; Hughes D., 8:56, Irvine R., Stewart D., 14:33.

Deuxième période

5—DETROIT: Hogaboam (13)
Redmond 9:50
6—DETROIT: Charron (21)
Dionne, Redmond 13:03
Punitions: Rolfe R., 0:14; Park R., Libett D., 0:40; Hogaboam D., 1:49; Irvine R., 5:59; Seiling R., 11:09.

Troisième période

7—DETROIT: Boucha (18)
Jarry, Charron 15:11
8—DETROIT: Redmond (50)
Hughes 15:21
Aucune punition.

Lancers

New York	10	8	10—28
Detroit	8	11	12—31

Gardiens: Giacomin, New York; Rutherford, Detroit.
Assistance: 15,003.

Sabre 1, Islanders 1

Première période

Aucun but.
Punition: J. Potvin I 12:44, Meehan Buf 19:49.

Deuxième période

1—NY ISLANDERS, MacMillan (3)
Hudson 14:16
Punition: Schoenfeld Buf. 14:47.

Troisième période

2—BUFFALO: Meehan (17)
Spencer, Carrière 4:27
Punitions: D. Potvin I 0:55, Robert Buf 12:37.

Lancers par

BUFFALO	6	8	14	— 28
NEW YORK	2	11	8	— 31

Gardiens: Bromley, Buffalo, Smith, New York.
A—14,865.

Flames 4, Bruins 3

Première période

1—BOSTON: Schmautz (30)
Bucyk, Edestrand 13:50
2—ATLANTA: McDonough (21)
Lysiak, Leiter 15:01
Punition: Smith I., 14:50.

Deuxième période

3—BOSTON: Forbes (9)
Leduc, Doak 14:25
4—ATLANTA: Richard (23)
Leiter, Lemieux 17:27
5—ATLANTA: Lysiak (15)
Manery, Quinn 19:04
Punitions: Manery A., 5:26; Vadnais B., McDonough A., mineure, majeures, 9:28; Vail A., 10:38; Price A., mauvaise conduite à 14:25; Forbes, B., 15:08.

Troisième période

6—ATLANTA: Stewart (17)
Bennett, McCreary 1:56
7—BOSTON: Schmautz (31)
Hodge, Orr 16:41
Punitions: Romanchych A., 10:27; McCreary A., 16:00.

Lancers

Atlanta	14	17	7—38
Boston	20	14	14—48

Gardiens: Bouchard, Atlanta; Gilbert, Boston.
Assistance: 15,003.

Kings 5, Canucks 0

Première période

1—LOS ANGELES: Nevin (16)
Kannegiesser, Goring 5:56
2—LOS ANGELES: Widing (24)
Kozak, Berry 17:30
Punitions: Boddy V., 4:08; Berry LA., 9:32.

Deuxième période

3—LOS ANGELES: Carr (5)
St. Marseille 0:31
4—LOS ANGELES: Goring (23)
Nevin 2:59
Punitions: St. Marseille, LA., 3:17.

Troisième période

5—LOS ANGELES: Berry (21)
Murdoch, Widing 14:55
Punitions: Rota LA., 10:18; Carr LA., Lever V., majeures, Murphy LA, match mauvaise conduite à 11:45; Wilkins V., 17:17.

Lancers

Vancouver	12	6	10—28
Los Angeles	11	11	10—32

Gardiens: Smith, Vancouver, Edwards, Los Angeles.
Assistance: 12,946.

Black Hawks 3, Flyers 1

Première période

1—CHICAGO: Rota (19)
Russell 5:00
Punitions: Pappin C 1:10, Clarke P. Frig C. 1:35, Dupont P. 3:04, Flett P. 9:41, Marks C 15:24, Frig C. 18:43.

Deuxième période

2—CHICAGO: Redmond (15)
Mikita, Gagnon 4:01
3—PHILADELPHIE: Dornhoefer (10)
Crisp, Saleski 18:09
Punitions: Schultz, mauvaise conduite 13:02, Barber P. 13:48, Redmond C 15:45, Dornhoefer P. 18:43.

Troisième période

4—CHICAGO: Mikita (27) .. 19:17
Punitions: Dornhoefer P 2:01, Tallon C 8:37, Kryskow C 11:32, Dupont P. 13:19.

Lancers par

CHICAGO	12	4	7	— 23
PHILADELPHIE	12	11	11	— 34

Gardiens: Esposito, Chicago; Parent, Philadelphie.

Stars 5, Pingouins 1

Première période

1—PITTSBURGH: MacDonald (35)
..... 6:27
Punition: Harvey Min. 9:57.

Deuxième période

2—MINNESOTA: Goldsworthy (43)
Hextall 4:48
3—MINNESOTA: Goldsworthy (44)
Parise, Hextall 5:03
4—MINNESOTA: Hextall (20)
Stanfield 9:42
5—MINNESOTA: Oliver (16)
Bergman, Grant 15:44
Punitions: Stackhouse Pgh 7:59, Min de banc purgée par Parise 12:02, Gibbs Min 16:00.

Troisième période

6—MINNESOTA: Goldsworthy (45)
Hextall, Langlais 11:24
Punitions: Reid Min 0:33, Drouin Min 5:11, Paradise Pgh 9:11.

Lancers:

Pittsburgh	15	8	22	— 45
Minnesota	9	13	13	— 35

Gardiens — Inness, Pittsburgh; Worsley, Minnesota.
A- 15,215.

Association Mondiale

Nordiques 6, Blazers 2

Première période

1—VANCOUVER: Migneault (20)
Myers 14:06
Aucune punition.

Deuxième période

2—QUEBEC: Houle (24)
Bernier 9:34
3—QUEBEC: Bernier (34)
Parizeau, Brodeur 10:39
4—QUEBEC: Houle (25)
Parizeau, Tremblay 15:26
5—QUEBEC: Gaudette (23)
Guindon, Hogans .....
6—QUEBEC: Guindon (29)
Leclerc, Gaudette 19:18
Punitions: Jones V., 12:41; Myers V., 15:15; Cardiff V., Bernier C., 15:26.

Troisième période

7—VANCOUVER: Lawson (47)
Campbell, Burgess 1:06
8—QUEBEC: Leclerc (17)
Gaudette, Guindon 5:56
Punition: Giroux Q., 15:52.

Lancers

Vancouver	12	10	17	—39
Québec	21	18	5	—44

Gardiens: Donnelly, Vancouver; Brodeur, Québec.
Assistance: 8,175.

Crusaders 3, Oilers 1

Première période

1—EDMONTON: Climie (36)
Hamilton, Carlyle 6:15
2—CLEVELAND: Ward (28)
Jarrett, Shmyr 8:09
Punitions: Climie H., 1:07; Wall E., 8:02; Walker Cl., 10:01; Hamilton E., Brindley Cl., 15:42.

Deuxième période

3—CLEVELAND: Erickson (21)
Wiste 9:32
4—CLEVELAND: Brindley (12)
Edur, Buchanan 12:52
Punitions: Carlyle E., Pinder Cl., 6:05; Hamilton E., 9:14; Barrie E., 14:49; Baird E., Krake Cl., 17:06.

Troisième période

Aucun but.
Punitions: Jarrett Cl., 7:29; McKenzie E., Shmyr Cl., 11:12; Patenaude E., 11:51; Hamilton E., Pinder Cl, 12:27; Hopiavuori Cl., 12:48.

Lancers

Edmonton	9	3	4—16
Cleveland	12	30	14—46

Gardiens: Norris, Edmonton; Whidden, Cleveland.
Assistance: 7,784.

Cougars 4, Knights 1

Première période

1—CHICAGO: Popiel (16)
Sicinski, Paiement 0:36
2—CHICAGO: Paiement (29) . 6:42
3—CHICAGO: Popiel (17)
Sicinski, Paiement 7:12
Punitions: Boylan NJ majeure, Proceviat C mineure, majeure 10:18.

Deuxième période

4—NEW JERSEY: Peters (2)
Ferguson 14:26
Punitions: Navety C 1:16, Rivers NJ 2:47.

Troisième période

5—CHICAGO: Zaine (4)
Benzelock, Stapleton 9:42
Punitions: Coates C 6:36.

Lancers par:

NEW JERSEY	8	14	9	— 31
CHICAGO	17	9	9	— 35

Gardiens — Jenkin, New Jersey; Newton, Chicago.
A—6,824.

Miller inscrit sa 4e victoire de l'année

HILTON HEAD ISLAND, Caroline du Sud (PA) — Johnny Miller a inscrit sa quatrième victoire de la saison en remportant hier le tournoi Heritage par la marge de trois coups.

Le jeune golfeur de 26 ans a récolté le premier prix de $40,000. Il a terminé avec un compte global de 70-276, huit sous la normale du parcours Harbour Town Gold Links qui compte parmi les plus difficiles aux Etats-Unis.

Miller a aussi haussé ses gains de la saison à $149,105, dossier qui n'a jamais été égalé sitôt en début de campagne.

Gibby Gilbert s'est classé deuxième à 69-279 et il fut d'ailleurs le seul qui eut pu rejoindre Miller. En effet Gilbert s'est rapproché à deux coups du meneur après 14 trous hier mais Miller s'est cependant ressaisi pour terminer la tournée en force.

Richard Crawford s'est classé troisième à 70-280, tandis que Tom Kite a fini quatrième à 69-281. Leonard Thompson, vainqueur le mois dernier du riche tournoi Jackie Gleason, a présenté une carte de 70-282.

Miller en était en fait à sa sixième victoire depuis juin dernier alors qu'il s'adjugeait les grands honneurs de l'omnium des Etats-Unis. Il a par la suite inscrit une victoire au championnat individuel de la coupe du Monde puis, cette année, il a remporté successivement le Bing Crosby, l'omnium Phoenix et l'omnium Tucson.

Newcombe bat Ashe

TUCSON, Arizona (AFP) — L'Australien John Newcombe a confirmé hier sa forme éclatante en battant en deux sets, 6-3, 7-6, l'Américain Arthur Ashe en finale du tournoi de tennis en plein air de Tucson doté de $150,000 de prix.

Après avoir gagné assez aisément le premier set, Newcombe allait livrer un combat acharné dans le second contre un adversaire qui s'était ressaisi. Les deux joueurs durent avoir recours au "tie breaker" et l'Australien l'emportait finalement, Ashe, malgré la forme de Newcombe, a réussi 13 as.

Newcombe a empoché $25,000 tandis que Ashe a récolté $12,500.

D'autre part, l'Américaine Billy Jean King a remporté son quatrième tournoi de la saison en battant Nancy Gunter 6-3, 7-5, en finale de l'omnium Akron.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

TORONTO: Couple recherche femme pour garder un enfant. Logée. Peut apprendre l'anglais. Ecrire à: Mme Warren, 57 Tanbark, Don Mills Ontario 27-3-74

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est, Tél: 276-9067. J.N.O.

POUR DES MEUBLES DIFFERENTS: tables, tétreaux, bibliothèque, étagères empilables et autres articles fonctionnels. Communiquer: J'en fabrique à bas prix 274-1653 après 5 p.m. 28-3-74

AMEUBLEMENT DIVERS de 4 pièces complètes à vendre globalement ou partiellement. Visites: dès 10:00 a.m. 4452 Mentana 28-3-74

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

APPARTEMENTS À LOUER

LONGUEUIL: 3½, meublé, chauffé, éclairé, moderne, tapis, draperies, buanderette, balcon, stationnement. Tél. 674-7708. 1-5-74

AUTOS À VENDRE

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chambly vous offre les voitures "Volvo et Fiat". Un service après vente. Un prix compétitif. Consultez-nous: 658-6623 ou 467-0461. 1-5-74.

BUREAUX À LOUER

BUREAUX
Idéal pour professionnels
- rez-de-chaussée -
2228 EST, SHERBROOKE
À partir du 1er mai.
Tél.: 527-8949
1-4-74

POUR MÉDECINS OU DENTISTES . . .
Emplacement idéal, au coin rue **SHERBROOKE OUEST,** près métro Place des Arts. Plus de 3,000 pieds, rez-de-chaussée, air climatisé. Subdivision considérée. Loyer raisonnable. Occupation immédiate.
M. J. Seiterle
842-5819, 845-3151
26-3-74

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, face pente, 5½, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaines, vacances, hiver, été. Tél. 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-4-74

COURS PRIVÉS

POUR CHANTEURS: instituteurs, conférenciers et toutes les personnes qui ont des troubles vocaux dûs à une gorge faible ou mauvaise respiration. Obtenez une voix riche, forte et qui ne se fatiguera plus. Audition gratuite. Tél: 334-4981 soir 26-3-74

COMMERCES À VENDRE

CAMPING EQUIPE: piscine, grande et moderne maison, entreposage d'hiver, services. Près de Montréal, commerce et clientèle établis. Bonnes conditions. Tél: 691-0236. 26-3-74

DEMANDES D'EMPLOI

FRANÇAISE, 30 ans, Montréal, équivalence M.A. Droit et Criminologie, cherche travail social ou de recherches, d'enquêtes, correction, d'enseignement L.F.I., temps plein ou partiel. Tél.: 725-5324, 725-6362 1-4-74

TRADUCTRICE EXPERIMENTEE (6 ans) anglais vs français, cherche travail à la pige. Tél: 272-5781. 26-3-74

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

"PORT DE MER"
Métro Longueuil
Médecins . . .
Spécialistes . . .
Professionnels . . .
Vous trouverez chez-nous les commodités et avantages que vous recherchez.
Profitez du dernier espace disponible que nous vous réservons dans cet édifice de prestige.
Inf.: **IMMEUBLES GUEYMARD INC.**
courtiers
677-5216
26-3-74

ÉDUCATION

PROFESSEURS
spécialisés en français
avec certificat du Québec, demandés pour maternelle à Grade 6. Pour école privée de jour.
Écrire au:
Coordonnateur
4894 St-Kevin
Montréal H3W 1P2
27-3-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél: 642-4077. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

HÔPITAL NOTRE-DAME de LOURDES
1870 Boul. Pie IX
recherche
• **INFIRMIÈRES AUTORISÉES**
• **GARDES-MALADES AUXILIAIRES**
S'adresser à:
527-4595, poste 32
(entre 9 et 3 p.m.)
26-3-74

INFIRMIÈRE LICENCIÉE
Avec au moins 10 ans d'expérience, pour occuper poste de surveillante, le jour de 7:30 hres à 15:30 hres, dans hôpital pour malades chroniques de plus de 100 lits.
AUXILIAIRES LICENCIÉES
Pour travail à temps régulier, le soir de 15:30 hres à 23:30 hres.
HÔPITAL BOURGET
645-1673
26-3-74

FEMME DEMANDÉES

STÉNO BILINGUE
$7,000
Une grosse compagnie de Montréal est à la recherche d'une personne capable de prendre des responsabilités afin de se créer un poste d'avenir.
Elle devra être sténo bilingue et avoir le tempérament nécessaire pour aller de l'avant.
Cela vous intéresse ? . . . alors nous attendons votre appel.
Mlle Claudette Chartrand,
Conseillers en Ressources Humaines,
1010 ouest, Ste-Catherine, Suite 624, Montréal
Tél. : 871-8535
26-3-74

STÈNO-FRANÇAISE — $425
Le dynamisme et la soif de vivre sont vos qualités prédominantes.
Joignez une équipe hors-pair et devenez secrétaire sténo-française pour une organisation qui promet.
Mlle G. Lebrun,
Conseillers en Ressources Humaines,
1010 ouest, Ste-Catherine, Suite 624, Montréal
Tél. : 871-8535
26-3-74

DACTYLO BILINGUE
JUNIOR
Salaire:
$90. / semaine.
L'Association des Compositeurs, Auteurs et Editeurs du Canada Ltée.
Mlle HAMELIN
845-4865
28-3-74

RETOUR — $125
L'arrivée du printemps vous incite à retourner dans le monde du travail.
Vous êtes dactylo et par surcroît bilingue . . . ces aptitudes nous permettront de trouver ensemble un emploi qui satisfasse vraiment vos aspirations.
Venez nous voir . . .
Mlle Claudette Chartrand,
Conseillers en Ressources Humaines,
1010 ouest, Ste-Catherine, Suite 624, Montréal
Tél. : 871-8535 26-3-74

FEMMES DEMANDÉES

COMMIS-DACTYLO
"Girl Friday"
Commis d'expérience pour travail général de bureau.
• Doit écrire et parler français et anglais parfaitement.
• Age minimum: 30 ans.
Compagnie située sur Louvain près l'Acadie.
Salaire selon qualifications.
Tél.: 735-4971
26-3-74

INSTRUMENTS - MUSIQUE

PIANOS: achetons pour débutants, louons $2.50 par semaine, option d'achat, vente $149. Tél: 274-0536 ou 271-3085 30-3-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

DESIRE LOUER logis de 7 à 8 pièces, aussi près de l'Université de Montréal que possible ou du Collège Brébeuf. Tél: 637-8781. 1-4-74

CHERCHE grand logement ancien (7-8 pièces) pour bail long terme, même si réparations. Côte-des-Neiges, Westmount. Tél: 761-4032 après 6 p.m. 28-3-74

LOGEMENTS À PARTAGER

CHERCHE JEUNE FILLE pour partager 4½, meublé, quartier Côte-des-Neiges. Tél: 739-1365 après 5 p.m. 30-3-74

MAISONS À LOUER

BROSSARD, 3½ à 4½, neufs, chauffés, taxes payées, stationnement $127. à $147. par mois. 5505 rue Platon. Tél.: 678-1417 ou 671-3691. 26-3-74

VILLE ST-LAURENT: maison meublée, 4 mois de mai à août inclus. Tél.: 748-8979 (27-3-74)

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE POUR EXÉCUTIF

Un important courtier en valeurs mobilières requiert les services d'une secrétaire exécutive pour le Directeur du Service des études.

FONCTIONS :
— Dactylographier des études financières;
— Évaluer des portefeuilles à l'aide d'un ordinateur;
— Travaux généraux et variés de secrétariat.

QUALIFICATIONS :
— Parfaite bilingue au point de pouvoir corriger des textes en anglais et en français;
— Dactylographier à la perfection un minimum de 60 mots à la minute dans les deux langues;
— Une habileté naturelle dans les chiffres;
— Le sens des responsabilités, l'esprit de travail et le souci de l'exactitude.

SALAIRE : Jusqu'à $8,000.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au :

Directeur du Servi ce des études,
Case postale 155,
Place d'Armes, Montréal 126,
ou communiquer à : **879-2214**
26-3-74

PERSONNEL

BELOEIL: entre 2 centres d'achats, sur route 9, sur terrain commercial, paysagé, faisant coin de rues, face au golf, servant actuellement au commerce d'antiquités. Belle maison brique, 5 pièces, plus sous-sol fini, plus local neuf de 28' x 24', équipé pour rénovation de meubles. Peut faire tout commerce. A saisir $54,000. Particulier à particulier. Tél.: 467-2223 1-4-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONT-BRUNO

Une avenue ombragée vous conduit à cette magnifique demeure. Située au sommet de Mont-Bruno. Sur ces 3.6 acres, on y trouve un château de 14 pièces bien agencées, pour recevoir dignement vos invités. Le lac privé agrémentera leur séjour. Un terrain de tennis se situe également sur ce superbe domaine. Le tout se trouve adjacent au golf privé de Mont Bruno. À 7 milles de Montréal. Pour rendez-vous appeler Mme P. Hearn, 671-4853 ou 672-0321.
A.E. LePAGE
&
WESTMOUNT REALTIES INC.
courtiers
26-3-74

STE-JULIE: "Domaine des Hauts-Bois" — Dans le boisé. Le beau split-level rêvé. 8 pièces, salle manger, salle familiale avec beau foyer, tapis mur-à-mur, garage au niveau. Terrain exceptionnel 10,000 pieds carrés. Plusieurs extras. Condition impeccable. Janine Hudson, 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate, courtiers 26-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE DE LAVAL
Duvernay-est
BUNGALOW NEUF, véritable aubaine, 5 pièces, près écoles, piscine, etc. Hypothèque 8¾ %. Comptant et possession à discuter.
Tél.: 661-1728
26-3-74

ST-BRUNO: Magnifique bungalow, secteur bien établi, 6½ pièces grand salon, salle à manger, sous-sol fini, terrain 80' x 120' entouré de cèdres. Arbres adultes, $39,500 Pas d'agent Tél.: 285-3146 ou 653-0203 (27-3-74)

BELOEIL: entre 2 centres d'achats, sur route neuve, sur terrain commercial, paysagé, faisant coin de rues, face au golf, servant actuellement au commerce d'antiquités. Belle maison brique, 5 pièces, plus sous-sol fini, plus local neuf de 28' x 24', équipé pour rénovation de meubles. Peut faire tout commerce. A saisir $54,000. Particulier à particulier. Tél.: 467-2223 1-4-74

ST-BRUNO: Magnifique bungalow, secteur bien établi, 6½ pièces, grand salon, salle à manger, sous-sol fini, terrain 80' x 120', entouré de cèdres. Arbres adultes. Pas d'agent Tél.: 285-3146 ou 653-0203 (27-3-74)

BOUCHERVILLE: Nouvelle inscription, joli bungalow brique, style Espagnol, salle à dîner, 6 pièces, près centre d'achats Le Seigneurie. Comptant minimum: $3,000. M.L.S. Rémi Lépine, 655-7611 ou 655-4942. Immeubles Westgate, courtiers. 26-3-74

BOUCHERVILLE: Cottage canadien tant recherché avec foyer, piscine creusée. Il faut voir. M.L.S. Appelez 655-7611. Immeubles Westgate, courtiers 26-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIETE COMMERCIALE: Roxboro. Propriété que rêve tout investisseur. Endroit excellent. Bons revenus et locations. Financement disponible 8%. Prix demandé: $112,000. Muriel Poirier, 684-4171 ou 684-0114. Immeubles Westgate, courtiers 26-3-74

BOUCHERVILLE: Maison superbe, pour couple désireux de devenir propriétaire dans un quartier résidentiel. Bungalow très bien décoré, construction 1971, garage, tapis mur-à-mur, sous-sol terminé avec bar. Gilles Patry, 655-7611 ou 655-1961 M.L.S. Immeubles Westgate, courtiers 26-3-74

ST-BRUNO: Bungalow de haute qualité en pierre et brique. Immense foyer dans très grand salon. Terrain 16,700 pieds carrés avec beaucoup d'arbres matures. Prix demandé: $48,000. Demandez: Rose St-Cyr Slough, 653-2496 ou 653-6807. Immeubles Westgate, courtiers 26-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CARTIERVILLE: Près de Gouin, un somptueux bungalow de 6 pièces, site résidentiel mais près de tout, 3 chambres à coucher. Seulement $6,000. de comptant. Jacques Jasmin 334-5330 ou 747-1220. Immeubles Westgate, courtiers 26-3-74

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, réparation sets de salon, sofa-lits, davenports, chaises de cuisine. Spécialiste en capitonnage et meubles antiques. Estimation gratuite. Ouvrage garanti. Tél: 521-5484. 1-4-74.

REMBOURREUR GENERAL: ouvrage garanti, estimation gratuite. Tél. 467-6386. 28-3-74

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

HOMMES DEMANDÉS

BP

INGÉNIEURS
- mécanique - électricité - chimie
L'accroissement toujours grandissant de nos activités a créé des postes pour des récents diplômés et des ingénieurs possédant une à deux années d'expérience pratique dans les disciplines précitées.
Veuillez faire parvenir, en toute confiance, votre curriculum vitae, aux soins du:
Directeur du personnel,
BP Refinery Canada Limited
9301 est, Boul. Métropolitain,
Montréal, Qué. H1J 1K4
26-3-74

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:
• Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:
• Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
• Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:
Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:
"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.
Nous communiquerons avec chaque correspondant
J.N.O.

les MOTS CROISÉS du Devoir

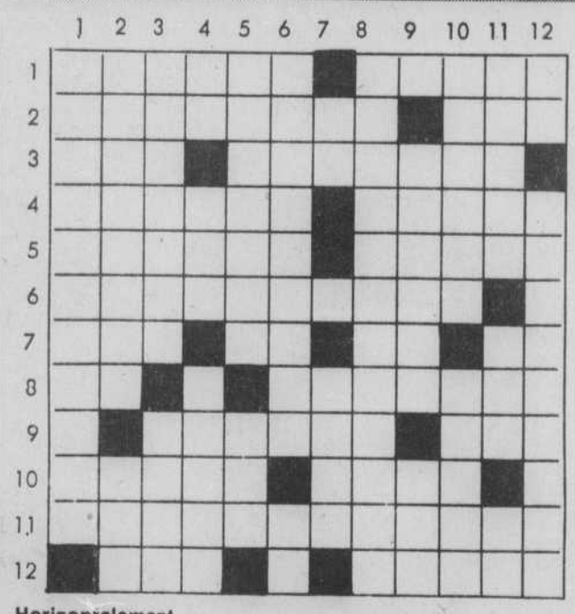

Horizontalement

1—Se transporter en un lieu plus élevé. — Personne qu'on détient comme gage.
2—Inégalité périodique dans le mouvement de la Lune. — Point que l'on vise.
3—Roche poreuse légère. — Etat d'une personne ivre.
4—Relatif aux ailes. — Réer.
5—Individu rusé, qui aime à jouer des tours. — Sorte de canard.
6—Qui peut être contestée.
7—Colère. — Est-ouest. — Tellement. — Fleuve de France.
8—Fer. — Dirons qu'une chose n'est pas vraie.
9—Besogne écrite ennuyeuse — Selle que l'on met sur le dos d'une bête de somme.
10—Souveraine. — Fait tort à.
11—Qui se borne à la narration des événements.
12—Obtenue. — Notre planète.

Verticalement

1—Qui renferme un métal quelconque.
2—Qui concerne l'ovule. — Première femme.
3—Funeste. — Pièce de bois ou de métal, pointue à un bout, pour pouvoir être enfoncée dans le sol.
4—Technétium. — Pas ailleurs. — Au Canada, on l'appelle caribou.
5—Action d'étirer. — Venue au monde.
6—Assujettirions à demeure. — Molybdène.
7—Métal précieux. — Myriapode.
8—De façon onéreuse.
9—S'emparer. — Sainte.
10—Extrémité du choeur d'une église. — Se soumettre à l'autorité.
11—Peu, pas beaucoup. — Recueil de bons mots. — Erbium.
12—Sert à lier. — Prison souterraine où l'on enfermait, à Rome, les esclaves condamnés à des travaux de force.

Solution de samedi

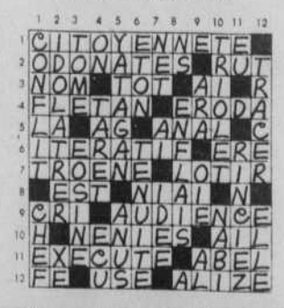

AVEC LE PETIT ROBERT . . . PAS DE PROBLÈME

Boston bat le Canadien et s'assure du titre

1ère période
1—MONTREAL: Cournoyer (37) 13:09
2—MONTREAL: Richard (17), Wilson, Bouchard 13:32
Pun: Orr B 7:47, Savard M 19:10.
2e période
3—BOSTON: Forbes (10), Cashman, Sheppard 7:29
4—BOSTON: Vadnais (15), Cashman, Sheppard 8:48
5—BOSTON: Savard (15), Marcotte, O'Reilly 12:03
6—BOSTON: Sheppard (16), Forbes, Orr 14:34
Pun: Roberts 5:12.
3e période
7—MONTREAL: Roberts (7), Wilson, Richard 5:01
8—BOSTON: Esposito (66), Hodge 9:46
9—BOSTON: Schmautz (31), Smith Sheppard 10:27
Pun: Edestrand B 2:14, Smith B 19:32.

Lancers par:

Montréal	10	10	12	— 32
Boston	3	18	14	— 35

Gardiens: Plasse, Montréal; Gilbert, Boston.
A—15,003.

hockey

Ligue Nationale

Vendredi
Toronto 3, Californie 2
Samedi
Montréal 7, St-Louis 3
Détroit 5, Rangers NY 3
Buffalo 1, Islanders NY 1
Los Angeles 5, Vancouver 0
Atlanta 4, Boston 3
Minnesota 5, Pittsburgh 1
Chicago 3, Philadelphie 1
Hier
Boston 6, Montréal 3
Vancouver 3, Toronto 2
Philadelphie 4, St-Louis 1
Los Angeles 7, Californie 1
Pittsburgh 8, Détroit 0
Islanders 6, Atlanta 4
Rangers 5, Buffalo 3
Chicago 6, Minnesota 0

Les Compteurs

	b	p	pts
Esposito, Boston	66	72	138
Orr, Boston	30	81	111
Hodge, Boston	47	53	100
Martin, Buffalo	46	34	80
Clarke,Philadelphie	30	48	78
Cashman, Boston	24	52	76
Hextall, Minnesota	20	57	77
Sittler, Toronto	33	48	75
Dionne, Détroit	23	52	75

LES COMPTEURS
(Parties d'hier soir non comprises)

	b	p	pts
Walton, Minnesota	53	59	112
Lacroix, Jersey	31	73	104
G. Howe, Houston	31	69	100
Connelly, Minnesota	41	50	91
Hull, Winnipeg	49	50	89
Carleton, Toronto	34	53	87
Lawson, Vancouver	48	38	86
Bernier, Québec	35	48	83
B. Campbell, Vanc	25	58	83
Lund, Houston	31	51	82

Ligue Américaine

Vendredi
N.-Ecosse 1, Cincinnati 1
Rochester 4, New Haven 2
Richmond 5, Providence 5
Springfield 11, Jacksonville 7
Hershey 2, Virginie 2
Samedi
Boston 6, Jacksonville 3
Richmond 5, Hershey 5
Rochester 3, Springfield 1
Hier
Cincinnati 9, Richmond 2
New Haven 4, Springfield 4
Boston 7, Providence 4
Baltimore 1, Rochester 1

Association Mondiale

Vendredi
Minnesota 5, Los Angeles 2
Houston 4, Winnipeg 2
Samedi
Québec 6, Vancouver 2
Cleveland 3, Edmonton 1
Chicago 4, Jersey 1
Hier
Québec 4, N.-Angleterre 3
Cleveland 3, Chicago 3
Los Angeles 6, Winnipeg 3
Minnesota 5, Houston 3
Toronto 3, Vancouver 1
Ce soir
Edmonton à Jersey

Ligue Majeure du Québec

Vendredi
Laval 6, Chicoutimi 2
Montréal 6, Cornwall 2
Québec 6, Hull 2
Shawinigan 9, Drummond. 5
Sherbrooke 8. Sorel 5
Hier
Montréal 5, Sherbrooke 1
Trois-Rivières 6, Cornwall 5 (prolongation)
Sorel 6, Québec 4
Hull 9, Laval 3
Drummondville 6, Shawinigan 3

LIGUE NATIONALE

Section Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	72	49	14	9	327	197	107
MONTREAL	72	41	22	9	267	217	91
RANGERS NY	72	38	21	13	278	223	89
TORONTO	72	32	25	15	249	209	79
BUFFALO	72	30	31	11	225	235	71
DETROIT	72	27	35	10	235	295	64
VANCOUVER	72	20	41	11	200	276	51
ISLANDERS NY	72	17	38	17	170	229	51
Section Ouest							
PHILADELPHIE	71	45	15	11	242	145	101
CHICAGO	71	36	14	21	242	147	93
LOS ANGELES	72	30	30	12	210	212	72
ATLANTA	72	27	32	13	193	221	67
MINNESOTA	71	22	33	16	218	245	60
ST-LOUIS	72	24	37	11	188	223	59
PITTSBURGH	71	25	38	8	217	252	58
CALIFORNIE	72	13	50	9	184	312	35

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ANGLETERRE	74	40	30	4	277	251	84
QUEBEC	74	37	33	4	290	266	78
TORONTO	74	37	33	4	287	260	78
CLEVELAND	74	34	31	9	250	251	77
CHICAGO	73	35	33	5	253	259	75
JERSEY	73	32	37	4	254	286	68
Section Ouest							
HOUSTON	73	45	23	5	296	204	95
MINNESOTA	74	41	31	2	311	266	84
EDMONTON	71	34	34	3	242	248	71
WINNIPEG	74	32	37	5	246	278	69
VANCOUVER	73	26	46	1	268	317	53
LOS ANGELES	73	24	49	0	221	309	48

LIGUE AMERICAINE

Section Nord	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ROCHESTER	72	40	21	12	285	241	92
PROVIDENCE	72	38	24	10	321	230	86
NEW HAVEN	73	35	28	10	279	254	80
N.-ECOSSE	72	33	27	12	246	215	78
BOSTON	72	23	38	11	229	281	57
SPRINGFIELD	73	20	39	14	242	319	54
Section Sud							
BALTIMORE	72	39	24	9	291	223	87
HERSHEY	72	37	22	13	305	231	87
CINCINNATI	72	37	24	11	257	222	85
RICHMOND	72	21	38	13	238	306	55
VIRGINIE	73	22	41	10	207	288	54
JACKSONVILLE	73	23	43	7	232	324	53

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	69	57	11	1	609	292	115
QUEBEC	71	52	17	2	531	314	106
SHAWINIGAN	70	30	37	3	347	405	63
TROIS-RIVIERES	69	21	47	1	304	446	43
CHICOUTIMI	70	21	49	0	269	457	42
Section Ouest							
CORNWALL	69	46	21	2	432	317	98
MONTREAL	70	43	24	3	443	320	89
SHERBROOKE	70	37	32	1	333	338	75
LAVAL	70	30	37	3	356	425	63
DRUMMONDVILLE	69	23	45	1	283	418	47
HULL	70	14	55	1	226	406	29

baseball

Parties hors-concours

Vendredi
Los Angeles 14, New York A 4
New York N 10, St-Louis 0
Atlanta 4, Texas 3
Pittsburgh 5, Kansas City 0
Kansas City 4, Chicago A 2
San Diego 9, Chicago N 6
San Francisco 5, Oakland 4
Milwaukee 6, Cleveland 1
Montrésl vs Cincinnati, pluie
Houston vs Boston, pluie
Détroit vs Philadelphie, pluie
Samedi
Los Angeles 15, Montréal 6
Minnesota 8, Houston 7, 12 manches
Chicago N 6, San Francisco 0
Texas 9, New York A 8
Cleveland 3, Oakland 2
Californie 4, Milwaukee 3
Chicago A 7, Philadelphie 4, 7 manches
Baltimore 10, Atlanta 2
San Diego 14, Arizona Western 0
Pittsburgh vs New York N, pluie
St-Louis vs Pittsburgh, pluie
Kansas City vs Cincinnati, pluie
Boston vs Détroit, pluie
Hier
Texas 3, Montréal 2, 15 man.
New York A 2, Chicago A 1
Boston 6, Minnesota 4
Kansas City 7, Détroit 2
Los Angeles 3, Houston 0
Baltimore 8, Atlanta 1
Pittsburgh 7, Philadelphie 2
Cincinnati 10, New York N 8
St-Louis 5, Cincinnati 2
San Francisco 4, Chicago N 2
San Diego 2, Oakland 0
Cleveland 9, l'Arizona 4
Californie 15, Milwaukee 4

Aujourd'hui
Boston vs Montréal
Texas vs Atlanta
Houston vs Cincinnati
Minnesota vs Los Angeles
New York N vs Détroit
Détroit vs Philadelphie
Pittsburgh vs St-Louis
Chicago N vs Cleveland
Milwaukee vs San Diego
Chicago A vs Baltimore
New York A vs Kansas City
Oakland vs Californie

Penguins 8, Wings 0

1—PITTSBURGH: Kelly (14) DeMarco, Schock 5:38
2—PITTSBURGH: Arnason (18) Bianchin, McManama . . 7:21
Pun: Paradise P 11:12, Watson D 16:23.
2e période
3—PITTSBURGH: Kelly (15) Arnason, McManama . . 11:39
4—PITTSBURGH: Pronovost (38) Apps, MacDonald . . . 12:41
5—PITTSBURGH: Kelly (16) Stackhouse, Schock . . . 14:$!
Pun: Hamel D 11:49, 18:12, Durbano P, Watson D, (majeures), Roberts D, (majeure et inconduite de match), 14:41, Stackhouse P 19:08.
3e période
6-PITTSBURGH: McManama (14) MacDonald 4:35
7—PITTSBURGH: MacDonald (36) Pronovost, Apps 9:08
8—PITTSBURGH: Arnason (19) Kelly, Burrows 10:38
Pun: Brown P, (servie par MacDonald), 1:51, Hamel D 6:17, Kelly P 11:07.

Lancers par:

Détroit	10	6	7	— 23
Pittsburgh	14	19	13	— 46

Gardien: Grant, Détroit; Brown, Pittsburgh.
A—9,250.

Islanders 6, Flames 4

1—ATLANTA: Richard (24) Leiter, Lysisk 10:45
2—ISLANDERS: MacMillan (4) Marshall, Harris 13:20
3—ISLANDERS: Stewart (21) Hart 14:39
4—ISLANDERS: Rombough (8) Stewart, D. Potvin 18:32
Pun: MacMillan 1 8:13, D. Potvin I 10:25, Myre A, (servie par Hochedort), 17:28.
2ième période
5—ATLANTA: Leiter (24) Quinn 6:49
6—ISLANDERS: Rombough (9) D. Potvin, Stewart 13:30
7—ATLANTA: Stewart (18) 16:16
8—ATLANTA: McDonough (22) Iysiak, Price 18:50
9—ISLANDERS: Nystrom (20) J. Potvin, Hudson 19:12
Pun: Hart I 1:08, Richard A 2:18, Rombough I, Myre A, (servie par Comeau), 4:00, Hudson I, (majeure), Richard A, (mineure et majeure), 12:39.
3ième période
10—ISLANDERS: D. Potvin (15) Harrie, Rombough 17:14
Pun: Harris I 18:44.

Lancers par:

ISLANDERS	15	11	6—32
ATLANTA	8	15	13—36

Gardiens: Desjardins, Islanders; Myre, Atlanta.
A—15,141.

Rangers 5, Sabres 3

1ère période
1—BUFFALO: Luce (25) Dudley, Ramsay 16:31
2—RANGERS: Hadfield (26) Fairbairn, Rousseau . 18:54
Pun: Korab B, Robert B, Irvine R, Park, R, 0:27, Irvine R 2:46, Seiling R 5:08, Robert B 10:25, Hadfield R 11:51, Korab B 17:13.
2e période
3—RANGERS: Rolfe (3) Stemkowski, Park 0:38
Pun: Butler R 4:21, Rolfe R 10:12
3e période
4—RANGERS: Gilbert (30) Ratelle, Park 2:00
5—BUFFALO: Meehan (18) . 2:08
6—RANGERS: Gilbert (31) Hadfield, Ratelle 4:36
7—BUFFALO: Lorentz (23) Meehan, Schoenfeld . . . 9:56
8—RANGERS: Irvine (25) Stemkowski, Fairbairn . . 19:30
Pun: Korab B 0:55, Martin B 4:25, Harris R 6:28.

Lancers par:

Buffalo	11	12	11	— 34
Rangers	10	7	12	— 29

Gardiens: Dryden, Buffalo; Giacomin, Rangers.
A—17,500.

Kings 7, Seals 1

1ère période
Aucun pointage.
Pun: Corrigan LA 2:55, Mott C 4:02, Graves C 6:45, McKay C 17:32.
2e période
1—LOS ANGELES: Goring (24), Nevin, Corrigan 1:21
2—CALIFORNIE: Laframboise (7), Stewart 4:26
3—LOS ANGELES: Nevin (17), Goring, Komadoski 6:32
4—LOS ANGELES: Kozak (17), Berry, Widing 9:17
5—LOS ANGELES: Murphy (14) 11:32
6—LOS ANGELES: Corrigan (15), Nevin, Goring 13:26
Pun: Kannegiesser LA 2:12, McKechnie C 13:10, Nevin LA 19:24.
3e période
7—LOS ANGELES: Carr (6), St. Marseille 5:42
8—LOS ANGELES: Widing (25), Williams, Rota 7:37
Pun: Stewart C 1:58, Harper LA 11:09.

Lancers par:

Los Angeles	10	17	9	— 36
Californie	3	16	14	— 33

Gardiens: Vachon, Los Angeles; Meloche, Californie.
A—3,878.

Canucks 3, Leafs 2

1ère période
1—TORONTO: Pelyk (12) Sittler, Hammarstrom . . 10:04
Pun: Neely T, Pratt V, (majeures), 13:16, Pelyk T 18:26.
2e période
2—VANCOUVER: O'Flaherty (21) Lemieux, Dailey 0:22
3—TORONTO: Hammarstrom (17) Pelyk, Dupéré 1:55
4—VANCOUVER: Boudrias (14) 4:48
5—VANCOUVER: Lalonde (3) Dailey, Lemieux 7:02
Pun: Turnbull T, Favell T, (servie par Thompson), 9:41, Gould V 13:47.
3e période
Aucun pointage.
Pun: O'Flaherty V 5:33, Oddleifson V 20:00.

Lancers par:

Toronto	7	10	18	— 35
Vancouver	7	11	6	— 24

Gardiens: Favell, Toronto; Smith, Vancouver.
A-15,570.

Hawks 6, North Stars 0

1ère période
1—CHICAGO: Horoll (19), Mikita 5:28
2—CHICAGO: Martin (26), Hull 16:16
3—CHICAGO: Hull (28), Martin, Frig 14:52
Pun: Russell C 9:38, Reid M 12:48.
2e période
4—CHICAGO: Gagnon (9), Mikita, Redmond 14:00
5—CHICAGO: Rota (20), Pappin 14:22
Pun: Martin C 10:18, O'Brien M 17:14.
3e période
6—CHICAGO: Maki (9), Martin, Marks 4:35
Pun: O'Brien M 6:15, Frig C 8:25.

Lancers par:

Minnesota	12	11	10	— 33
Chicago	15	11	9	— 35

Gardiens: Maniago, Minnesota: Veisor, Chicago.
A—16,666.

Flyers 4, Blues 1

1ère période
1—PHILADELPHIE: Dupont (3) MacLeish, Barber 15:16
2—PHILADELPHIE: Kindrachuk (10) Joe Watson 16:00
3—ST-LOUIS: Polie (20) 17:44
Punitions: Gassoff SL, 0:21; Crisp P., 2:09; MacLeish P., 5:24; Schultz P., inconduite, Kindrachuk P., Gassoff SL, 11:46; Lonsberry P., Awrey SL, majeures 13:33; Plante SL, 13:59; Collins SL, 15:03; Plante SL, 19:24.
2e période
4—PHILADELPHIE: MacLeish (30 Dornhoefer, Dupont 0:20
Punitions: Jim Watson P., 1:19; Awrey sl, 11:56; Saleski P., 15:01; Barclay Plager SL, 16:13.
3e période
5—PHILADELPHIE: Clement (9) Crisp, Kindrachuk 17:17
Punitions: Schultz P., 1:36; Schultz P. Unger SL, majeures 6:39; Giroux SL, 11:43.

Lancers par

St-Louis	3	6	11	—20
Philadelphie	9	15	13	—37

Gardiens: Stephenson St-Louis; Parent, Philadelphie.
Assistance: 17,007.

Association Mondiale

Nordiques 4, Whalers 3

1ère période
1—N.-ANGLETERRE: Webster (39) 8:49
2—QUEBEC: Parizeau, (21), Houle, Hoganson 14:29
3—QUEBEC: Guindon (30), Leclerc, Gaudette 15:26
Pun: Harris NA 11:05, Dorey NA 13:45.
2e période
4—QUEBEC: Gendrcon (10), Giroux, Haganson 2:17
5—N.-ANGLETERRE: French (24) Karlander, Byers 3:02
6—N.-ANGLETERRE: Sheehy (29) 4:57
7—QUEBEC: Bernier (35), Tremblay, Guité 10:52
Aucune punition.
3e période
Aucun pointage.
Pun: Harris NA, Leclerc Q, 10:34, Selwood NA 13:18.

Lancers par:

N.-Angleterre	15	10	5	— 30
Québec	15	9	12	— 36

Gardiens: Smith, N.-Angleterre; Brodeur, Québec.
A-8,563.

Sharks 6, Jets 3

1ère période
1—LOS ANGELES: Tardif (34) McDonald, Whitlock 3:52
Aucune punition.
2e période
2—LOS ANGELES: Tardif (35) McDonald, Whitlock 2:27
3—LOS ANGELES: Whitlock (19) McDonald, Tardif 2:55
4—WINNIPEG: Swenson (5) Pratt, Ash 3:38
5—LOS ANGELES: Sutherland (18) Crashley, Odrowski 11:26
Aucune punition.
3e période
6—LOS ANGELES: Tardif (36) Whitlock 2:18
7—LOS ANGELES: Tardif (37) McDonald, Whitlock 2:52
8—WINNIPEG: Spring (7) T. Hargreaves, Zanussi . . . 15:42
9—WINNIPEG: Snell (23), Rousseau, Huck 17:14
Punitions: Thomas LA., 16:12; Huck W., Leblanc LA, majeures à 17:31.

Lancers par:

Winnipeg	9	8	13	—30
Los Angeles	14	9	11	—34

Gardiens: Daley, Winnipeg; Hoganson, Los Angeles.
Assistance: 6,892.

Crusaders 3, Cougars 3

1ère période
1—CHICAGO: Maggs (7) 12:52
Punitions: Hardy C 3:08, Harris C 8:21, Jarrett C1 8:41, Magga C 14:24, Walker C1, Morris C 16:39, Hillman C1, Hardy C mineure doubles 17:10.
2ième période
2—CHICAGO: Popiel (18) Paiement, Stapleton 16:18
3—CLEVELAND: Jarrett (29) Edur, Ward 16:34
Punitions: Magga C, Erickson C1 3:52, Maggs C 9:52, Mavety C 11:17, Mulcin C1 15:40.
3ième période
4—CLEVELAND: Pinder (22) Buchanan, Brindley 1:14
5—CHICAGO: Liddington (24) Backstrom, Maggs 6:21
6—CLEVELAND: Ward (20) 14:27
Prolongation
Aucun but.
Aucune punition.

Lancers par

CHICAGO	9	9	14	5—37
CLEVELAND	5	9	10	6—30

Gardiens: Gill (Chicago); Cheevers (Cleveland).
A—7,718.

Toros 3, Blazers 1

Saints 5, Aéros 3

6e revers consécutif des Expos

DAYTONA BEACH, Floride (PA) — Un simple de Mike Cubbage a permis à Jim Sudberg de croiser le marbre à la 15e manche, et les Rangers du Texas ont remporté une victoire de 3-2 contre les Expos de Montréal, hier à Daytona Beach, dans un match hors-concours. Il s'agit de la sixième défaite consécutive des Expos.

Sunberg a bénéficié d'un but sur balles à la 15e manche, puis une erreur de l'arrêt-court Tim Foli lui a permis de se rendre au 3e coussin. Cubbage a suivi avec son simple victorieux aux dépens du gaucher Stephenson.

Les Rangers ont créé l'égalité à 2-2 à la 9e manche lorsque Jim Spencer a réussi un coup-retenu-suicide qui a permis à Larry Brown de marquer depuis le 3e but.

Steve Renko a commencé le match pour les Expos et il a lancé durant sept manches, accordant trois coups sûrs dont un circuit à Toby Harrah.

Les deux points des Expos, tous deux mérités, ont été comptés contre Jim Mirritt.

Samedi, les joueurs de Gene Mauch ont encaissé un cinglant revers de 15-6 contre les Dodgers de Los Angeles. Les Expos ont d'ailleurs commis sept erreurs au cours de la rencontre.

●

JIM HICKMAN, vétéran joueur de champ qui a appartenu à plusieurs équipes des ligues majeures dont les Mets de New York en 1962, a été échangé samedi par les Cubs de Chicago aux Cardinals de St-Louis en retour du lanceur Scipio Spinks. Agé de 36 ans, Hickman a conservé une moyenne de .244 en 92 parties l'an dernier. Spinks a pour sa part présenté un dossier d'une victoire contre cinq revers. D'autre part les Indiens de Cleveland ont acquis le lanceur Bill Gogolewski des Rangers du Texas. Les Indiens ont immédiatement cédé Gogolewski au club Oklahoma de l'Association Americaine. Enfin, les Yankees de New York ont acheté le contrat de Elliott Maddox des Rangers du Texas au prix de $40,000.

●

BOB SHORT, propriétaire des Rangers du Texas, a confirmé samedi qu'il a eu de sérieuses négociations avec deux groupes du Texas sur la possibilité de vendre son équipe de la ligue Américaine. Un premier groupe de Houston ne serait intéressé qu'à un achat à 100 pour cent, tandis que le second, composé de personnes de la région de Dallas-Fort Worth, serait prêt à laisser 10 pour cent des actions à Short. Le prix de vente est estimé à $10 millions.

●

LES CAUSES exactes de l'accident qui a coûté la vie au pilote américain Peter Revson au cours des essais du Grand Prix d'Afrique du Sud de formule un, vendredi, sur le circuit de Kyalami, ne sont pas encore établies. Selon Tom Southgate, directeur de l'écurie Shadow dont faisait partie Revson, quatre hypothèses différentes sont étudiées et un certain délai sera nécessaire avant que l'on puisse se prononcer définitivement.

●

DAVID HOBBS, sur Lola, a remporté hier l'épreuve automobile des 5000 cc sur le circuit de Mallory Park, à l'issue d'une course qui prit des allures d'hécatombe puisque six concurrents seulement passèrent la ligne d'arrivée.

●

MARC LALONDE, ministre fédéral de la Santé, a affirmé que sa décision de tenir les Jeux d'été du Canada à Saint-Jean, Terre-Neuve, en 1977, a reçu l'entier appui du comité de sélection de l'emplacement des jeux.

●

L'EQUIPE de ballon panier de U.C.L.A. ne disputera pas la finale de championnat amateur des Etats-Unis pour la première fois depuis 11 ans. La formation universitaire de l'Etat de la Caroline du Nord a en effet mis fin à la longue suprématie du club californien en triomphant au compte de 80-77, après deux prolongations, samedi, en demi-finale du championnat des Etats-Unis. Ce match, disputé devant une salle comble de 25,694 spectateurs, fut très équilibré, d'une très rare intensité et ne connut son dénouement que dans les toutes dernières secondes de la deuxième prolongation. L'université de la Caroline du Nord sera grand favori de la finale de ce soir contre l'équipe de l'université Marquette, gagnante de l'autre demi-finale contre le Kansas, 64-51.

●

GEORGE FOREMAN et Muhammed Ali se rencontreront en septembre prochain au Zaïre pour le titre mondial des poids lourds, a annoncé hier Harry Schwartz, président de la compagnie "L'Entreprise Vidéo-Technique", propriétaire des droits. Le contrat a été signé pour une bourse de $10 millions, cinq pour chacun des deux boxeurs, avec la seule réserve, bien sûr, que Foreman conserve son titre demain à Caracas, contre son compatriote Ken Norton.

Les USA gagnent au curling

Le Canada ne peut reconquérir le titre

BERNE, Suisse (PC) — L'équipe de Bud Somerville, des Etats-Unis, a facilement remporté le championnat mondial de curling, samedi soir, avec un triomphe facile de 11-4 sur la Suède.

Somerville, de Superior, Wis., s'est assuré la victoire en marquant quatre points au quatrième bout prenant alors une avance de 6-2. Il enregistra deux autres points au cinquième bout.

Il s'agit du deuxième titre mondial remporté par Somerville qui a gagné en 1965 pour donner aux Etats-Unis son premier titre mondial. Sa victoire de 1965 mettait aussi un terme à la domination canadienne.

La finale de samedi était seulement la seconde dans l'histoire de ce championnat où le Canada n'était pas représenté. Hector Gervais, de St-Albert, Alberta, a été éliminé 8-7 en demi-finale par la Suède.

Les Etats-Unis ont atteint la finale grâce à une victoire difficile de 3-2 sur la Suisse dans une partie qui a nécessité deux bouts supplémentaires.

Le Canada a été éliminé quand les Suédois ont marqué deux points à la fin du dernier bout. Gervais a très mal joué pour le Canada, en réussissant seulement 53 p.c. de ses lancers. Il a déclaré après le match qu'il désirait trop vaincre et a travaillé un peu trop fort.

Au troisième bout de son match, alors que le pointage était de 1-1, un bon tir de Gervais aurait donné une avance de 4-1 au Canada. Mais il a déloge ses propres pierres et la Suède a pris l'avance 2-1.

Peter Attinger, un étudiant de 23 ans, a amené son équipe à la demi-finale avec une fiche de 9-0 dont une victoire de 5-4 sur les Etats-Unis en premières rondes. Mais les Américains, avec Tom Locken, Bill Strum et Bob Nichols, en plus de Somerville, ont arraché la victoire.

L'an dernier la Suède avait ravi le titre au Canada.

LOUEZ
VOTRE AUTOMOBILE
74
où vous l'achèteriez en toute confiance . . .
à l'enseigne du
SERVICE INTÉGRAL
Location à court et à long terme
LIVRAISON IMMÉDIATE
Pontiac — Buick
Grand Prix — Electra
Grand AM — LeSabre
Firebird — Century
LeMans — Apollo
Ventura — et Camions
Astre — G.M.C.
Location d'autos
GOYETTE INC.
Demandez
Conrad Goyette
Tino Rossini
866-4454

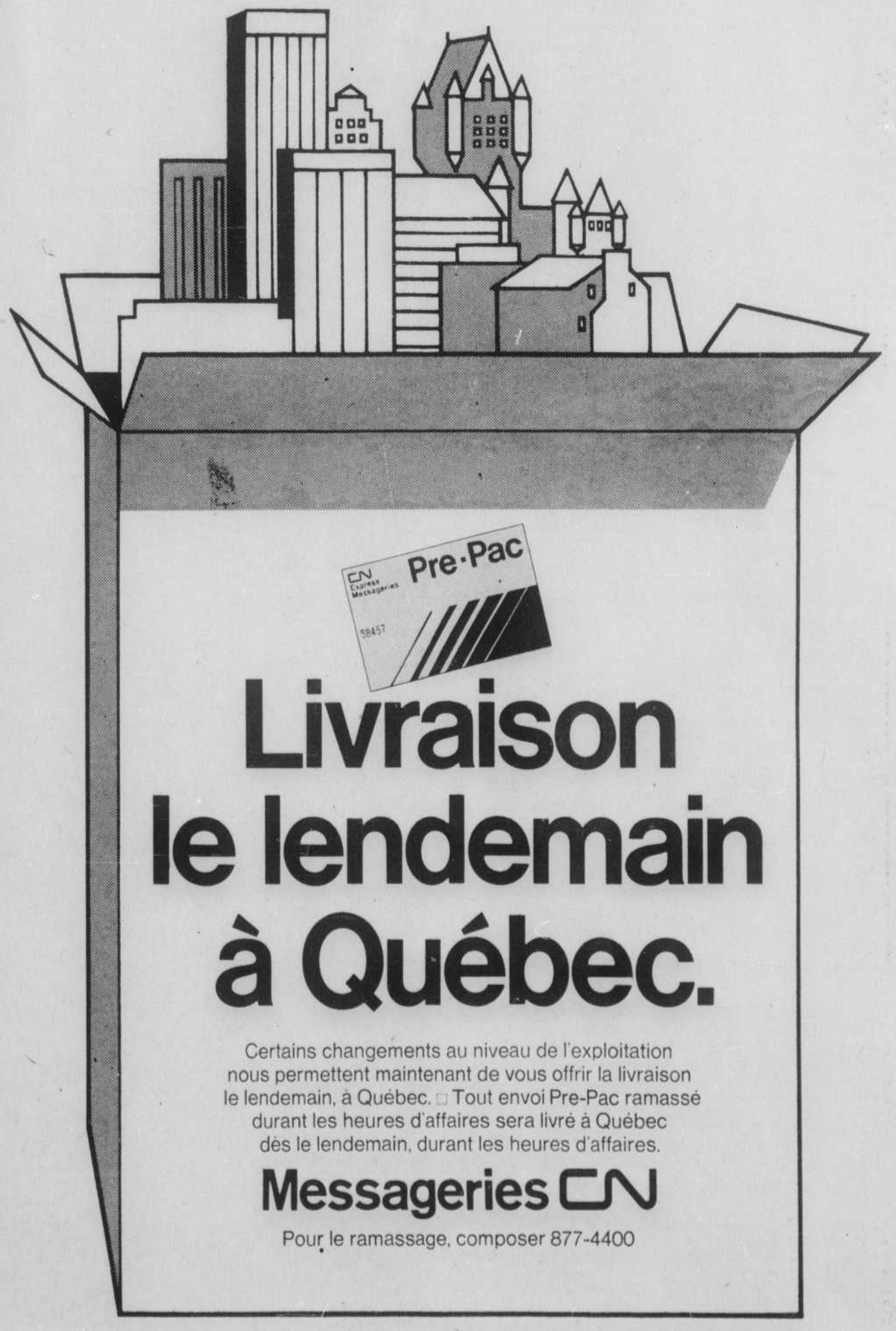

Livraison le lendemain à Québec.
Certains changements au niveau de l'exploitation nous permettent maintenant de vous offrir la livraison le lendemain, à Québec. □ Tout envoi Pre-Pac ramassé durant les heures d'affaires sera livré à Québec dès le lendemain, durant les heures d'affaires.
Messageries CN
Pour le ramassage, composer 877-4400

Les relations Canada-CEE seraient mieux servies par accords de coopération que par ententes générales ou associations

par Michel Nadeau

"L'avenir des relations économiques du Canada et du Québec avec l'Europe pourrait passer plus facilement par des accords de coopération avec tel ou tel pays que dans la recherche d'ententes générales ou d'une éventuelle association qui serait difficilement acceptable pour les Neuf".

Ces propos de M. Adolfo Comba, directeur de l'information au bureau de New York de la CEE (Communauté économique européenne) ont ramené quelque peu l'enthousiasme des participants au congrès du Club des relations internationales qui se tenait à Montréal en week-end. Le thème de cette rencontre était: "Le Canada, le Québec et la Communauté économique européenne".

Au cours des ateliers, les panélistes n'ont laissé entrevoir aucun développement exceptionnel qui permettrait d'accroître de façon importante les liens du Canada et du Québec avec l'Europe pour contrecarrer la pénétration américaine et faire de "l'Europe, la dernière chance du Canada".

Lors de la séance plénière, M. Comba devait souligner que "l'article 113 de l'entente de la Communauté permet toutes sortes d'initiatives dont profitent certains pays comme l'URSS. Aussi, rien n'empêche le Canada ou le Québec de conclure des accords de coopération et de réaliser, dans le secteur privé, des entreprises conjointes".

Cette formule permettrait de relancer de façon réaliste les échanges économiques qui sont actuellement stationnaires.

La CEE, avec 40% du commerce international, constitue la plus importante entité commerciale du monde. Les ventes canadiennes (17% de nos exportations) progressent mais à un rythme moins rapide que celui des autres fournisseurs. Ainsi, la part du marché qu'avait le Canada tend à régresser. Bien que le Canada ait affecté le tiers de ses attachés commerciaux travaillant dans ses ambassades, il semble que les Européens continuent de montrer peu d'empressement à son égard. Le Canada ne possède aucun statut auprès du Marché commun et est intégré au bureau nord-américain de l'organisme.

Dans un panel intitulé "Le développement économique et politique du Canada et de la CEE", M. Richard Bastien, attaché à la Direction des relations économiques internationales au ministère des Finances à Ottawa, a expliqué cette situation à partir de trois facteurs.

D'abord, le protectionnisme agricole européen, non seulement amène les produits canadiens à être vendus à des prix très élevés sur ces marchés mais un système de paiement de restitution exerce une pression à la baisse sur les prix internationaux, nuisant ainsi à l'exportation de certains produits agricoles canadiens sur d'autres marchés. En tant que grande puissance industrielle, la CEE demeure très concurrentielle en ce qui concerne les produits manufactures. M. Bastien devait rappeler qu'en 1973, les exportations des Neuf vers le Canada étaient constitués à 98% de produits finis et semi-finis. Aussi, de ce côté, les chances du Canada sont minimes à moins de développer des industries très concurrentielles.

Evidemment, le Canada pourrait continuer de vendre à l'Europe des matières premières (plus de la moitié de nos exportations actuelles) mais ces marchés sont actuellement refermés en raison des accords conclus avec des pays en voie de développement avec lesquels les pays de la Communauté se sont associés.

"Comme le Québec, les Maritimes et les provinces de l'Ouest n'ont pas intérêt à exporter presque exclusivement des matières premières non renouvelables, il nous faut développer des industries de transformation à condition que celles-ci présentent un avantage par rapport à des concurrents étrangers", a poursuivi M. Bastien. Le cercle vicieux se referme ici en constatant que, pour assurer la rentabilité de telles entreprises, "le Canada est le seul Etat industriel membre du GATT qui n'a pas libre accès à un marché d'au moins 100 millions de consommateurs."

Pour améliorer cette situation, le haut fonctionnaire fédéral a montré comment le gouvernement cherche à favoriser la libéralisation du commerce international en réclamant la plus grande réduction possible des barrières tarifaires et non tarifaires afin d'ouvrir des marchés aux produits canadiens.

"Egalement, le Canada doit s'assurer autant que possible que ses ressources soient transformées au pays avant d'être exportées. Différentes mesures (Loi sur le contrôle des investissements étrangers, projets d'amendements à la Loi sur les permis d'importation et d'exportation) sont envisagées dans cette optique. "De plus, le Canada a l'intention de proposer à la Communauté la négociation d'un accord commercial bilatéral".

Toutefois, conclut M. Bastien "il faudra plusieurs années encore pour que se réalise l'ambition du Canada d'accroître ses relations avec la Communauté européenne".

Le directeur du département des sciences économiques de l'UQAM, M. Vély Leroy, considère pour sa part que "la Communauté européenne n'en est pas une en raison de son manque de solidarité monétaire et de l'absence d'un super ministère des Finances". Devant cette confusion, M. Leroy juge la politique étrangère canadienne "basée sur l'opportunisme qui fait que le Canada ne sait jamais quand monter ou descendre de la plaque tournante internationale".

Cette affirmation a piqué au vif M. John Halstead, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires extérieures et responsable des questions politiques, qui considère "qu'il faut éviter de faire des choix et que notre politique étrangère en est une de diversification et non de substitution des relations".

M. Halstead a développé l'idée que, "de plus en plus, la politique économique interne d'un pays, c'est-à-dire son attitude face au développement régional, aux investissements étrangers et au contrôle des prix, devient plus importante que tous les efforts qui peuvent être faits au niveau extérieur pour accroître les échanges économiques".

Enfin, M. Maurice Torelli, professeur au département de sciences politiques de l'Université de Montréal, a montre beaucoup d'optimisme pour l'option européenne. Toutefois, il estime que l'une des variables à ne pas négliger serait la réaction américaine à un éventuel rapprochement canado-européen.

Jean Deschamps

En politique extérieure, Québec doit avoir accès aux dossiers économiques

"Il paraît donc indispensable au gouvernement du Québec que toutes les décisions de la politique extérieure du Canada qui ont une incidence directe sur la croissance économique de notre province fassent l'objet de discussions préalables, ce qui implique que nous puissions avoir accès à certains dossiers qui, jusqu'à présent, nous sont demeurés inaccessibles."

C'est par ces paroles que M. Jean Deschamps, délégué général du Québec en Belgique a terminé son allocution lors du banquet clôturant samedi dernier le congrès annuel du Club des relations internationales qui s'est déroulé dans la métropole en fin de semaine.

M. Deschamps qui est venu spécialement de Bruxelles pour prononcer ce discours, a déclaré: "Le moment est venu pour le Québec de prendre une part active, lorsqu'il s'agit de secteurs vitaux pour son développement, au dialogue qui s'est instauré entre les fonctionnaires de la Communauté européenne et les fonctionnaires du gouvernement fédéral".

"Lors que ce dialogue porte sur des sujets tels que la politique d'achat des Etats, la coopération industrielle, les perspectives à long terme du commerce et de l'énergie et des matières premières, la protection de l'environnement et celle du consommateur, il nous semble que ce sont là des domaines où toute formulation d'une politique canadienne doit passer par des consultations avec les provinces".

Rappelant le désir du Québec d'être consulté dans l'élaboration de la politique canadienne qui sera soutenue à Genève lors de la septième ronde du GATT, M. Deschamps estime qu'une nouvelle façon d'agir est devenue nécessaire "afin d'aider le Québec à formuler une stratégie dans le domaine de ses rapports commerciaux avec l'étranger, stratégie qui a fait cruellement défaut jusqu'à présent, quoique les exportations représentent une fraction importante du PNB québécois".

A ce sujet, un haut fonctionnaire du ministère fédéral des Finances avait signalé plus tôt dans la journée qu'"un comité consultatif procédait actuellement à l'audition de tous les éléments impliqués dans les accords du GATT que ce soient les provinces, les entreprises, les syndicats ou les groupes de consommateurs".

Au sein d'un atelier étudiant "l'impact sur le Québec contemporain de la croissance de la CEE", M. Deschamps a fait une intervention remarquée à la suite de l'affirmation d'un participant selon laquelle l'allocation du fameux contrat pour la construction d'autobus à la firme allemande Mann aurait mieux servi le Québec en laissant une plus grande place aux Québécois dans la gestion de l'entreprise.

"Cette décision ne me surprend pas, a répondu M. Deschamps, car le Québec n'a pas de politique économique nationale et demeure soumis au jeu des entreprises multinationales. Pourtant, celles-ci sont très sensibles aux volontés des gouvernements lorsque ces derniers veulent bien leur soumettre des priorités. Ces entreprises vont mieux nous donner ce dont nous avons vraiment besoin si nous exprimons clairement des choix. Or, les hommes politiques, souvent par souci d'électoralisme, ne pensent qu'à très court terme et évitent de mettre de côté par exemple des projets qui ne seraient rentables que dans dix ou quinze ans."

"Dans le cas des autobus, croyez-vous que la souveraineté culturelle sera mieux atteinte en accordant ce contrat à des gens qui ne travaillent qu'en anglais?" a-t-il ajouté au DEVOIR.

Le représentant de la CEE à cette journée, M. Adolfo Comba devait corroborer l'esprit des propos de M. Deschamps en mentionnnt lors de la séance plénière: "On accepte de plus en plus les entreprises multinationales à la condition qu'elles soient utiles aux objectifs de développement régional des Etats. Les investissements étrangers sont les bienvenus en autant qu'ils se soumettent aux politiques industrielles des pays."

Au sein de l'atelier sur les relations entre le Québec et l'Europe, les panélistes ont d'abord signalé toute l'importance de ces échanges pour le Québec. Actuellement, les exportations québécoises représentent 36% des ventes canadiennes à la CEE et forment le quart des produits québécois écoulés à l'étranger. En ce qui concerne le cuivre et l'aluminium, par exemple, la CEE élargie est un marché plus important que les Etats-Unis.

Les participants se sont interrogés sur les conséquences éventuelles de la récente ouverture vers le Pacifique du commerce extérieur canadien, qui pourrait amener une baisse d'intérêt vis-à-vis l'Europe.

M. Rodrigue Tremblay, directeur du département de sciences économiques de l'université de Montréal a soutenu pour sa part qu'une taxe à l'exportation des matières premières pourrait neutraliser les barrières tarifaires qui bloquent l'entrée, entre autres, des produits agricoles canadiens.

L'économiste a avancé l'idée d'une entente possible pour le Canada avec les seize pays de l'Association européenne de libre échange. Cette suggestion n'a pas soulevé l'enthousiasme des participants. On a fait remarquer que les Etats-Unis pourraient alors réclamer le même traitement et le Canada se retrouverait dans une position défavorable. Pour ce qui est d'un marché commun canado-américain, deux panélistes ont fait remarquer que cette mesure n'entraînerait pas nécessairement la décentralisation industrielle et ne favoriserait pas pour autant le développement régional.

Le contenu des cours d'économie ne serait pas toujours respecté

Au niveau collégial, beaucoup de professeurs ne semblent pas respecter le contenu des cours d'économique tel qu'il apparaît dans le cahier du ministère. Il importe d'uniformiser les cours dispensés, selon les souhaits formulés par le Comité provincial des cours d'économique au niveau collégial, qui se réunissait au cours de la fin de semaine à Cap-Rouge.

Les délégués de 37 cégeps ont désigné M. Sadat Kazi comme coordonnateur — cette nomination doit en principe être agréée par le ministère. M. Kazi, qui enseigne présentement au collège Vanier devra aussi tenter de vérifier si vraiment les élèves s'inscrivent de moins en moins, dans les cégeps aux disciplines économiques, à un moment où, au Québec, on réclame de plus en plus de spécialistes francophones en économique.
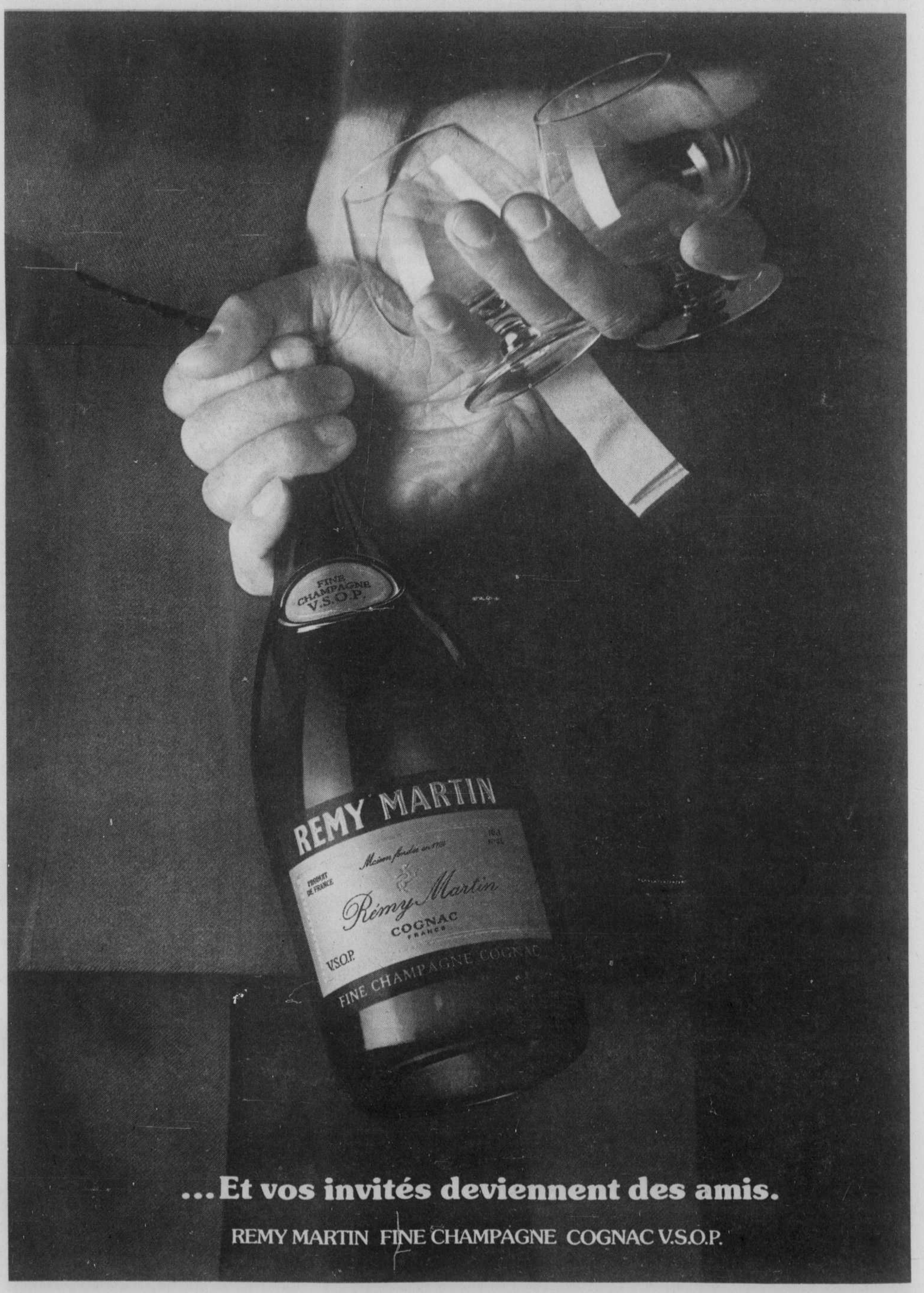
Le coordonnateur devra en dernier lieu suggérer les moyens de resserrer les liens avec les autres paliers d'enseignement: cours secondaire, université et éducation permanente.